

Allaire - Ambon - Arzal - Arzon - Augan - Auray - Bangor - Béganne - Beignon - Belz - Berné - Bieuzy Les Eaux - Billio - Bohal - Brandérian - Brech' - Brehan - Brignac - Bubry - Buléon - Caden - Calan - Camoël - Camors - Carentoir - Carnac - Caro - Cléguer - Cléguerec - Colpo - Concoret - Cournon - Crac'h - Crédin - Croixanvec - Cruguel - Damgan - Elven - Erdeven - Etel - Evriguet - Férel - Gâvres - Gestel - Glénac - Gourhel - Grand-Champ - Groix - Guégon - Guéhenno - Gueltas - Guémené/Scorff - Guer - Guern - Guillac - Guiscriff - Hoedic - Houat - Ile-Aux-Moines - Ile-D'Arz - Josselin - Kerfourn - Kergrist - Kervignac - La Chapelle Caro - La Chapelle Gaceline - La Chapelle Neuve - La Gacilly - La Grée Saint Laurent - La Roche-Bernard - La Trinité Porhoët - La Trinité Sur Mer - La Vraie Croix - Landaul - Landévant - Langoelan - Langonnet - Lanvenegen - Larmor Baden - Larré - Lauzach - Le Bono - Le Faouët - Le Guerno - Le Hézo - Le Palais - Le Roc St André - Le Saint - Le Sourn - Le Tour du Parc - Les Forges - Les Fougerêts - Lignol - Lizio - Locmalo - Locoal Mendon - Locmaria Belle Ile - Locmaria Grand Champ - Locmariaquer - Locquetas - Malansac - Malestroit - Malguénac - Marzan - Mauron - Melrand - Merlevenez - Meucun - Missiriac - Molac - Monteneuf - Monterblanc - Monterrein - MoustoirAc - Muzillac - Neulliac - Nostang - Noyal Muzillac - Noyal Pontivy - Péaule - Peillac - Pénestin - Pleucadeuc - Pleugriffet - Ploemel - Ploemeur - Plouay - Plougoumelen - Plouharnel - Plouhinec - Plouray - Plumelec - Plumeliau - Plumelin - Plumergat - Pluneret - Pluvigner - Pontivy - Pont Scorff - Porcaro - Port Louis - Priziac - Questembert - Quiberon - Radenac - Réguiny - Réminiacc - Rieux - Rochefort-en-Terre - Rohan - Ruffiac - St Abraham - St Aignan - St Allouestre - St Armel - St Avé - St Barthélémy - St Congard - St Dolay - St Gérard - St Gildas de Rhuys - St Gonnery - St Gorgon - St Guyomard - St Jean Brevelay - St Jean La Poterie - St Laurent/Oust - St Lery - St Malo de Beignon - St Malo des 3 Fontaines - St Marcel - St Martin/Oust - St Nicolas du Tertre - St Nolf - St Perreux - St Pierre Quiberon - St Philibert - St Thuriau - St Tugdual - St Vincent/Oust - Ste Anne d'Auray - Ste Brigitte - Ste Héléne - Sauzon - Séglien - Sérent - Siliac - Théhillac - Tréhourentec - Tréal - Vannes

## LES LAURÉATS



LE NEILLON - REGENT



LE NEILLON - REGENT



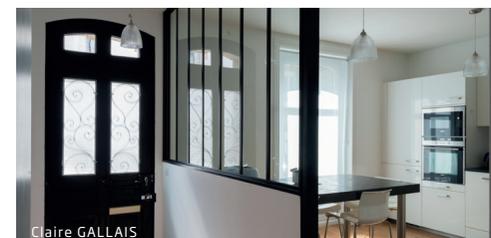
BERTIN BICHET Architectes



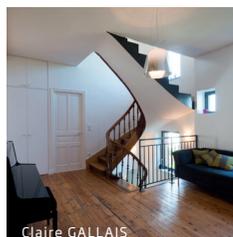
Atelier MIMA



Florence DEVERNAY



Claire GALLAIS



Claire GALLAIS



ENTRE - SOLS



ENTRE - SOLS

3<sup>ème</sup> édition du Prix des Maisons du Morbihan - Lauréats 2017



# Rapport annuel 2017

CAUE

Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du Morbihan



# SOMMAIRE

<b>I - RAPPORT MORAL</b> .....	4
LE MOT DU PRÉSIDENT.....	5
LES ADHÉRENTS.....	8
I-1 GOUVERNANCE.....	9
I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2017.....	10
<b>II - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017</b> .....	15
II-1 LE CONSEIL AUX PARTICULIERS.....	16
II-2 LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS.....	22
II.2.1 - CONSEILS PONCTUELS.....	23
II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE.....	31
II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES.....	32
II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2017.....	54
II.2.5 - SUIVI DE PROJETS.....	54
II-3 PARTICIPATION DU CAUE A DES COMITES DE PILOTAGE, DES ATELIERS, ET AUTRES REUNIONS.....	55
II-4 AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRES DES COLLECTIVITES MORBIHANNaises.....	56
II-5 ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION.....	62
II.5.1 - COLLOQUE A GRAND-CHAMP SUR LES DEMARCHES PARTICIPATIVES.....	62
II.5.2 - FORMATIONS ET SENSIBILISATION CULTURE ARCHITECTURALE.....	63
II.5.3 - VISITES ORGANISEES OU COORGANISEES.....	64
II.5.4 - DIFFUSION D'UNE NOTICE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME.....	65
II.5.5 - 3 <sup>EME</sup> EDITION DU PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN AVEC REMISE DES PRIX.....	65
II-6 LES CAUE Bretons.....	80
II-7 COMMUNICATION ET INFORMATION.....	82
II.7.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE.....	82
II.7.2 - PRESSE 2017.....	83
<b>III - RAPPORT FINANCIER 2017</b> .....	89

# I - RAPPORT MORAL

## LE MOT DU PRÉSIDENT



**2**017 montre une année riche dans la diversité des actions menées en parallèle des conseils prodigués en priorité aux collectivités. Elle démontre une fois de plus, la dynamique et la cohésion d'une équipe mobilisée, au service de l'intérêt général.

**E**lle confirme aussi que les nouvelles modalités de contributions demandées aux communes et à leurs regroupements, approuvées à l'assemblée générale de 2016, sont bien acceptées.

Au-delà des efforts de recherche d'autres financements auprès de différents partenaires, ces contributions confortent financièrement la structure et lui permettent de dégager pour la première fois depuis 2013, un léger excédent.

### Conseils aux collectivités

**148 conseils et études ont été réalisés ou commencés durant cette dernière année. Le CAUE a été l'interlocuteur de 106 collectivités territoriales et de leurs regroupements.**

Les interventions demandées par les communes ont porté principalement en 2017 sur des aménagements en coeur de bourg (aménagement de rues, création de liaisons douces, requalification des espaces publics, réflexions sur des zones à urbaniser, densification de l'habitat, mise en place d'une gestion différenciée des espaces verts), puis sur plusieurs équipements publics (restructuration et extension de mairie, création d'équipements divers et réhabilitation d'immeubles vacants).

Dans le cadre des « **contrats d'attractivité touristique** », le CAUE est intervenu sur commande du Département et accord de la collectivité pour étudier la mise en œuvre de fiches actions : Arzon, requalification du parc du Redo, Groix, aménagement du fort de Gripp, La Trinité-sur-Mer, aménagement des quais, Pontivy Communauté, aménagement de l'électrothèque de Saint-Aignan, Sainte-Anne-d'Auray, requalification des espaces publics du centre bourg et création de liaisons douces.

Par ailleurs, le CAUE a accompagné à différents niveaux quatre communes à candidater à **l'appel à projet de la Région sur « la dynamique des centres bourgs »**. Deux communes ont été lauréates : Guéhenno, pour la phase études, et Allaire pour la phase opérationnelle, dossiers sur lesquels le CAUE s'est largement investi.

Des études pré-opérationnelles menées, le CAUE a participé à la mise en œuvre de 18 projets en 2017, en accompagnant les élus dans le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre. De plus, le CAUE a participé à 6 jurys de concours.

A la demande du Département, le CAUE poursuit sa participation à l'opération Embellissement du Morbihan en étant membre du jury et en réalisant un conseil spécifique pour trois communes.

Le partenariat établi en 2016 pour renforcer le service ADS de Pontivy Communauté a été reconduit en 2017 avec la mise à disposition d'un architecte conseil, deux demi-journées par mois auprès du service des instructeurs.

### Autres actions menées en direction des élus

Le colloque organisé en février à Grand-Champ sur les démarches participatives et la qualité des projets urbains a réuni 180 participants de la Région Bretagne, élus, professionnels et membres de conseils de développement. Il a été suivi d'une journée de formation sur les procédures de marchés publics qui a concerné 40 élus et techniciens morbihannais.

En appui au personnel d'accueil et de secrétariat des communes, des élus référents urbanisme, le CAUE a diffusé en 13 200 exemplaires, une notice sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et, a ainsi satisfait à moindre coût, la commande de 82 communes et 5 intercommunalités, ainsi qu'un partenaire.

Le CAUE a organisé une visite sur l'aménagement paysager et la gestion écologique des espaces communaux à Quistinic en juin. 39 élus et techniciens ont participé à celle-ci.

En complément des études pré-opérationnelles conduites, le CAUE a organisé 2 visites pour des conseils municipaux, leur présentant des réalisations de référence en lien avec leurs projets d'équipement ou d'aménagement pour faciliter leur prise de décision et les aider à définir un niveau d'exigences souhaitées.

## Conseil architectural aux particuliers

Le conseil architectural prodigué aux particuliers représente 6 % du temps passé sur les missions dédiées au CAUE pour être partagé avec Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. Celle-ci l'assure depuis 2016 pour toutes les communes adhérentes à son service droit des sols.

Au travers de ses permanences situées géographiquement à la Maison du Logement à Auray pour AOTA, à Pontivy pour Pontivy Communauté et dans ses bureaux, le CAUE a prodigué 338 conseils architecturaux aux particuliers contre 327 en 2016 et 574 en 2015.

## Actions de sensibilisation à la culture architecturale et urbaine

Pour mémoire, Françoise Nyssen, ministre de la culture soulignait en octobre 2017

*« L'architecture est une part essentielle de notre culture, à la fois comme élément de mémoire, déterminant du présent, et clé de notre devenir. »*

### • En direction du milieu scolaire :

Depuis cinq ans, dans le cadre de sa mission de sensibilisation en milieu scolaire, le CAUE développe un dispositif d'accompagnement sur le thème de l'architecture contemporaine et le patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle.

La culture architecturale est en effet l'occasion de proposer aux élèves, à travers une pédagogie d'exploration et de découverte, un sujet de réflexion interdisciplinaire pertinent et de contribuer aux Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) de l'élève. A différentes étapes de la scolarité, de l'école élémentaire au collège, ainsi qu'au lycée, le CAUE apporte sa contribution pour le développement de la culture architecturale et une amélioration de la perception de l'environnement bâti.

En relation avec les conseillères pédagogiques de la DSDEN et le coordinateur DAAC, de nombreuses actions de sensibilisation à la culture architecturale et au patrimoine du XX<sup>ème</sup> siècle ont été développées et poursuivies en 2017 :

- participation à l'enseignement de l'histoire des arts (du primaire au lycée) et à l'enseignement de l'Education au Développement Durable (EDD) en collège via le dispositif départemental,
- formations continues des enseignants de manière régulière (1<sup>er</sup> degré et Plan Académique de Formation inter-degré),
- création de contenus et d'outils pédagogiques,
- animations pédagogiques de circonscription (secteur de Ploërmel, dispositif multi-partenarial en collaboration avec la Cité de la voile).

**Le CAUE du Morbihan est désormais reconnu comme un acteur EAC par la DRAC et la DSDEN et comme un organisme de formation par le réseau CANOPE. Ce partenariat s'est renforcé avec la signature d'une convention en janvier 2018.**

**En 2017, 26 interventions de sensibilisation à la culture architecturale ont été réalisées au profit de 479 élèves (écoles, collèges, lycée). 69 enseignants du premier degré ont bénéficié, au total, de 4 journées de formation autour du thème de la construction modulaire et l'architecture et son école.**

### • En direction du grand public :

- Sensibilisation à la médiation architecturale du XX<sup>ème</sup> siècle auprès de 14 stagiaires de l'AFPA, en formation tourisme et du personnel de l'office de tourisme de Pontivy.
- **Journées Nationales de l'Architecture** : à la demande de la ville de Vannes, le CAUE a contribué à une visite de découverte du quartier de Cliscouët à Vannes, aménagement remarquable des années 80 en présence de l'architecte Bernard Guillouet et avec le concours des Archives départementales du Morbihan et de Vannes Golfe Habitat.
- **3<sup>ème</sup> édition du Prix des Maisons du Morbihan.** Pour cette édition, le jury a examiné les 19 candidatures reçues et sélectionné 6 lauréats. La remise des trophées au Conseil départemental en octobre a touché de manière sensible les jeunes architectes. Une exposition itinérante présentant les réalisations primées est mise gracieusement à disposition des communes depuis février 2018.

Par ailleurs, l'union régionale des « CAUE bretons », créée en 2017, a permis la réalisation d'une émission mensuelle « Archi à l'Ouest », d'une durée de 13 minutes diffusée sur toute la Bretagne et coproduite entre les trois CAUE et TÉBÉO.

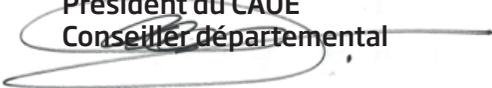
Je remercie toute l'équipe pour le travail mené, pour son implication et son engagement à accomplir au mieux les missions dédiées au CAUE.

Sur un plan statutaire, le CAUE comptabilise 194 adhérents en 2017 (188 collectivités et 6 structures partenaires). Le taux d'adhésion a diminué de 10 % en 2017 avec le retrait de 12 communes.

Sur un plan financier, la situation s'est assainie avec un budget maîtrisé.

Je remercie le conseil d'administration, nos fidèles adhérents ainsi que nos partenaires pour le soutien porté à notre institution.

Ronan Loas,  
Président du CAUE  
Conseiller départemental



# LISTE DES 194 ADHÉRENTS 2017 AU CAUE DU MORBIHAN

11 nouvelles adhésions de communes sont comptabilisées en 2017 (en vert)

ALLAIRE	ÉVRIGUET	LE GUERNO	PLOEMEL	SAINT-JEAN-BREVELAY
AMBON	FÉREL	LE HÉZO	PLOEMEUR	SAINT-JEAN-LA-POTERIE
ARZAL	GÂVRES	LE PALAIS	PLOUAY	SAINT-LAURENT-SUR-OUST
ARZON	GESTEL	LE SAINT	PLOUGOUMELLEN	SAINT-LÉRY
AUGAN	GOURHEL	LE SOURN	PLOUHARNEL	SAINT-MALO-DE-BEIGNON
AURAY	GRAND-CHAMP	LE TOUR-DU-PARC	PLOUHINEC	SAINT-MALO-DES-3-FONTAINES
BANGOR	GROIX	LES FORGES	PLOURAY	SAINT-MARCEL
BÉGANNE	GUÉGON	LES FOUGERÊTS	PLUMELEC	SAINT-MARTIN S/OUST
BEIGNON	GUÉHÉNNO	LIGNOL	PLUMELIAU	SAINT-NICOLAS-DU-TERTRE
BELZ	GUeltas	LIZIO	PLUMELIN	SAINT-NOLFF
BERNÉ	GUÉMENÉ S/SCORFF	LOCMALO	PLUMERGAT	SAINT PERREUX
BIEUZY-LES-EAUX	GUER	LOCOAL-MENDON	PLUNERET	SAINT-PIERRE-QUIBERON
BILLIO	GUERN	LOCMARIA	PLUVIGNER	SAINT-PHILIBERT
BOHAL	GUILLEC	LOCMARIA GRAND-CHAMP	PONTIVY	SAINT-THURIAU
BRANDÉRION	GUISCRIFF	LOCMARIAQUER	PONT-SCORFF	SAINT-TUGDUAL
BREC'H	HOEDIC	LOCQUELTAS	PORCARO	SAINT-VINCENT/OUST
BRÉHAN	HOUAT	MALANSAC	PORT-LOUIS	SAINTE-ANNE-D'AURAY
BRIGNAC	ÎLE AUX MOINES	MALESTROIT	PRIZIAC	SAINTE-BRIGITTE
BUBRY	ÎLE D'ARZ	MALGUÉNAC	QUESTEMBERT	SAINTE-HÉLÈNE
BULÉON	JOSSELIN	MARZAN	QUIBERON	SAUZON
CADEN	KERFOURN	MAURON	RADENAC	SÉGLIEN
CALAN	KERGRIST	MELRAND	RÉGUINY	SÉRENT
CAMOËL	KERVIGNAC	MERLEVEZ	RÉMINIAC	SILFIAC
CAMORS	LA CHAPELLE-NEUVE	MEUCON	ROCHFORT-EN-TERRE	THEHILLAC
CARENTOIR	LA GACILLY	MISSIRIAC	ROHAN	TRÉHORENTEUC
CARNAC	LA GREE-SAINT-LAURENT	MOLAC	RUFFIAC	TREAL
CARO	LA ROCHE-BERNARD	MONTENEUF	SAINT-ABRAHAM	VAL D'OUST
CLÉGUER	LA TRINITÉ-PORHOËT	MONTERBLANC	SAINT-AIGNAN	VANNES
CLÉGUÉREC	LA TRINITÉ-SUR-MER	MONTERREIN	SAINT-ALLOUESTRE	
COLPO	LA VRAIE-CROIX	MOUSTOIR'AC	SAINT-ARMEL	
CONCORET	LANDAUL	MUZILLAC	SAINT-AVÉ	
COURNON	LANDÉVANT	NEULLIAC	SAINT-BARTHÉLÉMY	
CRAC'H	LANGOELAN	NOSTANG	SAINT-CONGARD	
CRÉDIN	LANGONNET	NOYAL-MUZILLAC	SAINT-DOLAY	
CROIXANVEC	LANVENEGEN	NOYAL-PONTIVY	SAINT-GÉRAND	
CRUGUEL	LARMOR-BADEN	PÉAULE	SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	
DAMGAN	LARRE	PEILLAC	SAINT-GONNERY	
ELVEN	LAUZACH	PÉNESTIN	SAINT-GORGON	
ERDEVEN	LE BONO	PLEUCADEUC	SAINT-GUYOMARD	
ÉTEL	LE FAOUËT	PLEUGRIFFET		

## 6 autres structures adhérentes :

AFPA BSH CAPEB EHPAD Rochefort-en-terre  
LA COMPAGNIE DES PORTS SOLIHA

## NON RENOUVELLEMENT EN 2017 DE COMMUNES ADHÉRENTES (15)

LE COURS	LA CROIX-HELLÉAN	GUIDEL	GUILLIERS	HELLÉAN
LANOUÉE	LANTILLAC	LIMERZEL	MÉNEAC	MOHON
PLOEREN	RIANTEC	SAINT-SERVANT/OUST	SULNIAC	LA TRINITE-SURZUR

## I-1 GOUVERNANCE

### I-1-1 : MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN 2017

#### Représentants des collectivités locales :

Denis BERTHOLOM	Conseiller départemental du canton de Vannes 2
Bruno BLANCHARD	Conseiller départemental du canton de Lorient 1
Yannick CHESNAIS	Conseiller départemental du canton de Guer
Marie-Hélène HERRY	Conseillère départementale du canton de Guer
Ronan LOAS	Conseiller départemental du canton de Ploemeur
Michel PICHARD	Conseiller départemental du canton de Ploërmel

#### Représentants de l'Etat, membres de droit :

Laure d'HAUTEVILLE	Architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de service UDAP, <i>par intérim</i>
Yves LE MARECHAL	Directeur adjoint de la DDTM du Morbihan, <i>par intérim</i>
Françoise FAVREAU	Directrice des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan

#### Représentants des professions concernées :

Jean-Luc BARBIER	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Matthieu BELBEOC'H	Architecte DPLG, représentant l'ordre des architectes
Yann DANION	Représentant de la CAPEB
Serge NICOLAS	Géomètre expert, représentant la chambre des géomètres experts

#### Personnes qualifiées

Ronan LE DÉLÉZIR	Maître de conférences en aménagement du territoire à l'Université Bretagne Sud
Yves VALLET	Directeur général délégué de EADM

#### Membres élus par l'Assemblée Générale :

Jean BOISTAY	Adjoint au maire de Melrand
Bruno GICQUELLO	Maire de Malestroit
André KERVEADOU	Adjoint au maire de Plouay
Alain LAUNAY	Maire de Pleucadeuc
Jean-Luc SERVAIS	Adjoint au maire de Carnac
Gérard THEPAUT	Adjoint au maire de Vannes

#### Représentant du personnel à titre consultatif :

Corine GANIER	Urbaniste conseiller
---------------	----------------------

### I-1-2 : MEMBRES DU BUREAU EN 2017

Président	Ronan LOAS
1 <sup>er</sup> Vice-Président	Marie-Hélène HERRY
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	Bruno BLANCHARD
Trésorier	Denis BERTHOLOM
Secrétaire	Bruno GICQUELLO

### I-1-3 : RÉUNIONS 2017 DES INSTANCES STATUTAIRES

#### Bureau :

- le 9 mars,
- le 1<sup>er</sup> décembre.

#### Conseil d'administration :

- le 28 mars,
- le 13 juin,
- le 21 novembre.

#### Assemblée générale :

- le 6 juillet.

Chaque réunion a fait l'objet de comptes rendus qui ont été soumis à approbation et validés par les administrateurs présents.



## I-2 L'ÉQUIPE AU 31 DÉCEMBRE 2017



### Direction

Mau. **GILLOURY-NANCEL**, géographe-urbaniste, ingénieur agronome

### Chargés de missions

Delphine **DERVILLE**, architecte conseiller  
Frédérique **FALLET**, architecte conseiller  
Corine **GANIER**, urbaniste conseiller  
Véronique **LE BARS**, architecte conseiller  
Yannick **MAHÉ**, urbaniste conseiller  
Patrick **MOREL**, architecte conseiller

Damien **OGER**, chargé de mission environnement et SIG  
Heleen **STATIUS-MULLER**, chargée de mission en milieu scolaire

### Administration

Marie **BARBAZ**, responsable administratif et financier  
Nelly **BELLECC**, documentaliste / secrétaire  
Nadège **BERNARD**, secrétaire administrative et accueil  
Maude **LE BLAY**, secrétaire de direction

Un directeur et huit chargés de missions spécialisés et expérimentés sur l'aménagement des territoires, l'urbanisme durable et l'architecture, au service des communes morbihannaises, de leurs regroupements et du département.

#### • **Mau. GILLOURY-NANCEL**



Ingénieur agronome et géographe-urbaniste, Mau. a complété son cursus par un cycle en « management pour cadres supérieurs et dirigeants » à l'Institut Français de Gestion.

Son parcours professionnel se résume par :

- 30 ans de missions de service public en direction de collectivités territoriales à différentes échelles territoriales et dans trois domaines : le développement local, la protection et la gestion d'espaces naturels puis l'aménagement du territoire ;
- 4 ans dans l'ingénierie de formation comme consultant pour accompagner des processus de changement au sein d'entreprises, d'institutions publiques et parapubliques et enfin par,
- 27 ans de fonctions de direction d'associations dans le développement de projets territoriaux, la gestion de fonds publics et européens et durant ces treize dernières années, la direction successive de deux CAUE.

#### • **Delphine DERVILLE**



Architecte DPLG, Delphine a travaillé durant quatre ans successivement au sein de 3 agences vannetaises d'architecture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire en tant que chargée de projet puis quatre ans au sein d'une agence départementale d'aménagement assurant des missions d'AMO, de programmation et d'études de faisabilité, techniques et financières de projets pour les collectivités; avant d'arriver au CAUE fin 2012.

Au CAUE depuis 2012, elle accompagne les collectivités du Pays de Lorient sur leurs projets d'aménagement et d'équipements publics.

- **Frédérique FALLET**



Architecte DPLG, Frédérique a travaillé treize ans dans une agence d'architecture en Bourgogne avant d'intégrer le CAUE. Chef de projet en architecture et développement durable, elle a conçu et réalisé de nombreux ouvrages et aménagements pour des maîtrises d'ouvrage publiques et privées et a participé à l'organisation des manifestations de sensibilisation pour la promotion et diffusion de la culture architecturale en région.

Au CAUE depuis 2014, elle assure une mission de conseil auprès des communes de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération et du Pays de Pontivy tout en prodiguant des conseils aux particuliers. Son expertise est aussi mise au service du service instructeur de Pontivy Communauté dans le traitement des dossiers d'urbanisme, sensibles.

- **Corine GANIER**



Géographe-urbaniste, Corine a intégré le CAUE en 1993. Investie sur des problématiques d'urbanisme réglementaire et opérationnel, sa mission principale est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement : projet de territoire, documents d'urbanisme, requalification des espaces publics, revitalisation de centre bourg, valorisation et requalification d'espaces de loisirs, extension de bourg.

Elle est référente des communes du Pays de Ploërmel tout en menant en parallèle des actions de formation et de sensibilisation.

Certifiée par l'Organisme Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) depuis 2008, Corine est co-auteure de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

- **Véronique LE BARS**



Architecte, diplômée d'Etat, Véronique a exercé pendant 8 ans la fonction d'assistante d'architecte dans trois agences d'architecture et au Pact-Arim, avant d'intégrer le CAUE en 2003. Elle conseille depuis une dizaine d'années les collectivités sur leurs projets d'équipements publics et d'aménagements urbains prodiguant par ailleurs des conseils architecturaux auprès des particuliers et des actions de formation et de sensibilisation.

Elle est référente des communes du Pays de Questembert, d'Arc Sud Bretagne, des 3 communes de Cap Atlantique et des 10 communes morbihannaises du Pays de Redon.

Véronique est co-auteure de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

- **Yannick MAHÉ**



Géographe-urbaniste, Yannick a intégré le CAUE en 1990. Investi sur des problématiques d'urbanisme réglementaire et opérationnel, sa mission principale est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'aménagement : projet de territoire, requalification des espaces publics, revitalisation de centre bourg, valorisation et requalification d'espaces de loisirs, extension de bourg.

Il est référent du territoire défini par le Pays de Pontivy et du Roi Morvan tout en menant en parallèle des actions de formation et de sensibilisation.

Certifié par l'Organisme Professionnel de Qualification des Urbanistes (OPQU) depuis 2008, Yannick est co-auteur de l'ouvrage « Le lotissement, pour un projet de qualité » édité en 2005 par le CAUE et diffusé nationalement.

- **Patrick MOREL**



Architecte DPLG, Patrick a été chef de projet pour la conception et la réalisation de nombreux ouvrages de nature et d'ampleurs diverses pour avoir été à plusieurs reprises, lauréat de concours en ayant travaillé 16 ans en tant que libéral ou salarié dans des agences d'architecture à Paris, Londres et Nantes.

En parallèle, il a enseigné à l'école de Design de Nantes Atlantique durant 5 ans en « design d'espace », avant d'intégrer le CAUE en 2014.

Fort de cette expérience, il conseille les 24 communes qui constituent AQT, les 4 communes de Belle-Ile-en-mer et prodigue des conseils aux particuliers au sein de la maison du logement d'Auray et au CAUE.

- **Damien OGER**



Ecologue avec un DESS « Dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux » et un mastère spécialisé « Evaluation environnementale et conduite de projets », Damien a effectué des missions d'inventaires floristiques et d'études au sein du PNR Loire Anjou Touraine, du Muséum d'histoire naturelle de Nantes et de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan avant d'intégrer en 2006 le CAUE.

Chargé de mission Environnement, il intervient pour les collectivités sur l'aménagement des espaces publics et notamment les zones de loisirs et les circulations douces, la valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité, la mise en œuvre de la gestion différenciée, les études paysagères.

Il gère aussi le Système d'Information Géographique du CAUE en support de l'équipe.

- **Heleen STATIUS-MULLER**



Historienne de l'art avec un DEA spécialisé sur l'architecture contemporaine, Heleen a mené des travaux d'études sur des patrimoines divers et a réalisé des animations culturelles autour du patrimoine au sein de collectivités (Le Havre, Oullins, Lyon) et d'institutions (école d'architecture de Saint-Etienne, CAUE du Rhône) avant d'intégrer le CAUE du Morbihan en 2003 pour un travail de recherche sur Yves GUIILLOU, architecte emblématique de la Bretagne et la réalisation d'une exposition rétrospective à son sujet.

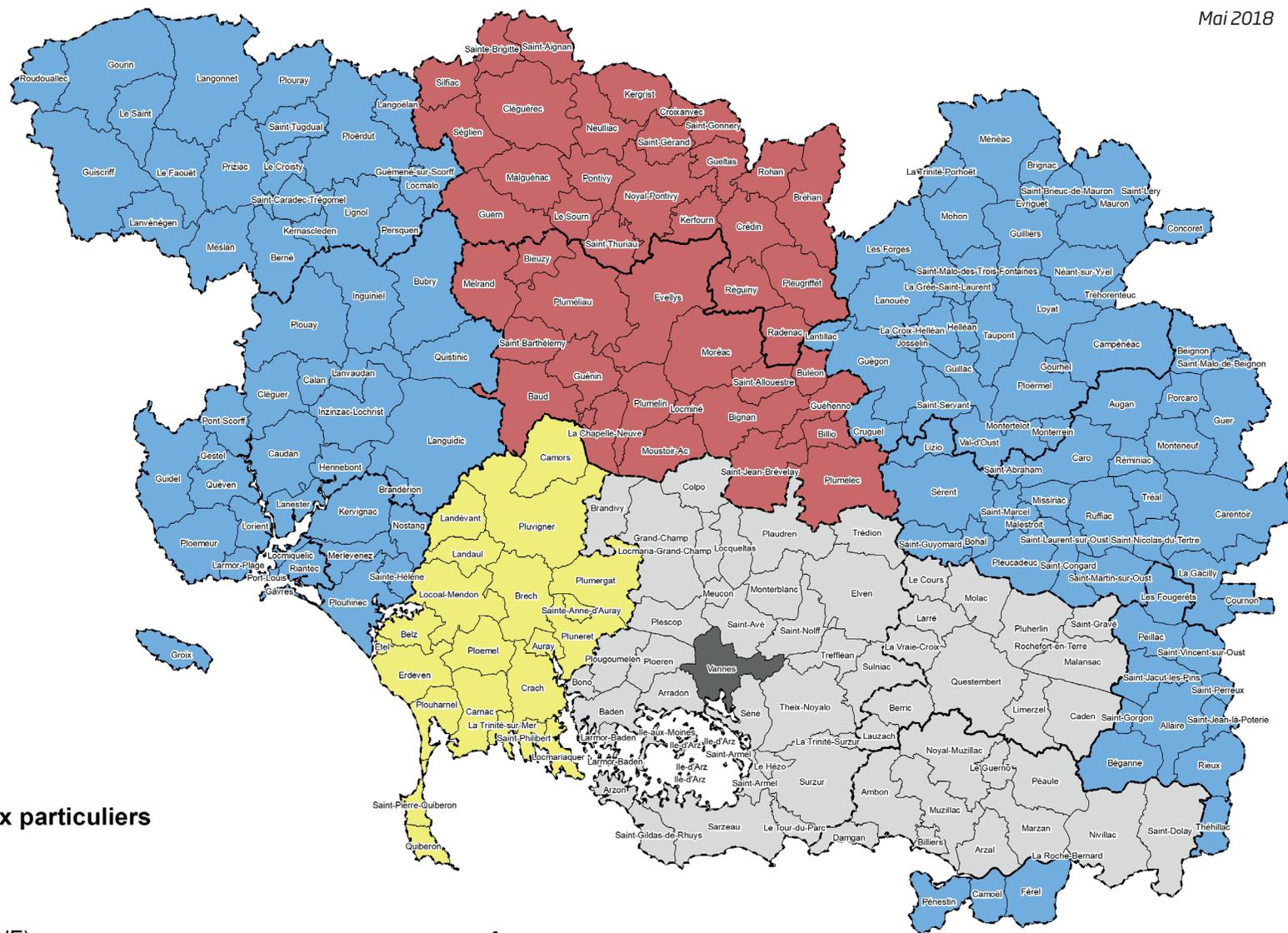
Chargée de mission en sensibilisation à l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle, sa fonction est aujourd'hui centrée sur le milieu scolaire, formation des enseignants du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré puis des collégiens pour intervenir en classe dans une approche pluridisciplinaire avec les enseignants de différentes matières.

## Formations, colloques et ateliers de réflexion suivis par le personnel en 2017 :

Formation continue	Durée nbr de jours	Lieu	Dates	Nbre de salariés	Organisme	Nom des salariés concernés
« ArcGis Niveau II - version 10.4 »	3	Cesson-Sévigné	8,9 et 10 février	1	ESRI France	D. OGER
« Procédures des marchés publics »	1	Rennes	28 février	1	Ville de Rennes	C. GANIER
« PREAC, Architecture, arts de l'espace et société(s), L'architecture à l'expérience de la reproduction ou à son épreuve »	2	Grenoble	3 et 4 avril	1	ENSAG	H. STATIUS MULLER
« Concevoir et animer des dispositifs participatifs »	3	Vannes	16 mai, 27 juin et 11 juillet	8	VOX OPERATIO	D. DERVILLE, C. GANIER, F. FALLET, M. GILLOURY-NANCEL, V. LE BARS, Y. MAHE, P. MOREL, D. OGER
« CYCLE 3 - 3 <sup>ème</sup> année de stage d'expertise comptable : développement de la maturité professionnelle »	7	Saint-Grégoire	4 et 22 juin, 4 juillet, 3 et 4 octobre, 28 novembre	1	ISFEC	M. BARBAZ
« Médiation orale : mieux communiquer avec les publics »	2	Paris	8 et 9 juin	1	CIPAC	H. STATIUS MULLER
« Indesign perfectionnement »	2	Lorient	22 et 23 juin	1	CCI	H. STATIUS MULLER
« Matinée information du Paritarisme »	0,5	Paris	11 octobre	1	FNCAUE	Y. MAHE
« Perfectionnement : Utilisation de l'approche de Palo Alto dans l'accompagnement de projets de territoires et projets urbains »	2	Paris	12 et 13 octobre	2	CAUE 27	D. DERVILLE, P. MOREL
« Droit du Patrimoine et droit de l'Urbanisme »	1	Faou	17 octobre	1	CAUE 29	V. LE BARS, C. GANIER
« Logiciel Alexandria »	2	Vannes	17 octobre, 19 octobre, 7 novembre, 11 décembre	1	GB CONCEPT	N. BELLEC
« Initiation - utilisation de l'approche de Palo Alto dans l'accompagnement de projets de territoires et projets urbains »	4	Puteaux	19 et 20 octobre, 16 et 17 novembre	1	CAUE 27	F. FALLET
« Formalab PermaEconomie »	3	Montreuil	8, 9 et 10 novembre	1	IRFEDD	D. DERVILLE, M. GILLOURY-NANCEL
« Principes de permaculture appliqués à la conduite de projet »	1	Vannes	14 novembre	8	PORT PARALLELE	D. DERVILLE, C. GANIER, F. FALLET, M. GILLOURY-NANCEL, V. LE BARS, Y. MAHE, P. MOREL, D. OGER

<b>Formation continue</b>	<b>Durée nbr de jours</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Nbre de salariés</b>	<b>Organisme</b>	<b>Nom des salariés concernés</b>
« Cycle Professionnel Directeur Niveau 2 »	2	Paris	4 et 5 décembre	1	FNCAUE	M. GILLOURY-NANCEL
« Permaculture et aménagement des parcs d'activités »	0.5	Vannes	12 décembre	8	DDTM 56	D. DERVILLE, C. GANIER, F. FALLET, M. GILLOURY- NANCEL, V. LE BARS, Y. MAHE, P. MOREL, D. OGER
<b>Participation à des ateliers et colloques</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu</b>	<b>Dates</b>	<b>Nbre de salariés</b>	<b>Organisateur</b>	<b>Nom des salariés concernés</b>
« Visite de la ZAC de Beausoleil à Saint-Avé »	1	Saint-Avé	10 octobre	1	AUGO	C. GANIER
« Une voirie pour tous »	1	Saint-Avé	23 novembre	1	CEREMA	C. GANIER
Colloque « Partager l'architecture, avec les enfants »	2	Bordeaux	24 et 25 novembre	1	Arc en rêve centre d'architecture	H. STATIUS MULLER

## II - RAPPORT D'ACTIVITES 2017



**Conseil architectural aux particuliers**  
Lieux de permanence

- Vannes (Locaux du CAUE)
- Pontivy (Pontivy Communauté)
- Auray (Maison du Logement)
- Vannes aggro (Tél. 02.97.68.70.70)
- Ville de Vannes (Tél. 02.97.01.63.30)

Institué par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, le CAUE du Morbihan est une association créée en 1979 à l'initiative du Conseil départemental. Sa mission d'intérêt général est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci constant de l'adapter aux particularités locales, en dehors de toute maîtrise d'œuvre.

Conformément à ses statuts, le CAUE oriente ses actions selon 3 axes principaux :

- le conseil aux particuliers,
- le conseil aux collectivités,
- la sensibilisation, la formation et l'information du public.

## II - 1 - LE CONSEIL AUX PARTICULIERS

*« Le CAUE fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans se charger toutefois de la maîtrise d'œuvre... »*

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 3

Le CAUE du Morbihan propose à toute personne ayant un projet de construction, de réhabilitation ou d'extension de rencontrer un architecte conseiller pour l'aider sur un plan qualitatif à définir son projet. L'architecte conseiller prodigue un conseil sur mesure en fonction des questions que se pose le pétitionnaire comme par exemple :

- comment implanter une construction neuve dans son environnement ?
- quelles orientations prendre pour réaménager l'intérieur de l'habitation ?
- quelles sont les étapes à suivre pour assurer une bonne maîtrise du projet ?
- comment comprendre le cadre réglementaire ?

**Intervention des architectes conseils du CAUE 56 en 2017 : 338 conseils architecturaux et avis sur dossiers transmis** et demandes reçues par mails ou téléphone, et répartis entre :

- 211 rendez-vous avec des particuliers parfois accompagnés de leur maître d'œuvre, contre 189 en 2016,
- 65 avis émis sur des dossiers transmis contre 65 en 2016,
- 62 réponses à des sollicitations par mail ou par téléphone, contre 73 en 2016.

*La liste des particuliers ayant bénéficié d'un conseil est présentée par commune en fin de chapitre.*

Parmi les personnes ayant indiqué l'origine de leur consultation au CAUE, 32 % des personnes reçues ont été orientées vers le CAUE par le site internet, 31 % par leurs relations personnelles, 15 % par la mairie, 14 % par annonce dans la presse.

En 2017, la nature des conseils fournis a concerné principalement des restaurations / réhabilitations, des maisons neuves et des extensions.

**La mission de conseil architectural auprès des particuliers représente 6 % de l'activité menée en 2017 tout comme en 2016 et semble se stabiliser dans cette nouvelle configuration.**

**Pour les architectes conseil, c'est 72 jours de travail, contre 64,5 en 2016.**

**A noter qu'à la demande d'AQTA, deux ateliers collectifs, l'un sur la réhabilitation, le second sur les maisons neuves, ont été préparés et co-animés avec ALOEN à la Maison du Logement, réunissant une quinzaine de personnes .**

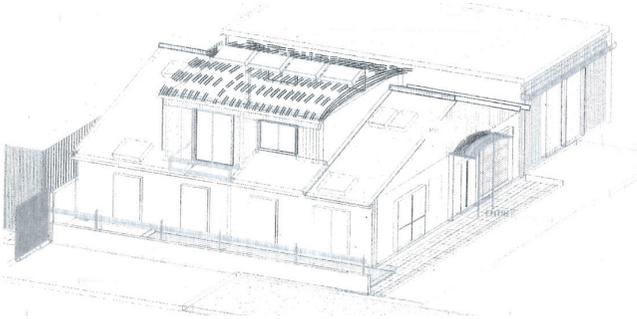
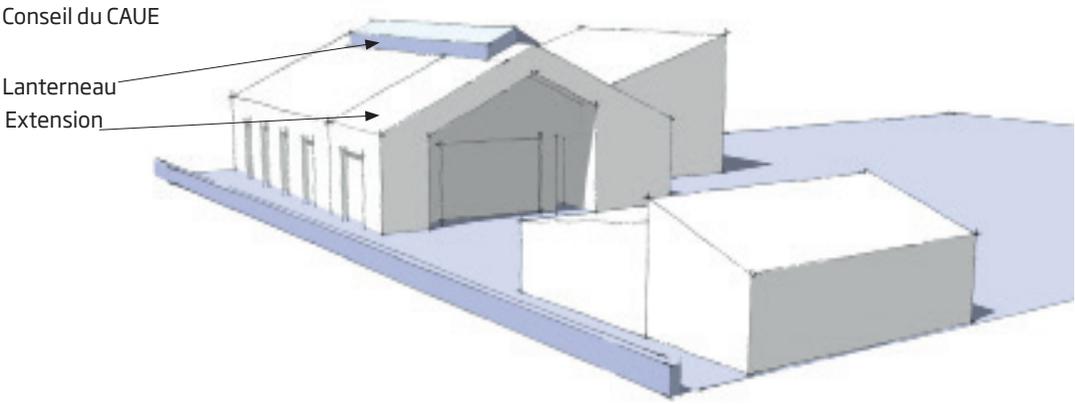
CONSEILS LIEUX	Maison neuve	Logement groupé	Restauration / réhabilitation	Extension	Bâtiment annexe	Bâtiment tertiaire	Bâtiment agricole / ostréicole	Travaux, isolation, etc...	Aménagement intérieur	Autres (Coloration, juridique)	TOTAL		%
											2017	2016	
Auray Quiberon Terre Atlantique	28	1	22	16	4		1	5	2		79	69	114
Siège du CAUE	47		54	25	10	4	1	15	2	1	159	189	84
Pays de Pontivy	15		33	30	7	3		10	2		100	69	145
<b>Total</b>	<b>90</b>	<b>1</b>	<b>109</b>	<b>71</b>	<b>21</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>30</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>338</b>	<b>327</b>	<b>103</b>
<b>Pourcentage par type de conseils</b>	<b>27 %</b>	<b>0 %</b>	<b>32 %</b>	<b>21 %</b>	<b>6 %</b>	<b>2 %</b>	<b>1 %</b>	<b>9 %</b>	<b>2 %</b>	<b>0 %</b>	<b>100 %</b>		
<b>Nombre total en 2016</b>	<b>104</b>	<b>2</b>	<b>92</b>	<b>68</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>327</b>		

	2017		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Maison neuve	90	27 %	104	32 %
Logements groupés	1	0 %	2	1 %
Restauration / réhabilitation	109	32 %	92	28 %
Extension	71	21 %	68	21 %
Bâtiment annexe	21	6 %	17	5 %
Bâtiment tertiaire	7	2 %	5	2 %
Bâtiment agricole	2	1 %	0	0 %
Travaux divers, isolation	30	9 %	24	7 %
Aménagement intérieur	6	2 %	4	1 %
Autres (coloration, juridique...)	1	0 %	11	3 %

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET	2017		2016	
	Nombre	%	Nombre	%
Intention du projet	193	57	136	42
Stade du permis de construire	70	21	82	25
Déclaration préalable	23	7	26	8
Stade du refus du permis	27	8	32	10
Litiges et réglementation	12	4	23	7
Non renseigné	13	4	28	9
<b>TOTAL</b>	<b>338</b>	<b>100</b>	<b>327</b>	<b>100</b>

En 2017, 57 % des porteurs de projet reçus se sont adressés au CAUE au stade de l'intention de projet, moment le plus pertinent de notre intervention ce qui montre une légère augmentation par rapport à 2016.

Exemple de conseil architectural

<p>Date : 30/07/17</p>	<div data-bbox="712 181 1043 344">  <p>Conseil d'Architecture d'Urbanisme &amp; de l'Environnement du <b>Morbihan</b></p> </div> <div data-bbox="1198 229 1805 309"> <p>8 avenue Edgard Degas - 56000 VANNES Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52 • <a href="mailto:conseil@caue56.fr">conseil@caue56.fr</a> <a href="http://www.caue56.fr">www.caue56.fr</a>  <b>Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne</b></p> </div>
<p>Demandeur : PC N° : Adresse : Commune : SAINT-PERREUX</p>	<p>Conseils formulés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- maintenir le volume existant sans réaliser de surélévation,</li> <li>- créer une extension en prolongement du pignon Est afin de trouver une entrée et les surfaces nécessaires à l'habitation,</li> <li>- créer un lanterneau sur tout ou partie du toit pour assurer l'éclairage des pièces de l'étage.</li> </ul>
<p>Projet : Transformation d'un hangar en habitation</p>	<p>Projet</p> <div data-bbox="904 592 1541 911">  </div>
<p>Dossier : Pièces :</p>	<p>Conseil du CAUE</p> <div data-bbox="696 986 1771 1390">  <p>Lanterneau Extension</p> </div>
<p>Véronique Le Bars Architecte  Email : <a href="mailto:v.lebars@caue56.fr">v.lebars@caue56.fr</a></p>	

Date: 20/04/17



8 avenue Edgard Degas - 56000 VANNES  
 Tél: 02 97 54 17 35 • Fax: 02 97 47 89 52 • conseil@caue56.fr  
[www.caue56.fr](http://www.caue56.fr) Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

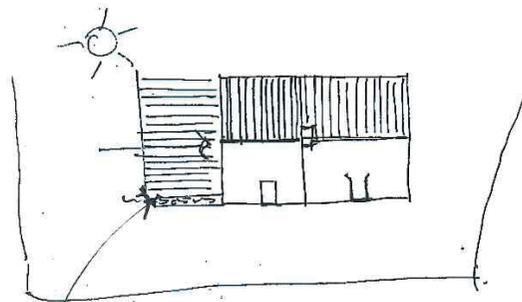
Demandeur:  
 PC N°:  
 Adresse:  
 Commune: BEGANNÉ

Conseils formulés :

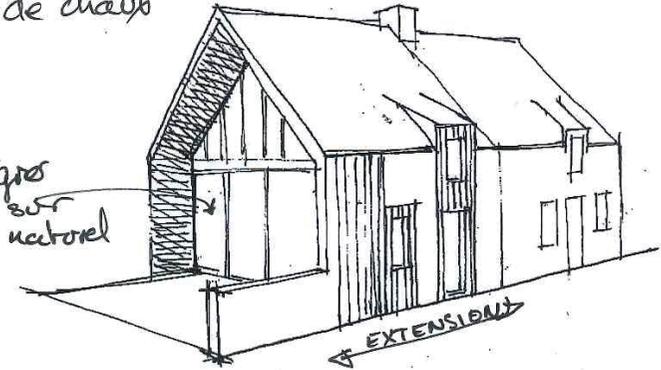
- Afin de respecter la volumétrie et la typologie du bâti existant :
  - Création d'une extension en pignon ouest reprenant les proportions de l'existant (Lucarne, proportion des baies, pentes de toiture, ...).
  - > Possibilité de créer de larges ouvertures contemporaines
  - > Bardage bois ou zinc, enduit de chaux

Projet: Réhabilitation & extension

Dossier:  
 Pièces:

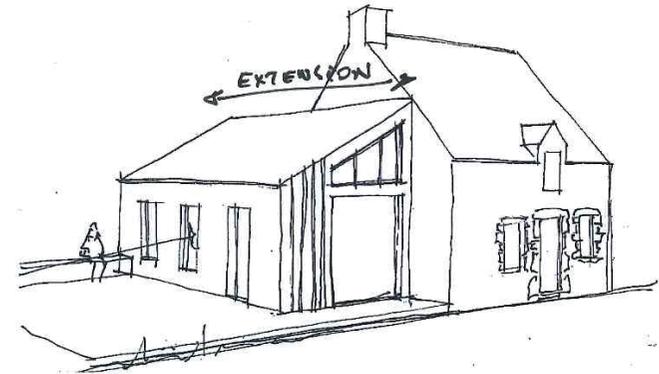
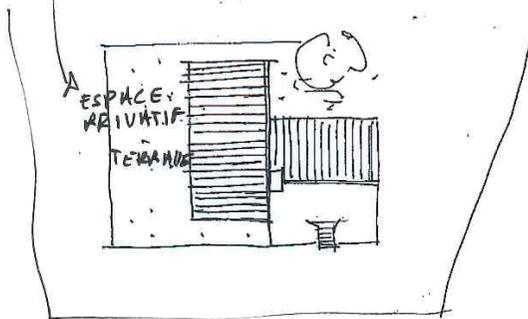


Privilégier les vues sur l'espace naturel



Véronique Le Bars  
 Architecte

Email : v.lebars@caue56.fr



## PAR COMMUNE, LISTE DES PARTICULIERS VENUS PRENDRE CONSEIL AU CAUE, EN RENDEZ-VOUS, PAR TÉLÉPHONE OU PAR MAIL

ALLAIRE : M<sup>me</sup> Degrez, M. Gilbert, M. Hervé (MOE), M. Torlay, M. Joly, M. Bazile, M. Mehat, M. Montoir - AMBON : M. Wauquier - AURAY : M. Mauffrais(3), M<sup>me</sup> Lessard, M<sup>me</sup> De Pluvrez, M<sup>me</sup> Grannec (MOE), M<sup>me</sup> Guillevic, M<sup>me</sup> Bissett, M. et M<sup>me</sup> Le Borgne, M<sup>me</sup> Aufray, M. et M<sup>me</sup> Robin Billon(2), M. Thomazo, M. Rouault, M<sup>me</sup> Le Doussal, M. Minter, M<sup>me</sup> Marie, M. Métais - BADEN : M. Le Berrigaud(2) - BAUD : M. et M<sup>me</sup> Le Saint(2), M<sup>me</sup> St Michel, M<sup>me</sup> Le Boulc'h, M. Berthou - BEGANNE : M. Bourdin(2) - BELZ : M. Bermon, M. Ihaddabene, M<sup>me</sup> Rozé, M. Letlé, M. Tropel - BOHAL : M. Le Provost, M<sup>me</sup> Thomas - BRANDERION : M. Dubois, M<sup>me</sup> Laporte - BRECH : M. et M<sup>me</sup> Le Lin, M<sup>me</sup> Le Guirriec et M. Varin(3), M<sup>me</sup> Le Gallic, M. Le Borgne - BUBRY : M<sup>me</sup> Bourdeau - CAMORS : M<sup>me</sup> Berry - CARNAC : M. Le Roux, M<sup>me</sup> Joudain, M. Dagonne - CLEGUEREC : M. Auffret, M. et M<sup>me</sup> Lamb, M. Le Boulart Hays, M. et M<sup>me</sup> Hebert, M. Carnec - CONCORET : M<sup>me</sup> Dupain - COURNON : M. Le Blevec - CRAC'H : M. Kretz, M. Prenveille, M. Léon, M. Kretz, M. Philippe(2) - CREDIN : M. Lamour, M. Mahieux - ERDEVEN : M. Boudy(2), M. Le Chapelain, M. Malet(2), M. et M<sup>me</sup> Le Gall(2), M. Canet, M. Bruzac - EVRIGUET : M. Carrere - FEREL : M. et M<sup>me</sup> Yviquel/Le Breton, M<sup>me</sup> Le Toux, M<sup>me</sup> Gaurichas, M. et M<sup>me</sup> Renard - GLENAC : M<sup>me</sup> Blais - GOURIN : M. Van Vuuren - GROIX : M. Pazzis, M<sup>me</sup> Grasset - GUER : M<sup>me</sup> Lande - GUERN : M. Beninca, M. Thouenon, M<sup>me</sup> Perrean(2), M. Le Bouedec, M. et M<sup>me</sup> Bleyo(2), M. Thovenon(2), M. Magnien, M. Le Liboux - GUIDEL : M. Le Priol, M. Chabin, M. Pierre et M<sup>me</sup> Quidu - GUILLAC : M<sup>me</sup> Gourves - HENNEBONT : M. Gerbier, M<sup>me</sup> Diqueloux, M. Lefevre - JOSSELIN : M<sup>me</sup> Garrec - KERFOURN : M<sup>me</sup> Jégonday - KERGRIST : M<sup>me</sup> Hervé, M. Le Goff(2), M. Salmon, M. et M<sup>me</sup> Cailleteau Deschamps, M. et M<sup>me</sup> Prigent, M<sup>me</sup> Le Saux, M<sup>me</sup> Guigueno - KERVIGNAC : M<sup>me</sup> André, M. Fontaine - LA CHAPELLE NEUVE : M. Le Clezio - LA GACILLY : M. Pirot - LA TRINITE SUR MER : M. Le Gal - LANDAUL : M. Hennion, M. Lorho - LANDEVANT : M<sup>me</sup> Le Cornec - LANESTER : M. et M<sup>me</sup> Kernec, M. Henry, M. Le Garrec, M<sup>me</sup> Boussion, M. Boissonnot, M<sup>me</sup> Guyot - LANGOELAN : M<sup>me</sup> Tomdelle - LANGONNET : M<sup>me</sup> Thomas - LANOUEE : M<sup>me</sup> Augeret - LARMOR PLAGE : M. Debost - LE FAOUET : M. Garcin Broc, M. André - LE HEZO : M. Martin - LE PALAIS : M<sup>me</sup> Casters, M. et M<sup>me</sup> Roux, M. et M<sup>me</sup> Molé(2) - LE SOURN : M<sup>me</sup> Le Flohic, M<sup>me</sup> Le Movellie, M<sup>me</sup> Rouet, M<sup>me</sup> Borde, M. Boucicaud - LES FORGES : M. Kahraman - LES FOUGERETS : M. Piguel - LIGNOL : M. Robic - LOCMARIA BELLE ILE : M<sup>me</sup> Glissant - LOCMARIAQUER : M<sup>me</sup> Orjubin(2), M. Pierre, M. Mounier, M<sup>me</sup> Sylvestre - LOCMINE : M. Beltrénieux - LOCMIQUELIC : M<sup>me</sup> Dupas, M. Chevalier, M<sup>me</sup> Jouan - LOCOAL MENDON : M. Bolmont(2) M<sup>me</sup> Bellec, M. Fessier, M. Puzin - LORIENT : M. Garnier, M. Le Ruget, M<sup>me</sup> Barraux, M.

et M<sup>me</sup> Martin(2), M. Thomas, M. Caillibotte, M. Le Crom, M. Galy, M. Marchadour, M<sup>me</sup> Diro, M<sup>me</sup> Vatskil - MALESTROIT : M<sup>me</sup> Martin - MALGUENAC : M. Guegan, M. et M<sup>me</sup> Crotler, M. Martin, M. Le Minier - MAURON : M. Sun - MELRAND : M<sup>me</sup> Le Gourruec - MENEAC : M<sup>me</sup> Jegou - MERLEVEZ : M<sup>me</sup> Maison peps(MOE) - MESLAN : M. Le Clech - MOHON : M. Mahieux - MONTERBLANC : M<sup>me</sup> Le Gros - MOUSTOIR'AC : M<sup>me</sup> Pedron - NEANT/YVEL : M. Jaulme - NEULLIAC : M. Furlan, M. Ropert, M. Postic(2) - NOSTANG : M<sup>me</sup> Le Bihan, M. Bouvier - NOYAL PONTIVY : M. Agoston - PEILLAC : M. Melis, M<sup>me</sup> Happe, M. Cadet - PLEUCADEUC : M<sup>me</sup> Guimard, M<sup>me</sup> Morice - PLEUGRIFFET : M<sup>me</sup> Basdlo - PLOEMEL : M<sup>me</sup> Thomas, M<sup>me</sup> Minazzi, M. Bonnet, M<sup>me</sup> Guezello - PLOEMEUR : M. Yhuel, M. Fily, M<sup>me</sup> Guillou, M. Aguilhaume, M<sup>me</sup> Loaren - PLOERMEL : M. Jossé, M<sup>me</sup> Le Maguer - PLOUAY : M<sup>me</sup> Robert, M. Durusquel(2) - PLOUHINEC : M<sup>me</sup> Izard, M. Ciret (MOE), M. Delepine, M. et M<sup>me</sup> Morelec / Triballier, M. Bouchet, M. et M<sup>me</sup> Le Reun(2), M. Aelepo, M. Malet, M. Guerra Dos Santos, M. Madec, M. Carimalo, M. Laine, M. Fermier - PLUMELEC : M. Urien - PLUMELIAU : M<sup>me</sup> Monguillon, M. Corbes et M<sup>me</sup> Hoarou - PLUMERGAT : M. Trouillet, M. Le Pennec, M. et M<sup>me</sup> Cioffi, M<sup>me</sup> Dieumegard(2), M. Guegan - PLUNERET : M. Loheas, M. Le Moing, M<sup>me</sup> Le Bot - PLUVIGNER : M. Le Guennec, M<sup>me</sup> Dréan, M. Guillory(MOE) - PONT SCORFF : M. et M<sup>me</sup> Grand Colas, M. Bihannic - PONTIVY : M. Hays, M. Desguerre, M<sup>me</sup> Le Guen, M. et M<sup>me</sup> Godin(2), M<sup>me</sup> Manneheut, M. Danieau, M. Le Rohic, M. Geffroy, M. Bahlon - PORT LOUIS : M. Pallec, M. Poisson - QUIBERON : M. Tessier, M<sup>me</sup> Carré, M<sup>me</sup> Grasson, M. Martin, M. Godrèche(2), M. Nedellec(MOE)(2) - QUISTINIC : M. Le François, M. Braud - RADENAC : M. Bredolese - REGUINY : M<sup>me</sup> Thoraval, M. Novacean(2), M. Jouanno, M<sup>me</sup> Laine, M. Jehanno - RIEUX : M. et M<sup>me</sup> Le collaire - ROHAN : M. Liard (MOE), M<sup>me</sup> Michel(2) - SERENT : M<sup>me</sup> Raoul, M. Bernadet - ST AIGNAN : M<sup>me</sup> Petit, M. et M<sup>me</sup> Barber(2) - ST AVE : M. Le Cleve - ST BARTELEMY : M<sup>me</sup> Tatibouet - ST CONGARD : M. Grimal - ST GERAND : M. Nicolas, M. Le Bris - ST GILDAS DE RHUYS : M. Karst archi(MOE) - ST GORGON : M. Delville - ST GUYOMARD : M<sup>me</sup> Blet - ST JEAN BREVELAY : M<sup>me</sup> Guillot, M<sup>me</sup> Cendra - ST JEAN LA POTERIE : M. Le Ray - ST PERREUX : M. Gicquel - ST PHILIBERT : M. Recobert(2), M. Bonne, M<sup>me</sup> Alix, M<sup>me</sup> Charron - ST PIERRE QUIBERON : M. et M<sup>me</sup> Renaud-Laroche(2) - ST THURIAU : M<sup>me</sup> Sat, M. Le Pan, M<sup>me</sup> Renaud, M<sup>me</sup> Le Meur(3), M<sup>me</sup> Le Dain - ST VINCENT/OUST : M. Beaudouin, M. Galland, M. Robin, M. Le Mauff, M. Gorska - STE ANNE D'AURAY : M. Huitorel, M. Le Falher, M<sup>me</sup> Nohé, M<sup>me</sup> Colleau, M. Andreu, M. Keylissa - STE HELENE : M. Causseanel, M. Grimaud, M. Bault, M. Kranyez, M<sup>me</sup> Le Hegaret, M. Le Gouhir - SULNIAC : M<sup>me</sup> Borsotti - THEHILLAC : M. Dabo, M. et M<sup>me</sup> Turpin - VANNES : M<sup>me</sup> Le Guhenne



## II-2- LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

*« Le maître d'ouvrage est la personne morale (...) pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit ce rôle, une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre »*

Loi sur la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985, article 2, alinéa 1

*«... le CAUE est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement»...*

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 4

Le conseil aux collectivités locales du Morbihan reste la mission prépondérante du CAUE. Elle permet tout d'abord aux élus locaux d'assurer dans de bonnes conditions, leurs obligations de maître d'ouvrage public que ce soit dans l'approche de la faisabilité de leurs opérations d'équipements et d'aménagement ou bien dans la définition de leurs besoins et de leurs attentes ou encore dans l'aide au recours à une maîtrise d'œuvre compétente pour la concrétisation de leur projet.

Le CAUE accompagne aussi les communes et les intercommunalités en privilégiant les approches globales et transversales, seules à même d'appréhender la complexité d'un territoire qui permettent d'identifier les enjeux d'aménagement et de développement. Le CAUE promeut ainsi la notion de projet global, intégré, la cohérence de l'aménagement, dans le temps et dans l'espace, de même le respect du patrimoine et de l'environnement.

Dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et plus généralement du cadre de vie offert à la population, le CAUE offre donc les moyens aux élus de jouer leur rôle avec pertinence et efficacité pour développer une exigence de qualité. Il accompagne ses interlocuteurs dans leurs démarches tout en les sensibilisant à une dimension contemporaine et durable pour des projets en phase avec leur époque et leur contexte.

Acteur de terrain, le CAUE reste donc un interlocuteur privilégié des élus locaux, soucieux de mener à bien leurs projets en apportant une aide à la réflexion et à la décision, précieuse dans l'exercice de leurs compétences

en matière d'aménagement. Le CAUE offre par ailleurs une neutralité d'approche et une capacité d'accompagnement dans la durée.

Pour l'organisation du conseil aux collectivités locales, le département est aujourd'hui divisé en six secteurs avec un architecte urbaniste ou géographe urbaniste référent en charge d'assurer les contacts avec les collectivités ou leurs regroupements (cf. carte).

**En 2017, le CAUE a été l'interlocuteur de 106 collectivités morbihannaises et de leurs groupements, et a réalisé 148 conseils auprès des élus, contre 157 en 2016.**

### II.2.1 - LES CONSEILS PONCTUELS (15)

a) par nature

- 9 aides à la décision pour la réalisation d'équipements et de services
- 1 conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines
- 2 réflexions urbaines et paysagères globales
- 2 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 1 conseil préalable à l'aménagement d'extensions urbaines

b) par commune

#### Aides à la décision pour la réalisation d'équipements et de services

Carnac	Conseil pour la réhabilitation d'une maison du CCAS.
Colpo	Etude préalable pour la mise en accessibilité de l'école publique Le Petit Prince.
Etel	Ancienne glacière municipale.

Lanvénege	Réflexion sur la réhabilitation de l'ancienne école privée en gîte étape.
Lanvénege	Réflexion sur la réhabilitation d'un ancien commerce et d'une salle de danse.
Locmariaquer	Projet de réhabilitation et d'extension de la maison de « Lautram » en maison de santé.
Ploemeur	Demande d'accompagnement pour l'aménagement d'un centre des archives.
Le Saint	Conseils pour la réhabilitation de la Maison Le Marec.
Saint-Thuriau	Aménagement des abords de la mairie.

### Conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics

Carentoir	Conseil pour l'aménagement et l'entretien d'un nouveau cimetière.
Peillac	Réflexion préalable à l'aménagement des abords de l'école publique.

### Réflexion urbaine et paysagère globale

Billio	Conseil pour l'aménagement de liaisons douces dans le bourg.
Le Guerno	Etude préalable à l'acquisition de biens fonciers en centre-bourg.

### Conseils préalables à l'aménagement d'extensions urbaines

Pluméliau	Densification en coeur d'îlot. Hypothèses d'urbanisation.
-----------	---

### Elaboration, révision de documents d'urbanisme

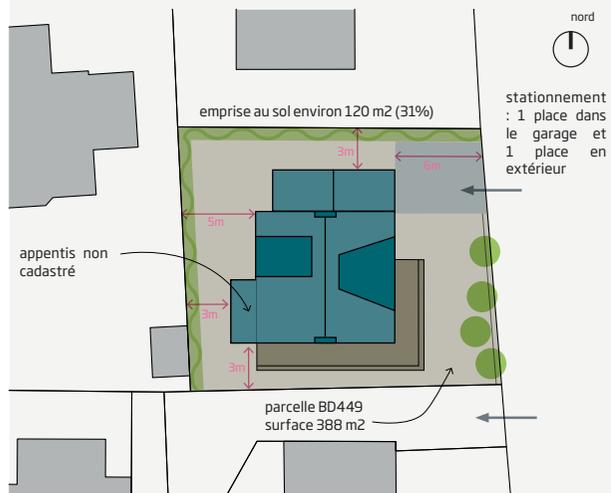
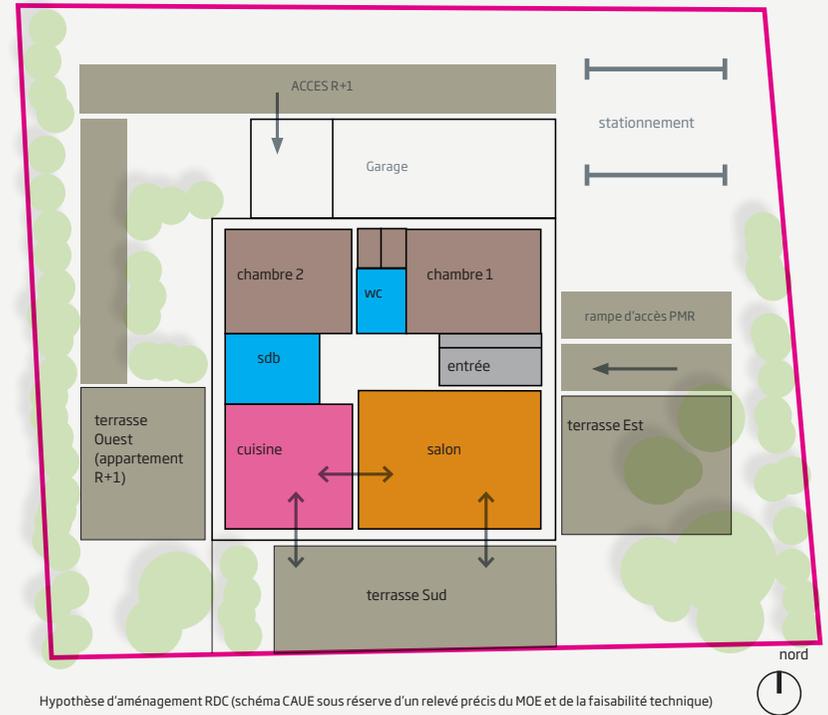
Quiberon	Conseil concernant la préservation de bâtiments remarquables dans le cadre d'une modification du PLU.
----------	---

# CARNAC - Conseils pour la réhabilitation d'une maison du CCAS en deux logements

La commune de Carnac a sollicité les conseils du CAUE pour la réhabilitation d'une maison que le Foyer-Logements (CCAS) a reçu en legs. Cette maison, construite au milieu des années 1960 sur un petit terrain (388 m<sup>2</sup>), est composée de deux appartements T3 superposés.

Le bâtiment est globalement en bon état mais nécessite d'importants travaux de rénovation : thermique, confort, agencement, espaces extérieurs.

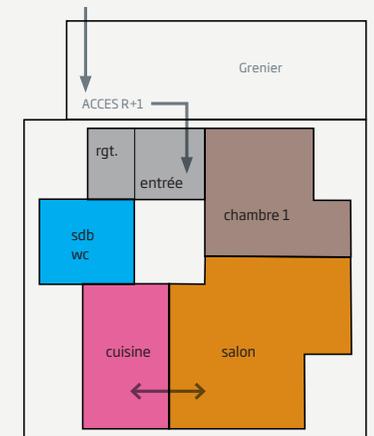
Le CCAS s'interroge sur l'intérêt de conserver ce patrimoine qui n'a pas été conçu pour une « cohabitation continue ». L'appartement de l'étage, n'étant loué que pendant les vacances, ne bénéficie pas d'espace extérieur (terrasse, jardin), de stationnement, et n'a pas de système de chauffage.



Le scénario présenté ci-dessous permet d'illustrer une orientation possible d'aménagement de la maison existante en créant notamment :

- un appartement T3 accessible PMR au RDC avec une entrée plus fonctionnelle (rangements),
- des WC et SDB confortables et accessibles (selon les normes de logements neufs),
- une continuité entre salon et cuisine tous deux exposés Sud (si percement possible structurellement : à étudier par le MOE),
- des aménagements extérieurs qui bénéficient aux deux appartements (suppression de l'appentis). Une régularisation du stationnement par rapport au nombre et au type de logement (maison, locatif aidé, etc.). Le PLU permet la création des places manquantes à moins de 200 m du terrain si besoin,
- un appartement de type T2 à l'étage (1 chambre supprimée) pour donner plus de surface à la SDB et aux espaces de vie. Le passage libre limité à 175 cm devra être modifié.

L'enveloppe financière pour réaliser ces travaux serait de l'ordre de 125 000 euros H.T. (hors T.V.A. et hors études de maîtrise d'oeuvre).



# LANVENEGEN - Réflexions sur l'aménagement d'un ancien commerce et ex salle de danse

Exemple d'intervention : aide à la décision pour la réalisation d'équipements



Le terrain d'étude se situe dans le bourg entre l'église et la mairie, et à proximité immédiate des commerces (bar, boulangerie, épicerie fermée actuellement).

Ancien commerce également (bar, charcuterie, restaurant) et salle de danse, le bâtiment objet de cette étude est actuellement vacant et contribue ainsi à la perception de la dévitalisation du centre-bourg.

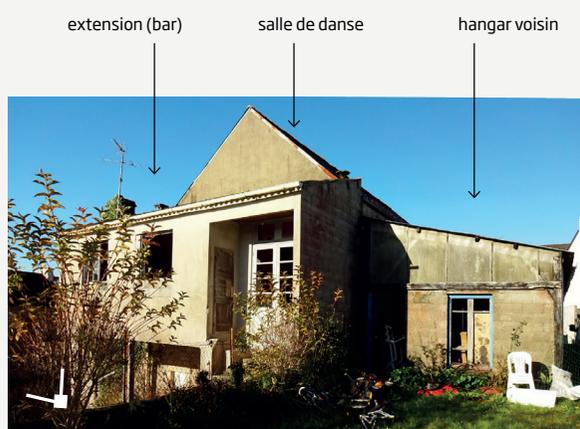
La municipalité est engagée depuis plusieurs années dans des projets d'aide aux petits commerces du centre-bourg (rue Jean Cadic) et s'interroge sur l'opportunité de réhabiliter ce bâtiment en épicerie et logements.

L'objet de cette étude est d'analyser la faisabilité de ce projet par rapport aux potentiels et contraintes des locaux existants.

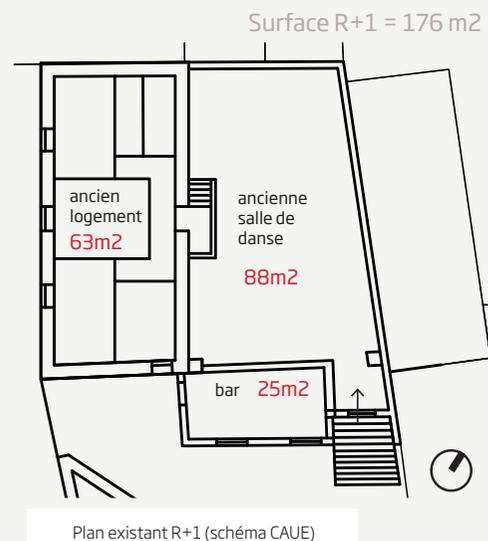


Terrain

Présence de bâtiments ou parties de bâtiments sur le Cadastre de 1827 (hypothèse)



La coupe sur le terrain montre le principe d'implantation des bâtiments et extensions dans la pente. Une première estimation, en l'absence de relevé topographique, montre que la salle de danse se situe environ 4 mètres au dessus du niveau de la rue.



# LANVENEGEN- Réflexions sur l'aménagement d'un ancien commerce et ex salle de danse

## Analyse des principaux enjeux et besoins

### 1/ ENJEUX

- Valoriser un bâtiment et un site patrimonial important du centre bourg (bâti ancien, jardin en terrasse, mur en continuité du bâti).
- Supprimer les extensions récentes non seulement inadaptées en volume et formes mais également très dégradées par les infiltrations (voir contraintes démolition page suivante).
- Restaurer avec soin la façade sur rue (jointoiement, volets, fissures pierre etc.).
- Valoriser l'espace résiduel à l'arrière de l'ancienne maison sans tomber dans les excès de l'ancienne salle de danse hors d'échelle : travail sur la volumétrie, les niveaux.
- Mettre en valeur le jardin dans la ville : stationnement hors parcelle ?

### 2/ BESOINS

- Un espace commercial accessible au RDC offrant plusieurs services qui restent à développer : épicerie, espace froid, point presse ? etc.
- Utiliser l'étage et la partie arrière du bâtiment principal pour réhabiliter ou créer un ou plusieurs logements avec accès indépendant ou commun.

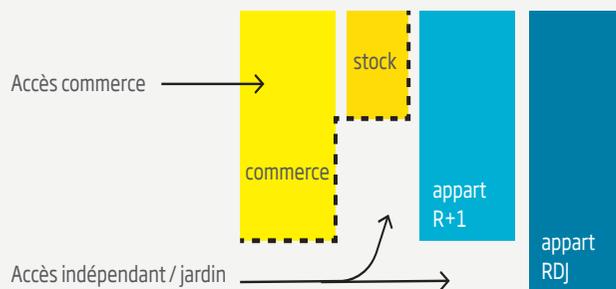
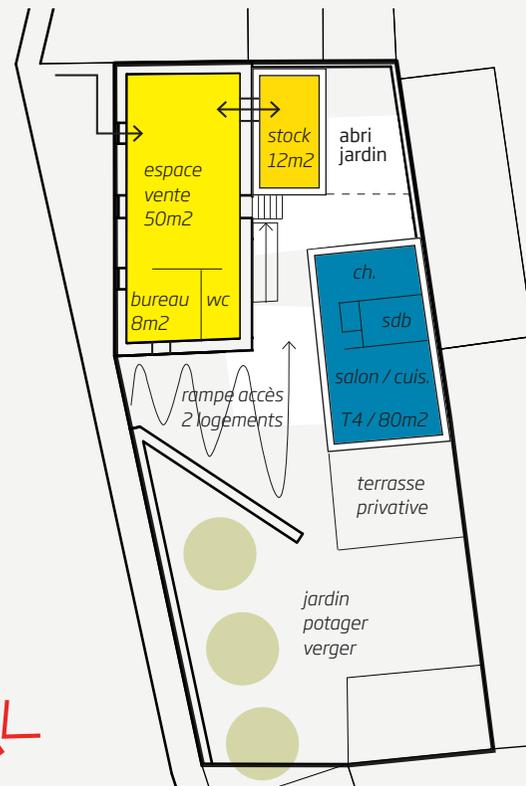


Exemple d'extension et de densification de parcelle : les bâtiments anciens et nouveaux sont reliés par un petit volume de transition (maison médicale de Noirmoutier).



Cette hypothèse prévoit la démolition des locaux situés à l'arrière de la maison (garage et salle de danse), la réhabilitation du RDC en commerce (épicerie) avec une petite extension au RDC pour le stockage et une terrasse au-dessus. Au niveau du RDJ, création d'un logement indépendant qui s'inspire de la volumétrie de la maison mais avec une implantation décalée vers l'Est pour une meilleure exposition Sud et pour limiter les vis-à-vis des deux appartements placés en « quinconce ». L'accès PMR au logement doit être réalisé par une longue rampe qui peut être intégrée au projet paysagé (dénivelé de l'ordre de 1 m 50 soit environ 30 ml de rampe).

D'autres hypothèses sont à envisager dans le cadre d'une étude de diagnostic et d'esquisse par un maître d'oeuvre : accès aux deux logements depuis le RDC de la maison existante, via un hall commun, surface commerce agrandie à l'arrière de la maison, disposition du ou des logements en extension dans l'angle Nord-Est du terrain par exemple.



Extension en secteur protégé MH, le volume nouveau bardé en bois peint en noir assure la liaison entre les corps de bâti ancien pierre (Le Masson, architecte, Plouharnel).

## Exemple d'intervention : conseils préalables au renouvellement urbain PLUMÉLIAU - **Densification en coeur d'îlot**

Il s'agit d'investir dans le bourg de Plumélieu un coeur d'îlot non construit à proximité du pôle d'équipements publics. La collectivité a demandé le soutien de l'EPFR pour maîtriser le foncier. Avant toute intervention, Foncier de Bretagne a souhaité que la faisabilité de l'opération soit étudiée au préalable.

La commune a par conséquent sollicité le CAUE afin de mener une réflexion sur un îlot au sein du bourg présentant du potentiel en matière d'urbanisation (friches urbaines à conquérir, fonds de jardins à exploiter, dents creuses à investir, etc.) mais dans un contexte contraignant (enclavement, forme triangulaire, dénivelé soutenu, forte présence de l'arbre, etc.).

Pour répondre à cette attente, le CAUE a réalisé sur l'îlot et ses abords un premier état des lieux permettant d'appréhender les atouts et contraintes du site. A partir de ce travail d'analyse, des scénarios d'aménagement ont été esquissés.



**ELEMENTS DE CONTEXTE**  
Carte réalisée par le CAUE 56

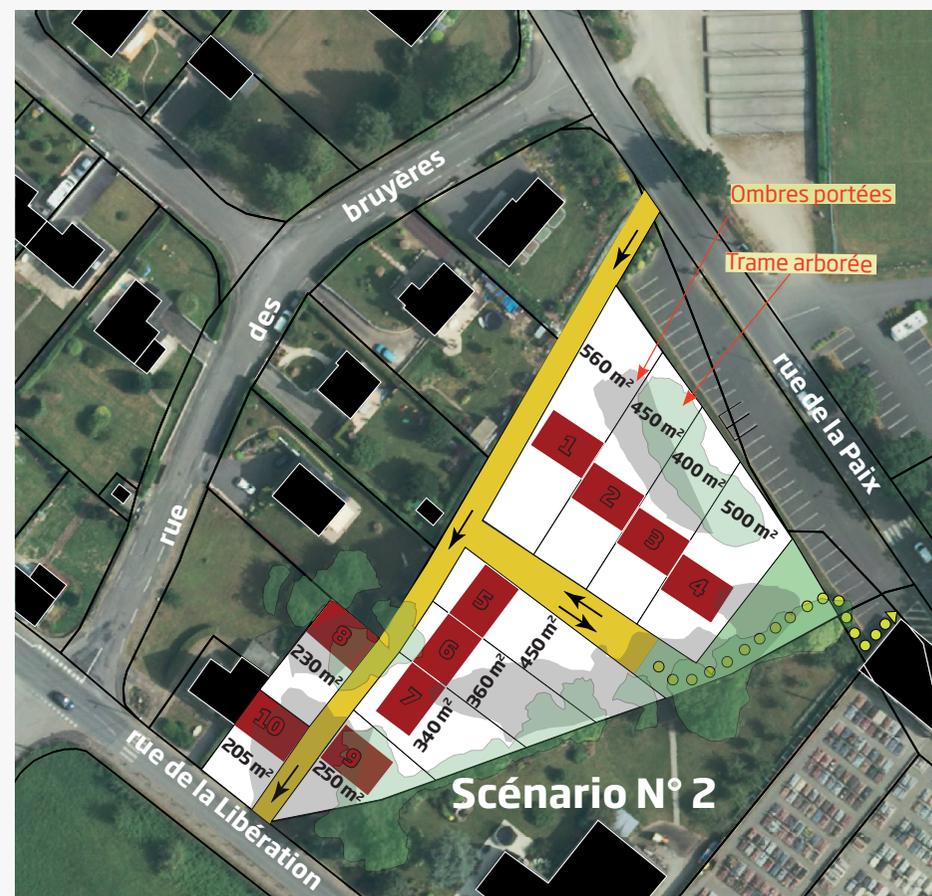
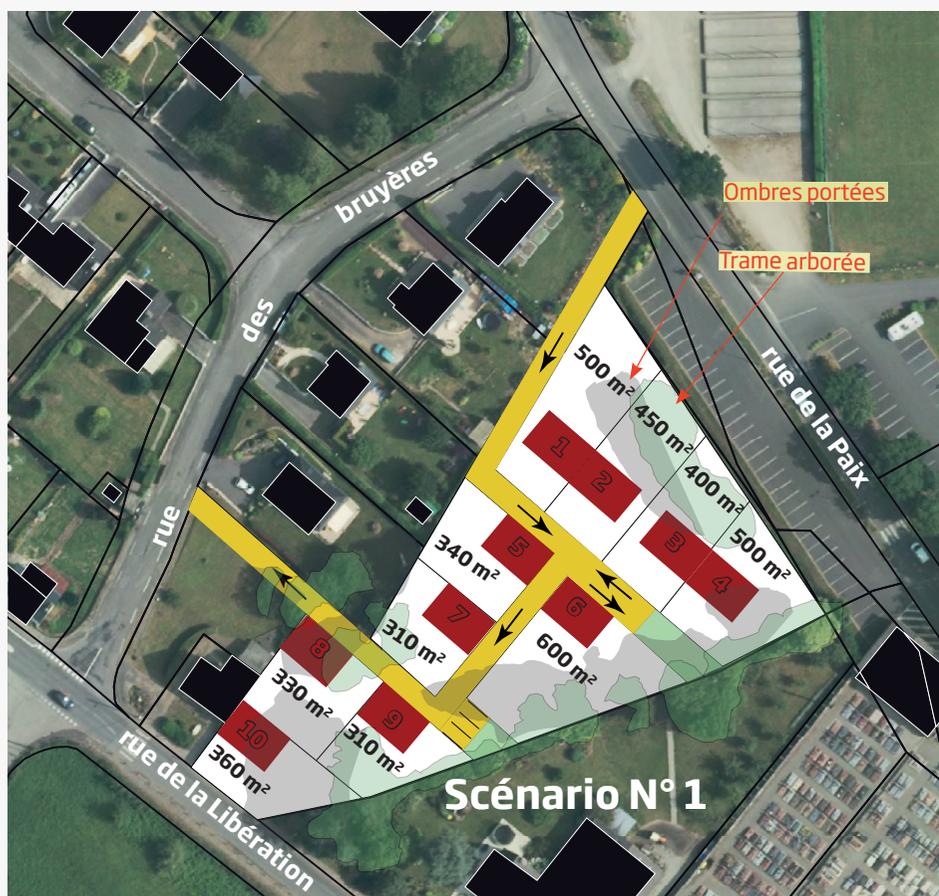
-  Périmètre d'opération
-  Trame arborée
-  Ombre portée
-  Ligne électrique MT
-  Coupes altimétriques
-  Hangars
-  Station collecte déchets



# PLUMÉLIAU- **Densification en coeur d'îlot**

## **Les grands principes :**

- Préserver au maximum la trame arborée pré-existante.
- Privilégier une exposition favorable à la fois pour les constructions mais aussi les jardins en limitant l'impact des ombres portées et en favorisant dans la mesure du possible l'orientation au sud.
- Pour répondre aux exigences de densité et structurer l'espace public, développer des parcelles en lanière, imposer la mitoyenneté au moins par les garages.
- Proposer une trame viaire à sens unique de circulation.
- Limitier l'emprise du réseau viaire, réduire la place de la voiture et maîtriser la vitesse des véhicules au profit des circulations douces : ruelle composée uniquement d'une chaussée mixte à 4,50 m, sens unique pour la circulation, mutualisation du stationnement avec le parking en surplomb de l'opération situé rue de la Paix (parking visiteurs et habitants).
- Permettre l'urbanisation des fonds de jardin en prévoyant les amorces de futures voies.



Exemple d'intervention : conseils préalables au renouvellement urbain

## LOCMARIAQUER - Conseils pour la réhabilitation de la maison Lautram

La commune de Locmariaquer est propriétaire de la maison « Lautram », située en coeur de bourg sur un terrain de 422 m<sup>2</sup>. Elle utilise actuellement le RDC pour des réunions et souhaite restructurer et agrandir les locaux pour créer des locaux médicaux et des logements adaptés aux personnes âgées.

Les locaux médicaux seront situés au RDC et devraient accueillir trois professionnels. La municipalité souhaite créer 9 logements en utilisant les deux étages de la maison et une partie du terrain sur lequel se trouvent deux petites dépendances.

La maison, construite en 1966, présente un gabarit homogène par rapport aux bâtiments voisins : alignement, hauteur, sens du faîtage. En revanche, les proportions importantes des baies en façade et les détails d'encadrement contrastent avec la typologie des maisons de bourg anciennes.

On observe aussi l'arrière de la maison (au Sud) une extension en R+1 peu intégrée par rapport à la morphologie de cet îlot du centre bourg : articulation maladroite avec les dépendances plus anciennes, toit à faible pente, volume imposant masquant une grande partie de la façade.



Maison Lautram (façade Sud)

Cette visite nous a permis d'établir un premier constat du potentiel (situation remarquable dans le bourg, bâtiment sain) et des contraintes du projet qui sont à notre avis particulièrement importantes : contraintes structurelles, réglementaires (sécurité, incendie, accessibilité), urbaines et architecturales (PLU, protection MH), et spatiales (forme du terrain, vis-à-vis etc).

Une première approche programmatique « prudente » donnerait un scénario avec deux T2 de plain-pied créés dans le jardin et un T2 et un T1 au premier et deuxième étage de la maison. Les locaux médicaux occuperaient le RDC avec une extension importante dans le jardin (environ 50 m<sup>2</sup>) portant le total à 95 m<sup>2</sup> de surface utile.

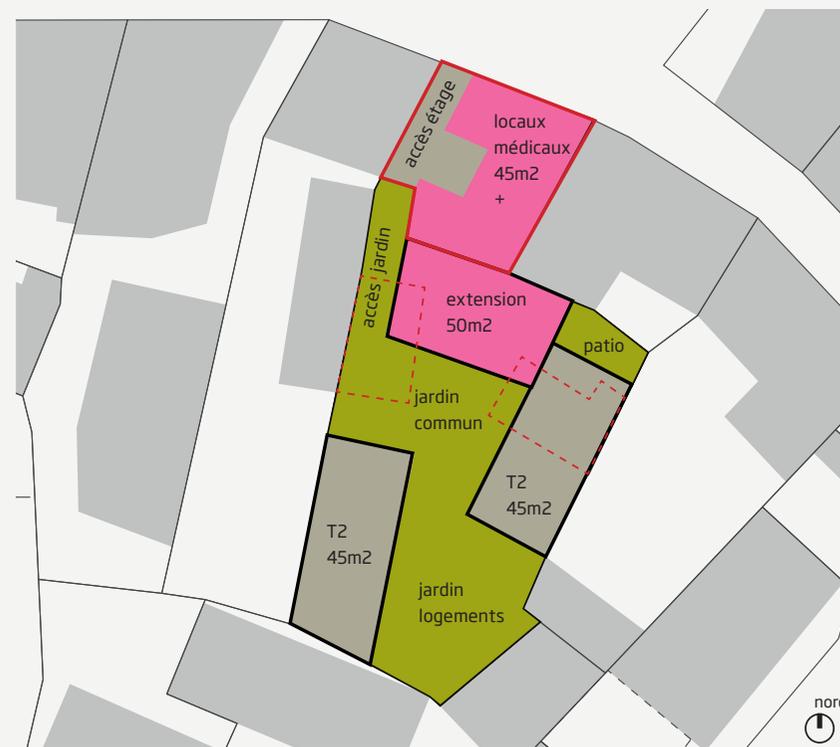


Schéma explicatif CAUE : extension locaux médicaux et 2 T2 de plain-pieds et indépendants dans le jardin



## II.2.2 - AIDES AU CHOIX D'ÉQUIPES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE À LA DEMANDE DE COLLECTIVITÉS ET D'ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

Le CAUE est régulièrement invité à participer au choix de concepteurs, soit dans le prolongement de missions réalisées par le CAUE, soit dans le cadre de **jury**s de concours.

En 2017, le CAUE a participé à **18 choix d'équipes de maîtrise d'oeuvre, et à 6 jury**s sur demande.

### a) Suite aux missions réalisées CAUE, aide à l'élaboration des cahiers des charges pour concrétiser les opérations suivantes

Allaire	Elaboration du plan de développement urbain.
Carentoir	Aménagement des espaces publics centraux.
Crédin	Réhabilitation et extension de la salle des fêtes..
Férel	Restructuration et extension d'une école publique.
Guéhénno	Elaboration d'un plan de développement durable du bourg.
Guiscriff	Rénovation d'une longère pour l'aménagement d'une micro-crèche.
Locmalo	Organisation du développement urbain.
Locmaria-Grand-Champ	Construction d'une salle multisports et polyvalente en coeur de bourg.
Marzan	Restructuration et extension de la mairie.
Muzillac	Réhabilitation du centre d'animation du vieux couvent.

Noyal-Pontivy	Réaménagement du site de l'ancienne maison de retraite par la construction d'un pôle culturel, d'une halle et par l'aménagement des abords.
Plumelin	Aménagement de deux lotissements communaux.
Plumelin	Restructuration de l'accueil de la mairie et de la salle polyvalente.
Rohan	Projet de lotissement communal.
Saint-Armel	Réalisation d'un pré-programme pour le nouveau bâtiment des services techniques.
Saint-Dolay	Réhabilitation de la salle de sport et création d'un dojo.
Silfiac	Requalification des espaces publics et réalisation d'un lotissement.
La Trinité-sur-Mer	Interface ville-port, projet urbain et requalification des espaces publics.

### b) Participation à des jurys de concours

EADM	Construction d'une école maternelle et réhabilitation d'une école élémentaire sur la commune de Questembert.
BSH	Construction de 22 logements intermédiaires de 13 logements et résidence sociale de 25 logements, « Résidence Clémenceau » à Pontivy.
EHPAD de Rochefort - en - Terre	Reconstruction de l'Ephad - Résidence « Grand Jardin ».
Saint-Avé	Création d'un pôle sportif.
Saint-Marcel	Rénovation du musée de la Résistance.
SPL	Réalisation d'un collège sur le Pays de Lorient.

## II.2.3 - MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT ACHEVÉES (35)

a) par nature

- 11 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 16 réflexions urbaines et paysagères à l'échelle du bourg
- 8 conseils pour l'aménagement d'espaces publics

b) par commune

### Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Arzal	Etude préalable pour la restructuration de la mairie.
Colpo	Réflexion pour la construction d'un ALSH en coeur de bourg et pré-programmation.
Guisriff	Réflexion sur la rénovation d'une longère pour l'aménagement d'une micro-crèche.
Locmaria-Grand-Champ	Projet de salles multisports et polyvalente.
Muzillac	Réflexion préalable à la réhabilitation du centre culturel du vieux couvent.
Noyal-Pontivy	Devenir de la maison de retraite.
Pleugriffet	Etude préalable au devenir de la mairie.
Plumelin	Etude préalable à la restructuration de l'accueil de la mairie et de la salle polyvalente.
Saint-Armel	Etude de pré-programmation pour la restructuration de la mairie et la construction d'une salle polyvalente.
Saint-Armel	Etude préalable pour la construction des services techniques.

La Vraie-Croix	Etude préalable pour la restructuration d'un îlot en centre-bourg.
----------------	--

### Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Carentoir	Réflexion préalable à l'aménagement de la place de l'étoile et des espaces publics centraux.
Damgan	Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts.
Guéhenno	Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Sedon.
Les Fougerêts	Réflexion sur la mise valeur de lotissements et l'implantation du nouveau restaurant scolaire.
Locqueltas	Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon et l'entrée Est du bourg.
Neulliac	Requalification des espaces publics.
Plouhinec	Réflexion sur l'aménagement du site du POULPRY (ancienne école privée).
Quiberon	Aménagement d'une liaison verte, ZAL Pilotin.

### Réflexions urbaines et paysagères

Allaire	Réflexion préalable à l'élaboration d'un projet de confortation de centre-bourg.
Allaire	Conseils pour la densification de plusieurs secteurs en centre-bourg.
Belz	Conseils pour les projets d'aménagement de la rue des 4 chemins (OAP).
Billio	Conseils pour l'aménagement de liaisons douces dans le bourg.

Lanvénegen	Réflexion sur l'aménagement du terrain aux abords de la future Maison de Santé.
Le Tour du Parc	Réflexion préalable à la mise en valeur et au réaménagement du site de PENCADENIC : premiers constats.
Locmalo	Réflexion sur l'aménagement et la confortation du bourg.
Meucon	Réflexion préalable au réaménagement du centre-bourg. Projet immobilier sur la propriété Le Foll.
Noyal-Muzillac	Réflexion sur la revitalisation du centre-bourg et le devenir de l'appareil commercial.
Pleugriffet	Diagnostic urbain.
Ploemeur	Réflexion préalable au réaménagement de l'Avenue du Stade et du site Oxygène.
Plumelin	Requalification de l'ancienne RD1.
Ruffiac	Conseils pour la revitalisation du centre-bourg.
Saint-Guyomard	Conseils pour l'aménagement de zones à urbaniser dans le bourg.
Saint-Jean-la-Poterie	Réflexion sur un projet d'habitat en centre-bourg.
Saint-Nolff	Etude préalable à l'aménagement des espaces centraux et des sites Ville en bois, Vallée du Condat, Côteaux du Bézit.

# CARENTOIR - Réflexion préalable à l'aménagement de la place de l'étoile et des espaces publics centraux

Etat des lieux

La commune de Carentoir souhaite réaménager sa place centrale : la place de l'Etoile afin de lui redonner plus d'attractivité. Ce vaste espace de plus de 6 500 m<sup>2</sup> en plein coeur de bourg souffre aujourd'hui d'un manque d'animation malgré la présence de plusieurs commerces et services.

La place a déjà fait l'objet d'un aménagement dans les années 1990 avec notamment la création de bassins et fontaines. Aujourd'hui ces équipements sont obsolètes et les élus envisagent de les supprimer pour décroquer l'espace. Par ailleurs, ils souhaiteraient également améliorer le stationnement aux abords des commerces et réaménager l'espace central pour favoriser l'organisation de manifestations et le développement du marché.

Carentoir mène également un projet de nouvelle mairie qui sera installée dans les anciens locaux de l'école d'aide vétérinaire à l'entrée sud du bourg. Ces projets de nouvel équipement et d'aménagement d'espaces publics devraient permettre de renforcer l'attractivité du bourg.

La commune a fait appel au CAUE pour l'aider à mettre en oeuvre ces projets d'aménagement. Le CAUE a proposé de mener une réflexion préalable sur le réaménagement de la place et des espaces centraux.

Ce travail consiste à :

- réaliser un état des lieux sur un périmètre élargi et ensuite sur la place afin de mettre en évidence les atouts et les dysfonctionnements,
- définir des orientations d'aménagement sur les espaces centraux et sur la place.

## La place de l'étoile : usages et fonctionnement urbain.



Une place haute piétonne mais peu utilisée avec des aménagements obsolètes.  
Une place basse avec des parkings.



# CARENTOIR - Réflexion préalable à l'aménagement de la place de l'étoile et des espaces publics centraux

## Elargir le périmètre de réflexion



- Traversée de bourg à aménager
- Entrées de bourg (rues à requalifier)
- Effet de seuil à créer
- Carrefour à traiter
- Venelles à requalifier
- Chemins à créer
- Places à valoriser

## Requalifier la place

### Les principes d'aménagement proposés



Ce dossier a été présenté aux élus en 2017 et devrait déboucher sur le lancement d'une consultation en 2018 pour choisir une équipe de maîtrise d'oeuvre chargée d'élaborer le projet d'aménagement. Pour le moment, la commune a engagé d'autres projets (ex. : nouvelle mairie). Elle s'est restructurée (fusion avec Quelneuc) et a aussi intégré une nouvelle intercommunalité, ce qui a retardée la mise en oeuvre de ce projet.

## Orientations d'aménagement

- > **Réorganiser le stationnement en périphérie :**
  - stationnement (double bandes) à l'ouest le long de la rue,
  - stationnement « riverains » au sud,
  - stationnement à proximité des commerces et services au Nord,
  - ➔ capacité de stationnement conservée (env 70 places).
- > **Conforter les espaces piétons sur deux niveaux :**
  - une place haute destinée aux manifestations, marché...en lien avec les commerces (ex. : bar/tabac...),
  - une place basse, plus intimiste avec des jeux pour les enfants, des bancs,
  - les deux places sont reliées par des escaliers et rampes et devront être accessibles à tous. Un mur (suppression du talus) permet de gérer la différence de niveau,
  - suppression des bassins, de la fontaine, des WC publics et du kiosque. => possibilité de créer des WC au sud (Place basse).
- > **Favoriser une circulation apaisée**
  - report des véhicules sur la partie Ouest qui permet de libérer un vaste espace réservé aux piétons au centre,
  - la rue de l'église (accès limité aux riverains), espace partagé,
  - des rues recalibrées : une chaussée réduite à 5,5 m,
  - une vitesse limitée à 30 km / h sur le coeur de bourg.
- > **Connecter la place avec les équipements et lieux de promenades proches**
  - requalifier les venelles et marquer les amorces,
  - traiter le parvis de l'église et renforcer le lien vers l'est (place Menand, la médiathèque, la maison des associations...).

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

## GUISCRIFF - Création d'une micro-crèche

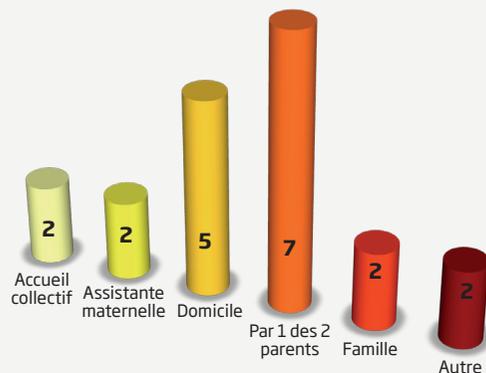
La commune de Guiscriff a engagé depuis un certain nombre d'années différentes démarches visant à la revitalisation du bourg (médiathèque, requalification des espaces publics, acquisition de biens fonciers et immobiliers, etc.) et le projet de micro-crèche s'inscrit lui aussi dans cette logique.

Ce nouvel équipement doit répondre à une situation préoccupante concernant le devenir des assistantes maternelles. En effet, au nombre de sept aujourd'hui celles-ci devraient pour la plupart cesser leur activité d'ici un an, seule une d'entre elles envisage de continuer à exercer.

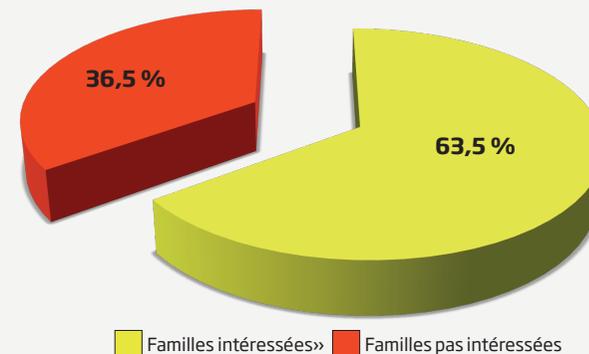
Dans le cadre de sa réflexion, le CAUE a d'abord élaboré une approche statistique développée pour l'essentiel à partir de l'enquête réalisée par la commune auprès des parents. Il s'agit d'appréhender un tant soit peu les besoins des familles guiscrivites par rapport à la garde des enfants en bas âge et l'opportunité de créer une micro-crèche.

L'intervention a porté ensuite sur le site d'implantation et le bâtiment à rénover et restructurer puis sur l'équipement proprement dit (diagnostic, enjeux, éléments de programmation, proposition de scénarios, approche des coûts, etc.). Enfin, l'insertion urbaine de cet équipement a été étudiée par rapport à l'accessibilité et aux liens à développer avec le centre-bourg.

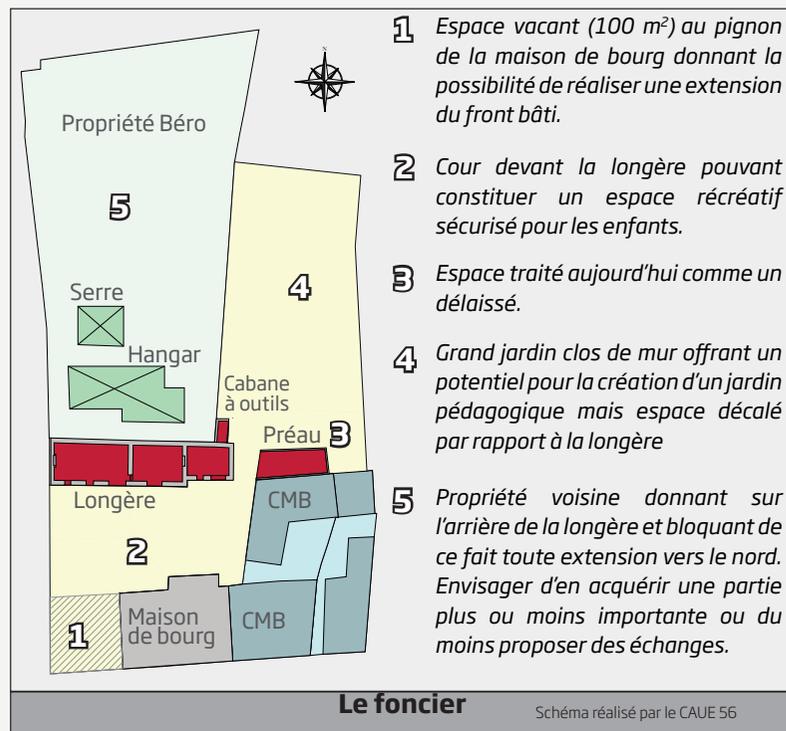
Répartition des enfants selon les modes de garde utilisés



Intérêt pour la micro-crèche



Graphiques réalisés par le CAUE



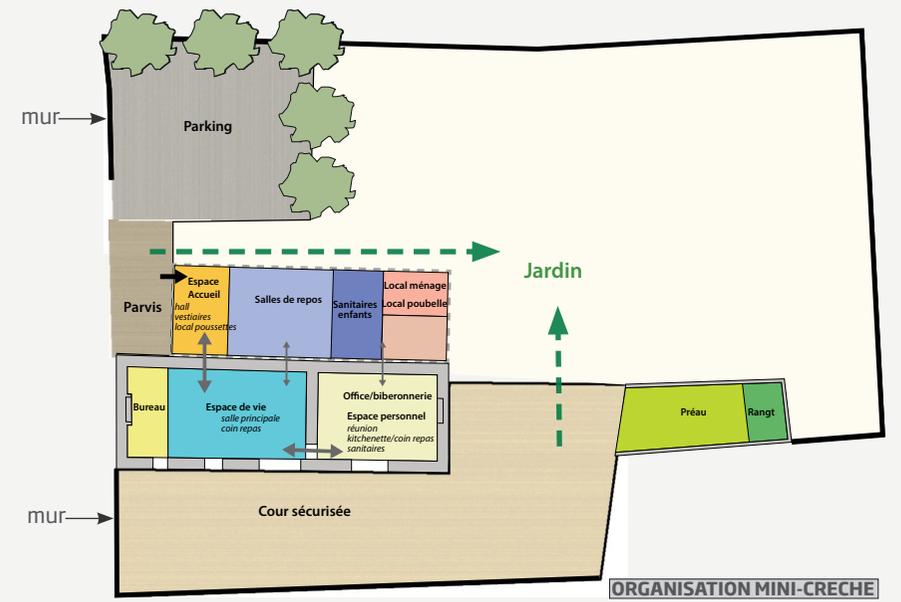
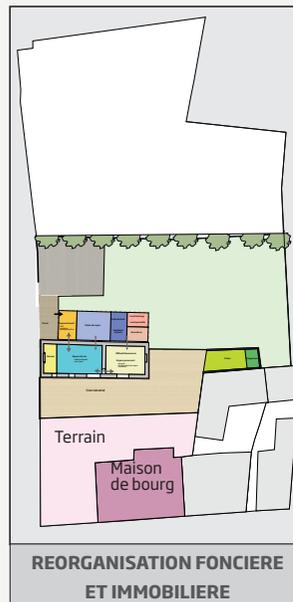
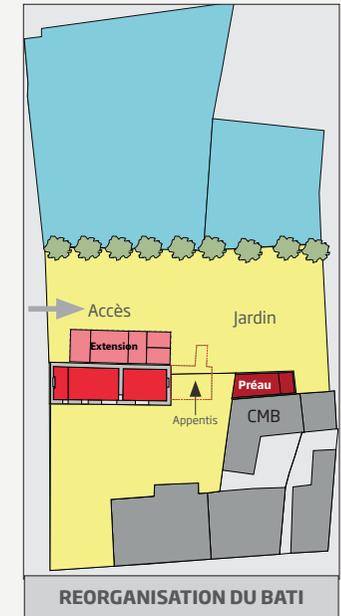
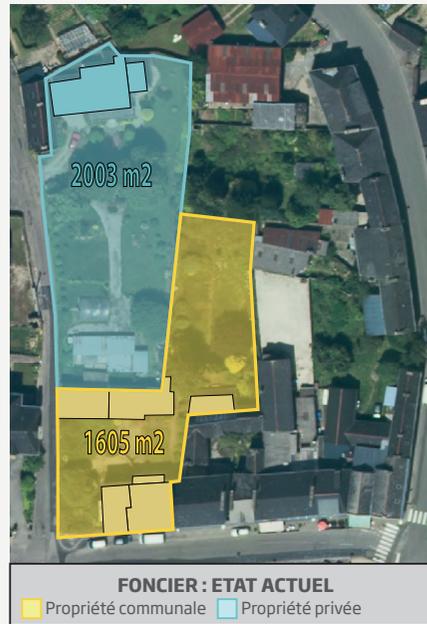
# GUISCRIFF - Création d'une micro-crèche

Des propositions de restructuration foncière et immobilière ont été faites pour permettre la mise en oeuvre du projet dans des conditions optimales. Elles concernent la propriété communale et une grande parcelle privée adjacente.

Cette opération de restructuration permettrait de dégager du terrain au nord de l'actuelle longère afin de réaliser une extension, indispensable pour satisfaire aux exigences du programme. L'accès à la crèche et le stationnement seraient également organisés sur cette partie nord. Un parvis annoncerait l'entrée du bâtiment et une aire de stationnement paysager (capacité d'accueil : 5 véhicules).

Depuis le parvis, les usagers accéderaient à l'espace d'accueil desservant les différents secteurs de la mini-crèche. Au sud, se trouveraient les espaces de vie (salle principale/repas, bureau, espace personnel). Les locaux de service, les espaces sanitaires et les salles de repos seraient développés dans la partie nord. Un jardin serait aménagé sur la partie Est.

Cette nouvelle organisation permet de conserver une portion de terrain pour la maison de bourg, propriété également communale, ce qui facilitera nécessairement sa réaffectation (ex : commerce au rez-de-chaussée et logement à l'étage).



Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

## LOCQUeltas - Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon

Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Souhaitant renforcer l'attractivité de la commune et proposer aux habitants des espaces de loisirs et de détente conviviaux, la municipalité de Locqueltas a sollicité les services du CAUE pour poursuivre la réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon.

Située à l'ouest du bourg, la coulée verte est composée d'un grand ensemble naturel comprenant le ruisseau du Camzon, des boisements, des haies bocagères et des espaces de prairie humide formant une continuité écologique favorable à la préservation et au développement de la biodiversité. Une aire de service pour les camping-cars et un espace de jeux pour les enfants ont été aménagés dans la coulée verte. Dans la partie nord du site, la commune est également propriétaire de l'ancienne station d'épuration.



Plan d'eau près de l'ancienne station d'épuration et du ruisseau du Camzon

› Intervention proposée : dépollution du site pour recréer un réservoir de biodiversité, enlèvement du grillage, reprofilage en pente douce des berges, réinstallation de la ripisylve, réalisation du trop-plein permettant d'évacuer l'eau en excès dans le ruisseau du Camzon.

La municipalité a donc sollicité l'accompagnement du CAUE afin d'engager une réflexion sur l'aménagement du site de l'ancienne station d'épuration, la valorisation des espaces naturels, du petit patrimoine bâti existant et du réseau de liaisons douces entre les différents équipements existants (aires de camping-cars, aire de jeux pour enfants...).

Le projet municipal d'aménagement de la coulée verte a pour objectif de créer un espace de convivialité pour les habitants et les visiteurs, favoriser les liaisons douces en s'inscrivant dans une démarche de développement de la randonnée pédestre sur la commune et enfin de préserver des espaces de refuge pour la biodiversité. L'aménagement de cet espace agro-naturel en bordure du Camzon contribuera ainsi à renforcer l'identité du bourg et la qualité du cadre de vie à proximité des quartiers d'habitations et des équipements publics.

### Zones humides et trame boisée



Cette réflexion portée en amont du projet d'aménagement de la zone de loisirs a permis aux élus d'identifier les enjeux pour renforcer l'attractivité et le bon fonctionnement du site et de lancer un débat d'idées autour de l'organisation de cette zone de promenade et loisirs. Cet espace à vocation multiple répond notamment au besoin général de nature des habitants et favorise la détente, les rencontres et la convivialité.

L'étude fait l'état des lieux du site et apporte des recommandations et des pistes de réflexion, tant pour la conception des aménagements qu'en terme de gestion et de valorisation des différents espaces.

# LOCQUeltas - Réflexion sur l'aménagement de la coulée verte du Camzon

## Scénario d'aménagement du secteur nord du site

Principes d'aménagement proposés dans la partie nord du site :

**A** : renforcer l'aménagement paysager de l'espace de stationnement de la salle polyvalente permettant une réorganisation du stationnement : réalisation de linéaires d'arbres, d'arbustes ou de plantes herbacées demandant très peu d'entretien (ex : graminées, bruyères...). L'espace ainsi aménagé peut contenir environ 185 véhicules

**B** : créer un réseau de chemins sur sol perméable (type stabilisé, mélange terre/pierre...)

**C** : créer un «masque» de végétation (arbres, arbustes) entre la salle polyvalente et l'espace de stationnement permettant d'effacer l'impact visuel des véhicules depuis la salle polyvalente

**D** : restaurer et agrandir vers l'Est le plan d'eau existant : dépollution, éclaircies dans les arbres et arbustes sur les bords, curage, reprofilage des berges en pente douce et progressive favorisant l'installation de la faune et de la flore aquatique

**E** : installer des végétaux indigènes inféodés aux milieux aquatiques: phragmite (roselière), massette (typhaie), carex, iris, salicaire...

**F** : réaliser un platelage, un ponton, un observatoire à oiseaux, installer un panneau d'informations dans la zone humide

**G** : maintenir les talus plantés (chênes)

**H** : dépolluer le sol et réaliser un espace paysager de détente pour accueillir des expositions photo ou un arboretum ou un sentier botanique ou un sentier d'interprétation sur les milieux naturels, la biodiversité, les zones humides..., installer des bancs

**I** : arracher les haies de lauriers et les remplacer si nécessaire par des haies champêtres adaptées au contexte environnemental

**J** : planter des arbustes autour de l'équipement technique

**K** : déplacer les bacs de tri derrière le bâtiment technique/sanitaires et les intégrer dans le paysage (aménagement en bois...)



Exemple d'intervention : conseils pour l'aménagement d'espaces publics

## ALLAIRE - Réflexion préalable à l'élaboration d'un projet de confortation du centre-bourg

La commune d'Allaire, petit pôle urbain d'environ 3 700 habitants situé dans la périphérie de Redon, s'est développée au fil du temps en bénéficiant des flux de la RD 775 (5 000 véhicules par jour), qui lui ont permis d'asseoir ses fonctions de pôle relais avec de nombreux équipements publics et services dans son hypercentre.

En 2015, la commune a lancé une réflexion pour définir une stratégie de renforcement de l'attractivité du centre-bourg et a en parallèle sollicité le CAUE pour la conseiller sur les possibilités de densification de l'habitat en centre bourg.

Le CAUE a réalisé un état des lieux urbain, paysager et réglementaire en mettant en évidence les atouts et contraintes du site, défini des enjeux et proposé des orientations d'aménagement.

### S'inscrire dans l'identité du site et s'appuyer sur ses caractéristiques.

- une implantation du bâti nord / sud,
- un bâti existant implanté en limite d'espace public,
- conserver des accès véhicules pour les parcelles situées au nord de l'opération.

### Développer des formes urbaines adaptées :

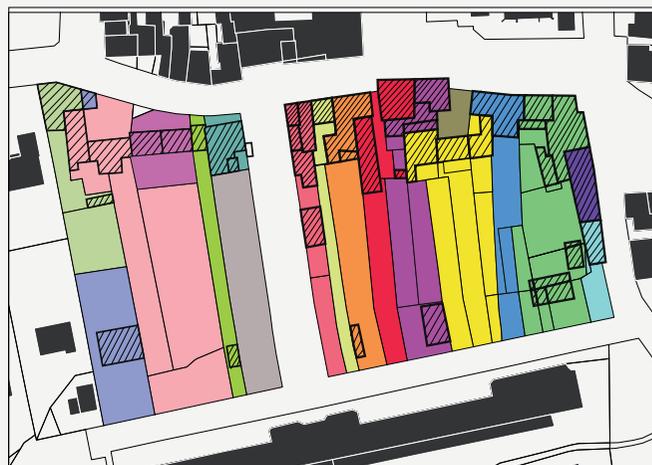
- création de maisons en bande en R+1+combles reprenant les gabarits des maisons de bourg,
- création de petits immeubles collectifs ou intermédiaires en R+1+combles ou R+2.

Les formes architecturales et urbaines, la qualité des espaces publics, la présence d'espaces verts ou encore la diversité de l'offre de logements sont primordiales dans l'appréhension de la densité.

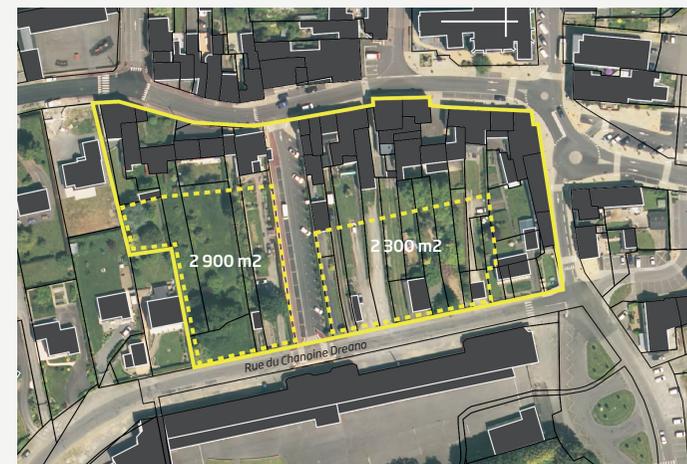
*Ces croquis ont pour but d'illustrer la faisabilité du projet*

## Densifier l'îlot Centre, entre le collège et l'église

Des secteurs à densifier représentant des potentiels importants de création de nouveaux logements et occupant un emplacement stratégique en coeur de bourg.



- **Un foncier morcellé :**
  - > 11 propriétaires différents sur la partie Est,
  - > 7 propriétaires différents à l'ouest,



- **Un parcellaire spécifique en lanières** qui n'a pas permis de créer des accès auto au Nord. Nécessité de maintenir des accès véhicules au sud pour ne pas dévaloriser ces propriétés.

## Hypothèses d'aménagement



# ALLAIRE - Réflexion préalable à l'élaboration d'un projet de confortation du centre-bourg

## Densifier l'îlot parking supermarché

### UN NOUVEAU CENTRE URBAIN

Ce secteur a été développé dans les années 60 dans l'optique de créer un nouveau centre urbain. La perception de ce secteur est très diffuse par rapport à un tissu urbain lâche avec l'alternance de vastes espaces sous-utilisés et des séquences bâties le long de la rue de Redon constituées d'un habitat pavillonnaire.

### LE PARKING DE L'ANCIEN SUPERMARCHÉ

Le parking occupe un lieu stratégique en centre bourg mais offre actuellement un espace non structuré par des éléments bâtis et largement ouvert sur la rue de la Libération et l'ancien supermarché.

- un espace qui constitue une coupure physique entre le bourg d'origine et la partie plus récente,
- un secteur sous-exploité sur le plan urbain : un potentiel d'urbanisation d'environ 7 100 m<sup>2</sup> sur cet îlot,
- une position stratégique : proche des commerces, services et équipements publics.

### Structurer et affirmer l'axe nord-sud

- implantation en pignon du bâti le long de la voie et orienté nord / sud,
- préserver des transparences visuelles sur le cœur d'îlot,
- poursuivre la continuité du bâti rue de Redon.

### Développer des formes urbaines adaptées :

- respecter les gabarits du tissu urbain du bourg : création de petits immeubles collectifs ou intermédiaires en R+1 + combles ou R+2 + attique.

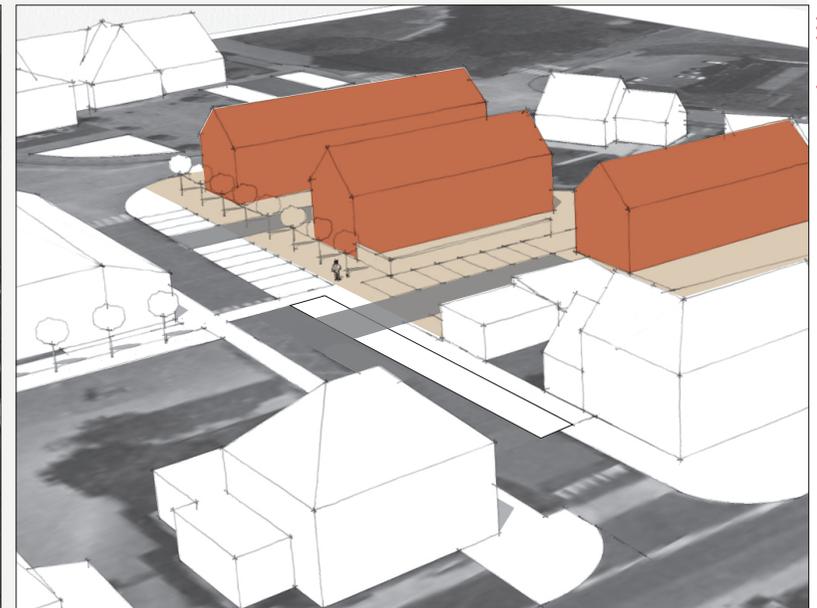
### Renforcer les liaisons piétonnes

- création d'un mail piéton nord-sud assurant la continuité de l'opération d'habitat avec l'existant et permettant de relier la place de la mairie, et
- intégrer un peu plus de nature en centre-ville.

*Ces croquis ont pour but d'illustrer la faisabilité du projet*

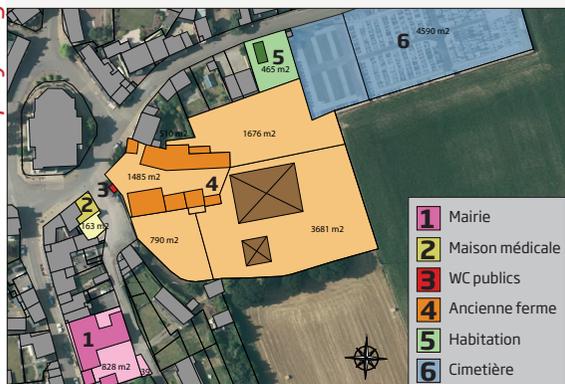


## Hypothèses d'aménagement



# PLEUGRIFFET - La future mairie au coeur de la confortation du bourg

Exemple d'intervention : réflexions urbaines et paysagères



Plan de situation: état actuel



Contexte foncier: état actuel



Confortation du centre-bourg : principes d'aménagement

- Foncier communal
- Bâti communal
- Démolition à envisager
- Propriétaires privés**
- 1 Le Galliard Michel : 343 m<sup>2</sup>
- 2 Moisan : 1 068 m<sup>2</sup>
- 3 Guilloux Josiane : 569 m<sup>2</sup>
- 4 Mélo : 1 539 m<sup>2</sup>
- 5 Moisan Colette : 287 m<sup>2</sup>
- 6 Moisan Marie-T. : 201 m<sup>2</sup>
- 7 Mr X : 820 m<sup>2</sup>

*La restructuration de l'îlot suppose de créer de nouveaux accès et dessertes ce qui impose de connaître le contexte foncier (propriétaires riverains, surfaces et emprise des parcelles). Ces informations permettent d'appréhender d'éventuelles potentialités d'accès.*

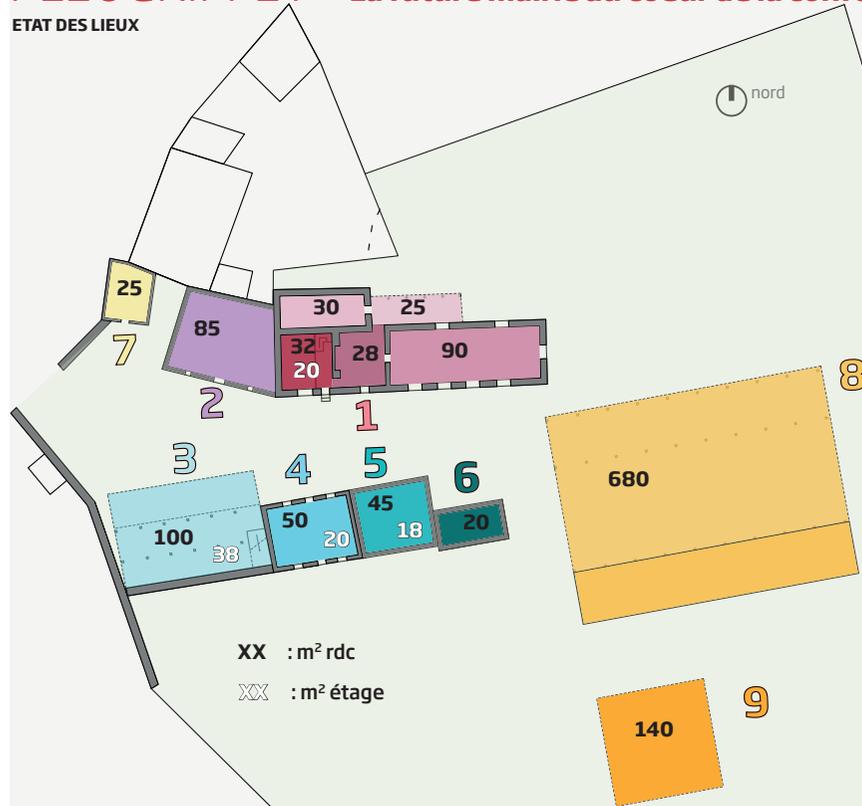
La commune de Pleugriffet a sollicité les conseils du CAUE afin de mener une réflexion sur le devenir de la mairie et plus globalement sur la confortation du centre-bourg.

Le bâtiment abritant actuellement la mairie a été construit en 1955 et a fait l'objet d'une réhabilitation il y a environ 20 ans. Le principal dysfonctionnement réside dans les problèmes d'accessibilité qui en l'état actuel sont très difficiles à résoudre, voire impossibles. Aussi, les élus s'interrogent sur le devenir de ce bâtiment. Faut-il maintenir sa fonction au prix d'une restructuration assez lourde ou faut-il envisager la construction d'une nouvelle mairie sur un autre site?

L'acquisition par la SAFER d'une ancienne exploitation agricole située en coeur de bourg ouvre de nouvelles opportunités. Cet ensemble immobilier et foncier (7 632 m<sup>2</sup>) permet d'envisager le transfert de la mairie si la faisabilité de cette opération s'avérait plus réaliste qu'une extension/restructuration sur place. La création de stationnements et l'aménagement de quelques lots réservés à l'habitat sont également souhaités sur ce site stratégique. L'objectif final affiché par la collectivité serait par le biais de ce projet urbain de conforter le centre-bourg. Pour répondre à cette demande le CAUE a élaboré un diagnostic urbain général sur la partie agglomérée et plus appuyé sur le site de l'ancienne ferme. Un état des lieux des deux sites ainsi qu'un pré-programme et une approche financière ont été abordés. Deux scénarios ont ensuite été envisagés pour la mairie : restructuration/extension sur place ou transfert sur le site de l'ancienne ferme avec la prise en compte des locaux existants.

# PLEUGRIFFET - La future mairie au coeur de la confortation du bourg

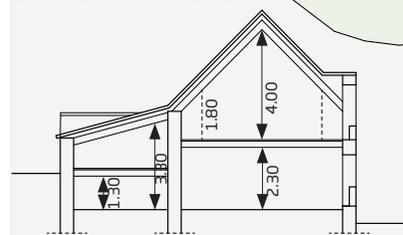
ETAT DES LIEUX



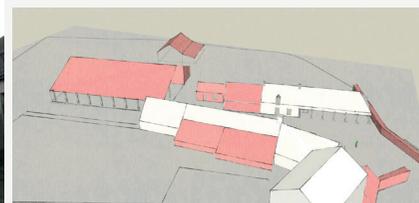
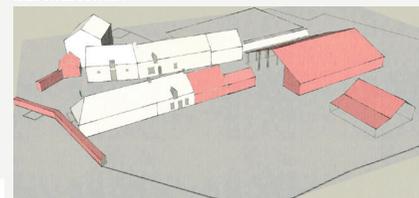
Le diagnostic de l'ancienne ferme a mis en évidence le nombre important de bâtiments présents sur le site (9 au total avec les hangars). La démolition de certains d'entre eux ou éventuellement leur transfert (hangars 1 et 2) peuvent tout à fait être envisagés. A contrario, la préservation de certaines constructions présentant un caractère patrimonial de qualité paraît souhaitable. Il s'agit de la longère, de la grange, de l'écurie et de l'habitation N°1.

Au-delà de la qualité architecturale et patrimoniale, ces édifices par leur situation, leur implantation et leurs volumes présentent un intérêt urbain évident. Ils offrent également un potentiel de surfaces importantes imposant dans le cadre d'un programme de restauration de leur trouver une nouvelle affectation. Pourraient-ils par exemple accueillir un ou plusieurs équipements publics tels que la mairie par exemple?

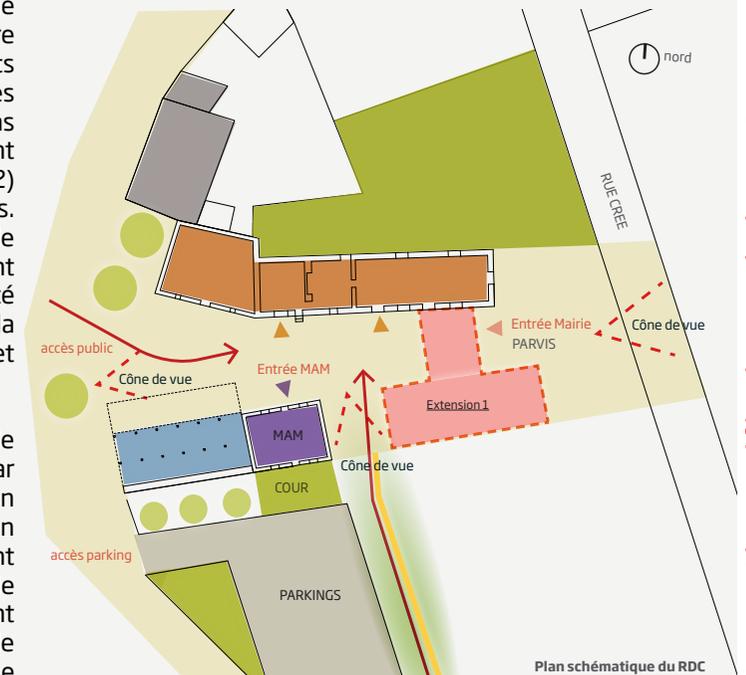
LONGERE COUPE DE PRINCIPE



DEMOLITIONS



Hypothèse (B)



- Accueil MAM
- Halle
- Animation culturelle et salles activités petites sections
- Accueil du public Mairie  
Salle du conseil
- Espace mixte Mairie

REFERENCES



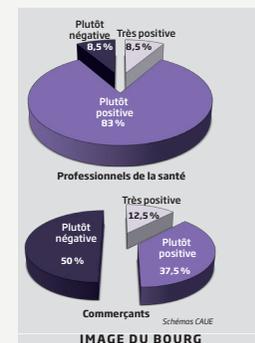
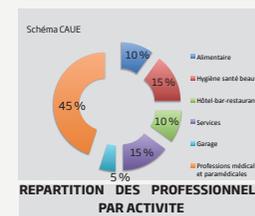
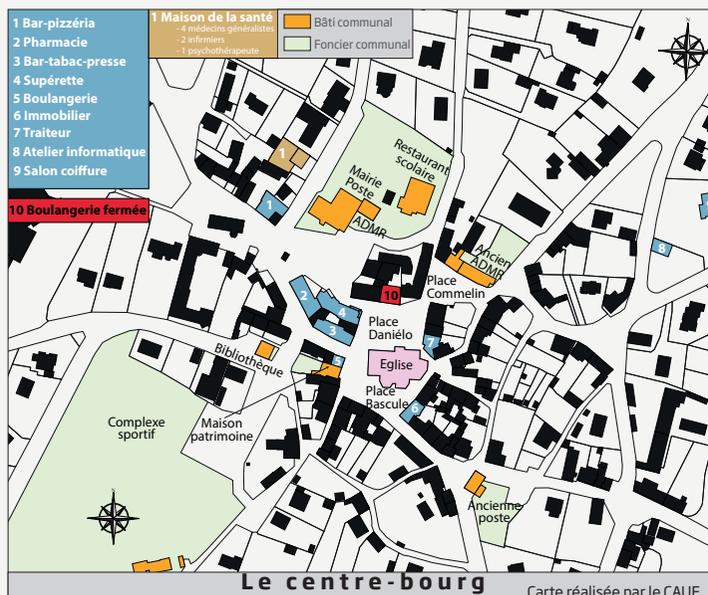
La commune de Noyal-Muzillac a sollicité les conseils du CAUE afin de mener une réflexion urbaine sur le bourg et en particulier sur le devenir du centre-bourg. En effet l'espace central donne aujourd'hui quelques signes de dévitalisation notamment par rapport à l'appareil commercial qui éprouve quelques difficultés.

Les élus s'interrogent sur la stratégie à suivre pour maintenir, voire conforter le niveau d'activités économiques sur le bourg :

Faut-il donner la priorité au centre-bourg ? Comment maintenir, voire conforter les activités économiques sur le bourg ? Quel développement privilégier sur la zone d'activités périphérique ? Peut-on envisager la création d'un site intermédiaire regroupant toutes les activités commerciales entre le cœur de bourg et la zone périphérique ? Comment exploiter et retrouver un usage pour les bâtiments communaux aujourd'hui délaissés ? Quelle marge de manoeuvre dispose la commune pour développer la capacité de stationnement en centre-bourg ?

Pour répondre à ces questions, le CAUE a réalisé un premier diagnostic portant essentiellement sur la dimension urbaine et architecturale mais intégrant également l'aspect économique. Ainsi, une enquête auprès des commerçants et des professionnels de la santé a été réalisée afin de pouvoir connaître leur situation et appréhender leurs attentes vis-à-vis de la collectivité en terme de politique de développement. Des enjeux et principes d'aménagement ont été définis dans l'objectif d'assurer à terme la confortation du centre-bourg.

## Une localisation bipolaire des activités commerciales et de services



- Des activités commerciales et des services (20) répartis sur deux sites avec une localisation privilégiée en centre bourg qui est à conforter.
- La part des commerces alimentaires, relativement faible (10 %), serait à développer.
- Une perception différenciée du bourg selon la catégorie enquêtée mais d'un point de vue global jugée positivement.

# NOYAL-MUZILLAC - Réflexion préalable pour la revitalisation du centre-bourg

## RECONQUETE DE BATIMENTS COMMUNAUX

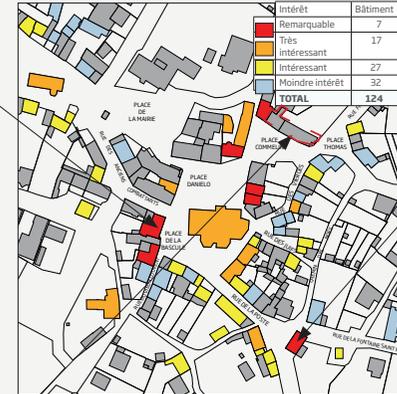
### Les sites commerciaux potentiels

Le bourg ancien de Noyal-Muzillac présente un patrimoine architectural et urbain de qualité. La commune a obtenu le label « Communes du Patrimoine Rural de Bretagne » en 2 000, celui-ci a été renouvelé en 2006.

Sur le plan architectural, 83 bâtiments ont été retenus dans le bourg dans le cadre du label dont 24 répertoriés comme remarquables ou intéressants. D'un point de vue urbain, la trame bâtie est très structurée mais aussi très diversifiée avec des maisons implantées en front de rue ou en léger retrait, le tout relié par de hauts murs en pierres dont une grande partie est protégée dans le PLU. Un système de venelles et passages agrémenté également le centre traditionnel.



Maison du patrimoine, place de la Bascule



L'ancienne poste

Le bâtiment de la Poste et la maison du patrimoine, bâtiments communaux répertoriés remarquables sont pressentis pour accueillir des activités générées par la vie communale ou des activités commerciales. Ces maisons sont des bâtiments emblématiques du bourg et sont à découvrir à travers un parcours dans la ville, réalisé par l'association « Noyal-Muzillac d'Hier et d'Aujourd'hui ».

L'ensemble bâti de l'ancien ADMR profondément remanié au milieu du 20<sup>ème</sup> a également été retenu dans l'optique d'y abriter un commerce.



Ensemble bâti de l'ADMR, place Commelin

Le projet de commerce de type supérette sur la place Commelin peut être l'occasion de requalifier la place Commelin à travers :

- la démolition des anciens bâtiments de l'ADMR et la reconstruction de bâtiments d'un gabarit homogène avec les bâtiments existants et notamment avec le bâtiment du 16<sup>ème</sup> mitoyen,

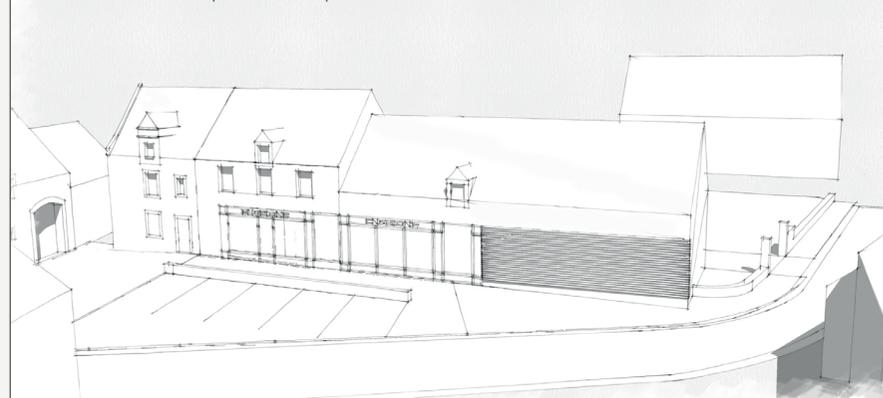
- la création d'espaces piétons devant les façades des bâtiments afin de valoriser celles-ci et d'offrir des espaces de convivialité,

- la création de quelques places de stationnement face au commerce mais aussi la possibilité de créer un nouveau parking sur le jardin existant.

Un état des lieux des bâtiments communaux a été dressé et des esquisses de propositions faites quant à leur devenir (démolition, restructuration, réhabilitation, nouvelle destination...), accompagné de ratios financiers pour une première approche des coûts.

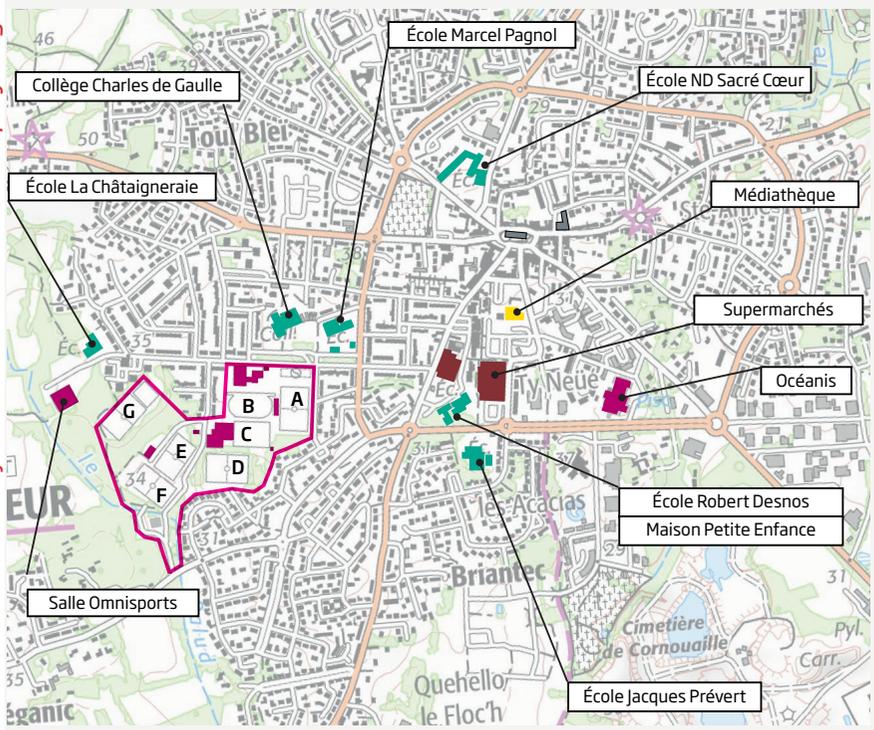
Dans la continuité de cette réflexion, une approche axée sur la dimension économique et marketing afin d'étudier la faisabilité et la viabilité des projets d'extension ou de création de commerces envisagés a été validée. Suite à cette réflexion, un cahier des charges pour l'élaboration d'un plan de développement durable pour la revitalisation du bourg a été élaboré en mars 2018.

Réalisation d'un nouvel ensemble bâti place Commelin, à l'échelle des bâtiments implantés sur son pourtour.



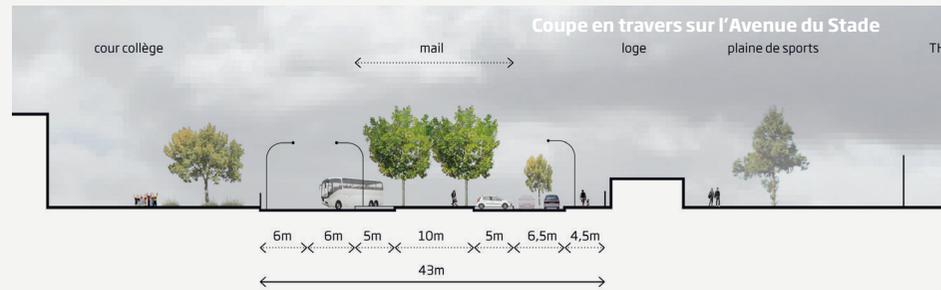
Nota : ces croquis ont pour but d'illustrer le propos pour permettre une approche de la faisabilité du projet.

# Exemple d'intervention : réflexions urbaines et paysagères PLOEMEUR - Réaménagement de l'avenue du Stade et du complexe sportif



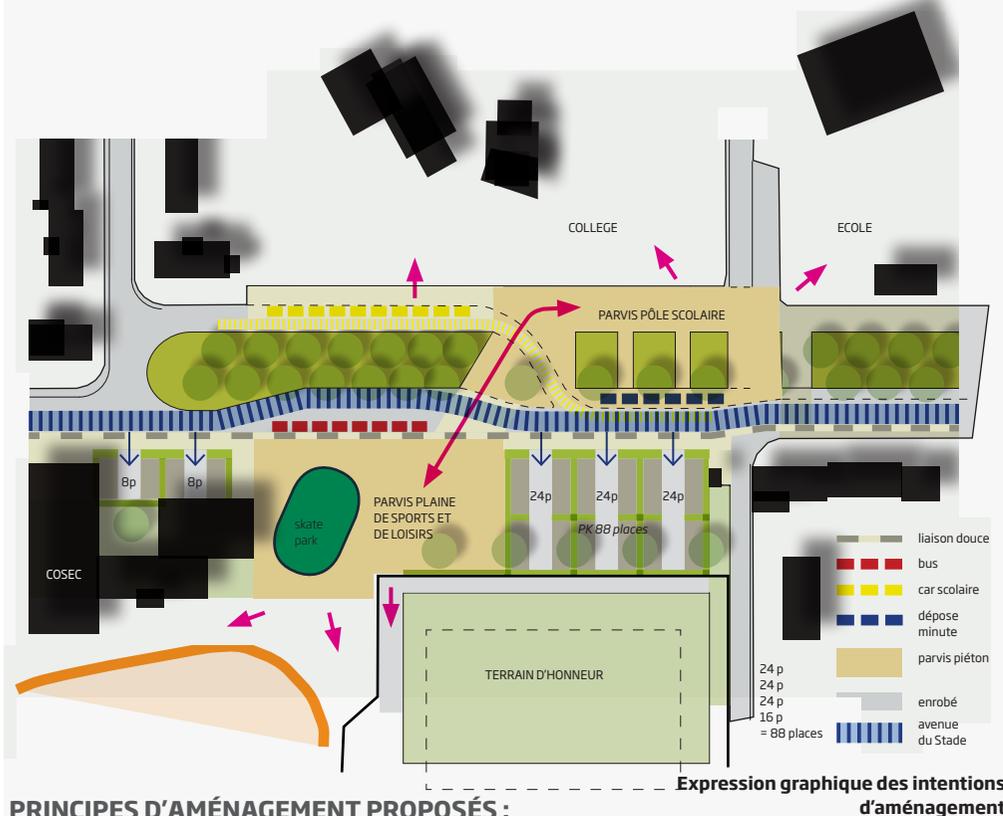
La commune de Ploemeur a initié une réflexion globale sur l'aménagement du complexe sportif situé en face du collège Charles de Gaulle et de l'école Marcel Pagnol. Ce complexe a récemment été transformé en plaine de sport et de loisirs (plaine « Oxygène »), avec la création de plusieurs aménagements de détente et loisirs en partie sud-ouest du site.

La commune souhaite poursuivre cette évolution en renouvelant l'offre sportive et plus généralement la configuration des lieux, particulièrement l'avenue du Stade, axe de desserte principal : création d'un skate Park, cheminements doux, circulations sécurisées, valorisation de certains délaissés, réorganisation des flux, dessertes et stationnement, mise en lieu des différents équipements ...



Il s'agit d'une restructuration globale des espaces publics aujourd'hui organisés de façon séquentielle et morcelée, permettant notamment d'apporter plus de lisibilité aux différents équipements desservis, et d'améliorer l'image et le fonctionnement des espaces tant extérieurs qu'intérieurs au complexe sportif. En effet, le secteur nord du complexe et l'avenue présentent aujourd'hui un caractère très routier et minéral avec prédominance du bitume. Les espaces verts existants, sans fonction propre, ne sont pas utilisés. L'enjeu du projet est d'offrir aux Ploemeurois un cadre de vie qualitatif sur une esplanade ouverte, charnière entre les différents équipements scolaires et sportifs.

## PLOEMEUR - Réaménagement de l'avenue du Stade et du complexe sportif



### PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT PROPOSÉS :

- Une grande esplanade commune au pôle scolaire et à la plaine de sports et de loisirs.
- Une circulation réorganisée et apaisée par rapport à la configuration existante (chicanes, flux parking au Sud uniquement).
- Conservation de la voie de desserte existante du car scolaire avec emprise élargie du parvis du collège.
- La liaison douce (vélo ou mixte vélo piéton) exploite le mail planté existant ou la nouvelle esplanade.
- Le skate-park, implanté au cœur de l'opération, est largement ouvert sur les espaces publics. Il fait partie intégrante des nouveaux aménagements urbains.
- Le parking paysager crée une continuité avec le mail planté et un appel vers l'intérieur du site.

Les anciens terrains de sports clôturés, aujourd'hui ouverts au public et de plus en plus appréciés des riverains et des usagers des clubs, sont intégrés dans un environnement très hétérogène : espace naturel au Sud-Ouest, plaine de sport paysager dans la partie centrale et espace urbain au Nord. Après avoir réalisé des cheminements doux et PMR, des aires de jeux et de détente, la municipalité poursuit actuellement le projet avec la reconfiguration du cœur de la Plaine de sports : piste athlétisme et terrain d'honneur.

Les élus ont également commencé à fixer les grands principes de l'aménagement de l'espace public le long de l'avenue du Stade. C'est à partir de ce pré-programme et de nos observations sur le terrain que le CAUE a détaillé les enjeux et les grands axes de l'aménagement de la partie « urbaine » au Nord de la Plaine de sports :

- grands parvis à l'échelle de la Plaine et du pôle scolaire,
- valorisation des accès aux différents équipements et espaces,
- réorganisation des flux et du stationnement,
- mise en valeur de l'axe Est-Ouest avec le mail planté,
- continuité et ouverture vers la Plaine de sports et de loisirs.

Après un diagnostic global du secteur, le CAUE a étudié deux hypothèses d'aménagement et de fonctionnement pour évaluer la faisabilité urbaine et paysagère du projet situé au Nord de la piste d'athlétisme. Ces schémas de principes, associés à un choix de références par thème (parvis, espaces publics, stationnement paysager, skate-park), ont pour but de nourrir la réflexion des élus et de les aider dans leurs décisions.

La complexité du site existant et la nature des besoins montrent l'importance d'une approche paysagère et urbaine globale à l'échelle du quartier. Les choix d'espaces publics, la générosité des parvis, l'intégration de la trame paysagère, la définition des accès, des passages, des limites et des ouvertures offrent de multiples opportunités de redéfinir un pôle urbain important pour la commune et ses habitants.



Un parvis adapté aux besoins : dimension, accès, visibilité



Parking paysager (terre-pierre, dalle à engazonner, arbres)



Intégration d'arbres sur un parvis minéral



Circulation piétonne protégée des flux routiers

## ST GUYOMARD - Conseils pour l'aménagement des zones à urbaniser dans le bourg

St Guyomard, située au Nord de Vannes (env. 20 minutes en voiture) connaît depuis une quinzaine d'années un développement important de sa population grâce à la réalisation de lotissements communaux qui ont permis d'accueillir une nouvelle population, notamment de jeunes ménages.

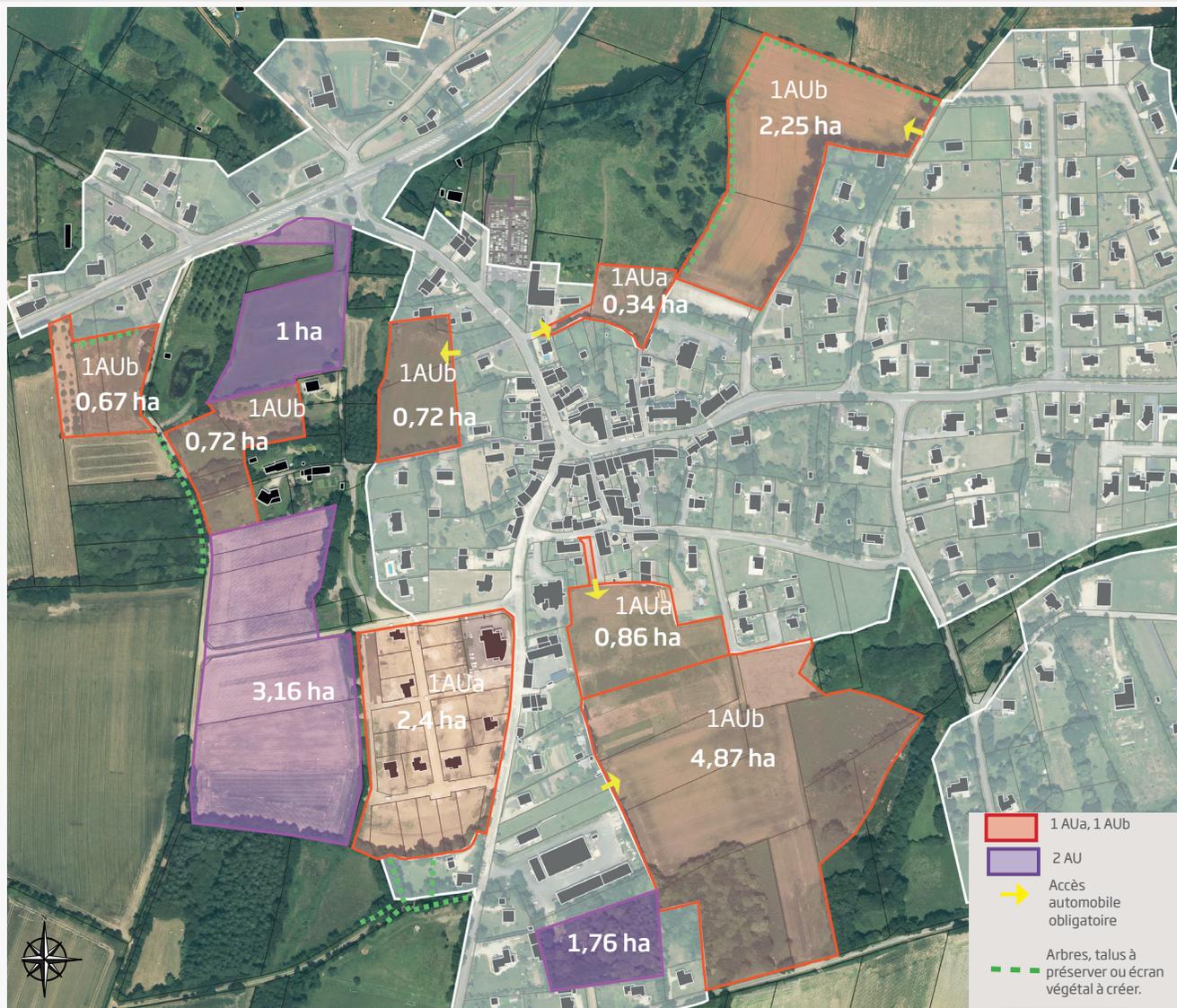
Aujourd'hui la commune compte environ 1 280 habitants résidant dans le bourg ou les hameaux. Le dernier lotissement communal est en fin de commercialisation. Elle souhaite donc dès à présent réfléchir au lancement d'un autre projet mais elle ne détient pas de foncier. Elle s'interroge donc sur le site le plus opportun pour engager des négociations foncières.

La commune a élaboré un PLU en 2010 qui a évalué les besoins en logements et déterminé les surfaces à urbaniser : 8 zones 1AU ont été définies autour du bourg correspondant à environ 12 ha et 3 zones 2AU représentant 15 ha. Les zones 1AU immédiatement constructibles sont nombreuses et font l'objet d'orientations d'aménagement assez sommaires et méconnues des élus. La commune n'a aucune maîtrise foncière sur ces zones mais détient un droit de préemption urbain sur les zones U et AU. Avant d'engager des négociations avec les propriétaires, elle souhaite avoir des conseils sur la stratégie à mettre en œuvre : quelle zone urbaniser en priorité ? Comment ? Selon quels principes d'aménagement ?

Par ailleurs, une étude visant à repérer les gisements fonciers et à définir une stratégie foncière a été menée sur l'ensemble des communes de la CCVOL en 2015. Ce travail complémentaire du PLU permet d'avoir une connaissance des gisements fonciers disponibles.

Le CAUE propose de mener une réflexion sur un périmètre élargi pour mieux appréhender les possibilités d'aménagement du centre-bourg. Cette réflexion préalable permettra aux élus de mieux cerner les possibilités d'évolution de ces nouveaux secteurs à urbaniser (zone AU et U) et ensuite de cibler leurs interventions foncières.

Le travail du CAUE consiste à mener une réflexion préalable sur l'ensemble du bourg afin d'appréhender au mieux le contexte urbain, paysager, réglementaire... Ensuite la réflexion portera sur les zones à urbaniser (AU) et des secteurs potentiels de densification en zone U afin d'analyser les potentialités, les contraintes d'aménagement et définir des orientations d'aménagement.



# ST GUYOMARD - Conseils pour l'aménagement des zones à urbaniser dans le bourg

## Orientations d'aménagement

### Les secteurs prioritaires de développement



### Le secteur 4 : le Nord de la rue de la Fontaine



### Principes d'aménagement :

- confortation de l'urbanisation entre le vallon humide et la zone pavillonnaire le long de la rue du calvaire,
- potentiels d'urbanisation:
  - > 8 lots (450 à 850 m<sup>2</sup>),
  - > densité : 11 logts / ha,
- desserte de la zone d'habitat par :
  - > une voie automobile depuis la rue du calvaire (pas de sortie des véhicules sur la rue de la Fontaine),
  - > une continuité piétonne assurée par un chemin reliant le futur quartier et la rue de la fontaine (accès direct au centre-bourg, commerces, équipements),
- implantation du bâti près de la rue (orientation ouest ou sud des jardins),
- préservation de la haie bocagère longeant la rue de la fontaine (recul des constructions et emprise conservée dans les espaces publics),
- création d'un petit espace public polyvalent au sein de l'opération.

Ces principes d'aménagement nécessitent de revoir les OA du PLU : le schéma de desserte.

### Les voies et les espaces publics

Photo référence : rue



St Herblain (44)

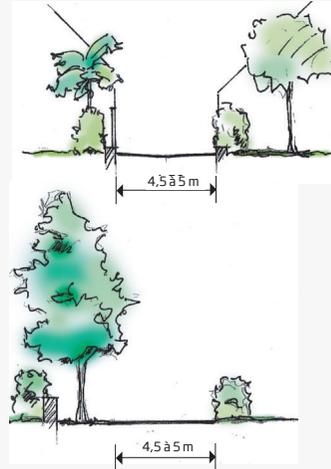


Photo référence: placette

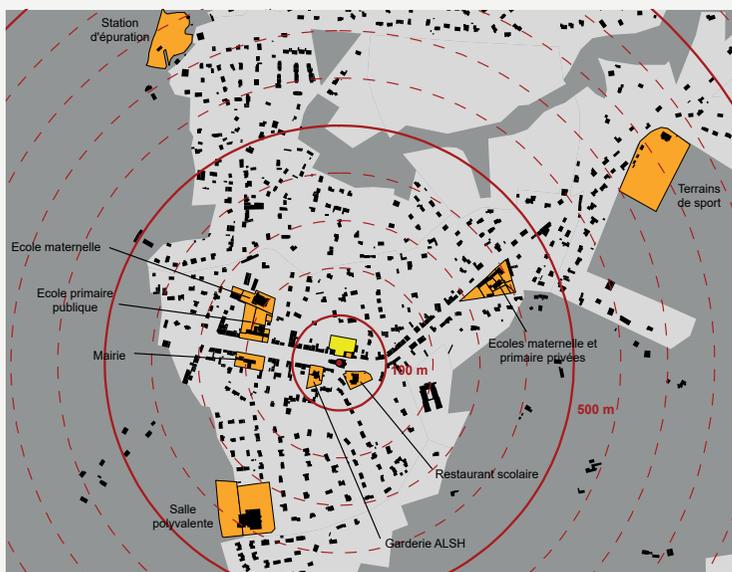
Acigné (35)

Suite à ce dossier, les élus ont décidé d'urbaniser en priorité le secteur 4.

Ils ont engagé des négociations avec les propriétaires pour l'achat du foncier, en vue de réaliser un lotissement communal.

## COLPO - Conseils préalables à la création d'un ALSH en coeur de bourg

Exemple d'intervention : aides à la décision pour la réalisation d'équipement



Projeter un centre de loisirs ( ALAE / ALSH ), c'est répondre à de nouveaux besoins. Il devra trouver une place dans la commune alors que les équipements scolaires ou sportifs sont déjà installés, et pour certains depuis longtemps.

La parcelle concernée par le projet se situe Avenue de La Princesse, axe principal et structurant du coeur de bourg de Colpo. Elle est la parcelle A n° 980, avec 1 660 m<sup>2</sup> de superficie.

Des aménagements des espaces publics ont été réalisés sur l'avenue jusqu'au perron de l'église Notre Dame de l'Assomption. Dans le cadre de ce nouvel aménagement, nous conseillons de prolonger l'aménagement des espaces centraux avec de nouveaux espaces de stationnement paysager, des aménagements sécurisés et de franchissement pour les piétons aux abords du nouvel équipement.



Vue de l'avenue de la Princesse depuis l'entrée est du coeur de bourg.



Vue de l'entrée du site depuis l'avenue de la Princesse

On peut constater qu'il a de nombreuses accroches au pourtour du terrain :

- l'environnement proche est constitué d'habitat de type dense, donc au moins une façade, un pignon ou un mur d'enceinte se trouve dans l'alignement de l'avenue,
- l'église Notre Dame a une présence importante face à la parcelle. Au sud, elle impose un masque solaire le soir,
- la frange construite constituée par des murs de pierres hauts composé d'éléments verticaux le site.

L'implantation d'un nouveau bâtiment ne pourra pas se faire que d'une manière sensible en relation avec son milieu construit et en relation avec l'espace public.



Vues de l'intérieur de la parcelle

La commune de Colpo sollicite le CAUE du Morbihan pour un avis et une vision d'aménagement globale, complétés d'une mission de pré-programmation pour la construction d'un ALAE/ALSH, l'accueil des enfants de petites sections jusqu'à 11 ans dans le jardin du presbytère.

Les possibilités d'aménagement envisagées sont la construction d'un nouveau bâtiment sur une parcelle en coeur de bourg avec une répartition des enfants selon leur âge.

La situation de la parcelle choisie rencontre tous les avantages pour un aménagement soigné, en lien avec les structures scolaires existantes et avec le coeur de bourg vitrine de l'architecture néo-classique du Second Empire.

Le C.A.U.E. propose d'établir un état des lieux général (site, bâti) et une analyse qui permettront d'avoir une vue d'ensemble des aménagements possibles.

Le pré-programme présenté est réalisé en concertation avec les élus de Colpo ainsi que les utilisateurs et, reprend les projections des effectifs déterminées par rapport à l'évolution démographique de la commune ces dernières années.

Les attentes relatives aux conditions d'accueil sont grandes, au regard du temps passé par l'enfant dans ces lieux.

L'étude consiste à une analyse comparative avec des scénarii, par rapport aux critères suivants : organisation fonctionnelle, qualité des espaces, contraintes techniques, enveloppe financière (pré-chiffre au ratio).

# COLPO - Conseils préalables à la création d'un ALSH en coeur de bourg

## ETAT EXISTANT



L'état des lieux, puis l'analyse des besoins généraux du futur ALEA/ALSH permettent de définir les grands objectifs de construction et d'aménagement de l'opération.

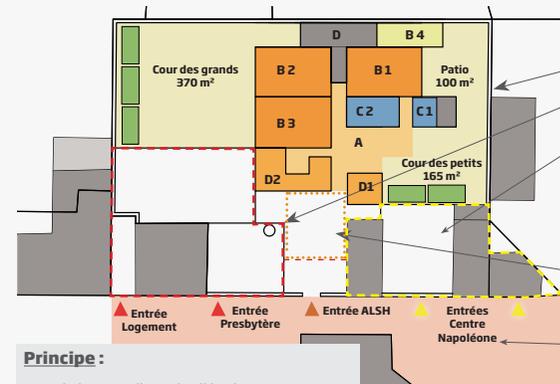
Nous présentons ci-après trois scénarios d'aménagement pour montrer la faisabilité d'une telle opération en fonction des objectifs et des contraintes identifiés précédemment.

Le scénario est développé sous forme de schéma pour expliquer la stratégie globale de la solution proposée.

L'exemple simplifié pour une plus grande compréhension de l'étude, n'est en aucun cas des indications ou orientations de projet pour la future équipe de concepteurs mais un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage en phase de pré-programmation.

## Scénario d'aménagement

### HYPOTHESE A



**Division parcellaire :**  
Assiette du projet : 1 400 m² environ.  
Assiette du presbytère : 490 m² environ.  
Assiette du centre Napoléone : 320 m² environ.

**Emprise au sol : environ 595 m² environ**  
pour 560 m² de surface utile.

**Implantation structurante** par rapport aux murs d'enceinte et par rapport au bâti existant au centre du terrain disponible générant quatre espaces extérieurs.

**Le préau**, élément structurant essentiel à l'identité et au repérage du bâtiment.

**Mise en valeur de la place**, à prévoir dans le cadre d'un futur réaménagement urbain.

#### Principe :

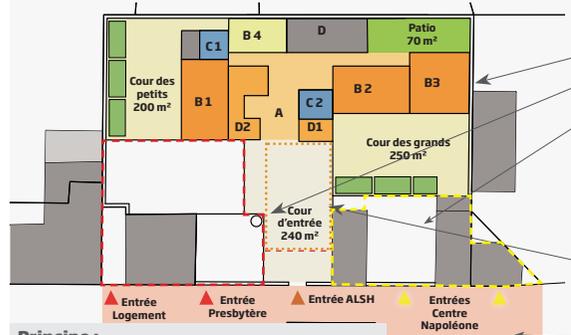
Depuis la cour d'entrée, l'équipement peut se développer autour d'une circulation centrale. Les espaces d'accueil et des adultes sont en tête.  
La salle d'activité des petits se situerait à l'est alors que les deux salles des grands s'ouvriraient sur l'ouest.  
Trois espaces extérieurs seraient séparés et cernés des murs pierres existants.  
Les circulations seraient éclairées naturellement. Suivant l'implantation du programme de nombreux espaces extérieurs sont possibles.



#### Programme de surface utile

<b>Rez-de-chaussée :</b>	<b>560 m²</b>
A-Espace d'accueil :	80 m²
B-Espace d'activités et de rencontre :	250 m²
C-Espace sanitaires :	30 m²
D-Locaux adultes :	65 m²
E-Locaux annexes :	30 m²
Circulations :	105 m²
Espaces extérieurs :	800 m²

### HYPOTHESE B



**Division parcellaire :**  
Assiette du projet : 1 400 m² environ.  
Assiette du presbytère : 490 m² environ.  
Assiette du centre Napoléone : 320 m² environ.

**Emprise au sol : environ 650 m² environ**  
pour 600 m² de surface utile.

**Implantation structurante** par rapport aux murs d'enceinte et par rapport au bâti existant au centre du terrain disponible générant quatre espaces extérieurs.

**Le préau**, élément structurant essentiel à l'identité et au repérage du bâtiment.

**Mise en valeur de la place**, à prévoir dans le cadre d'un futur réaménagement urbain.

#### Principe :

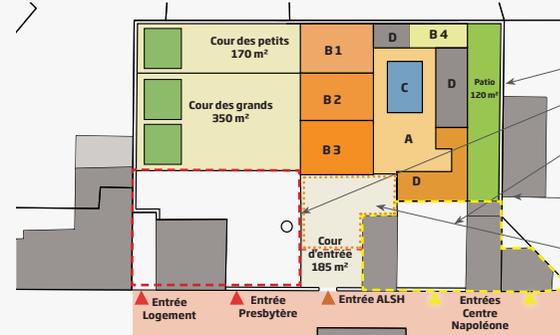
Depuis la cour d'entrée, l'équipement peut se développer de part et d'autre d'une circulation centrale.  
La salle d'activité des petits se situerait à l'ouest alors que les deux salles des grands s'ouvriraient sur une cour en relation directe avec la cour d'entrée pour les temps d'accueil du matin et du soir.  
Des puits de lumière seraient indispensables pour éclairer les circulations et les sanitaires.  
Suivant l'implantation du programme par rapport au mur, les décollements entraîneraient la création de patios pour éclairer les espaces adjacents.



#### Programme de surface utile

<b>Rez-de-chaussée :</b>	<b>600 m²</b>
A-Espace d'accueil :	100 m²
B-Espace d'activités et de rencontre :	250 m²
C-Espace sanitaires :	30 m²
D-Locaux adultes :	65 m²
E-Locaux annexes :	60 m²
Circulations :	95 m²
Espaces extérieurs :	760 m²

### HYPOTHESE C



**Division parcellaire :**  
Assiette du projet : 1 450 m² environ.  
Assiette du presbytère : 440 m² environ.  
Assiette du centre Napoléone : 320 m² environ.

**Emprise au sol : environ 605 m² environ**  
pour 570 m² de surface utile.

**Implantation structurante** par rapport aux murs d'enceinte et par rapport au bâti existant au centre du terrain disponible générant quatre espaces extérieurs.

**Le préau**, élément structurant essentiel à l'identité et au repérage du bâtiment.

**Mise en valeur de la place**, à prévoir dans le cadre d'un futur réaménagement urbain.

#### Principe :

Depuis la cour d'entrée, l'équipement peut se développer autour d'une circulation centrale. Les espaces des adultes seraient en tête.  
Les trois salles d'activité sont regroupées à l'ouest. En enfilade, elles peuvent être modulables les unes par rapport aux autres. Elles s'ouvriraient sur une cour séparée en deux parties : grands et petits.  
Des puits de lumière seraient indispensables pour éclairer les circulations et les sanitaires.  
Suivant l'implantation du programme par rapport au mur, les décollements entraîneraient la création de patios pour éclairer les espaces adjacents.



#### Programme de surface utile

<b>Rez-de-chaussée :</b>	<b>570 m²</b>
A-Espace d'accueil :	70 m²
B-Espace d'activités et de rencontre :	250 m²
C-Espace sanitaires :	30 m²
D-Locaux adultes :	65 m²
E-Locaux annexes :	50 m²
Circulations :	105 m²
Espaces extérieurs :	825 m²

## DAMGAN - Plan de gestion différenciée des espaces verts

Exemple d'intervention : conseils pour la gestion différenciée

En 2015, le CAUE a mené une réflexion sur l'aménagement de la zone de loisirs du Loch préconisant la mise en place d'une gestion différenciée sur le site. Situé à l'arrière du cordon dunaire et représentant une superficie de 21,3 hectares, cet espace à vocation multiple (naturelle, agricole, sportive, récréative, ludique...) répond notamment au besoin général de nature des habitants et favorise l'activité sportive, la détente, les rencontres et la convivialité.

Au delà de la mise en œuvre de la gestion différenciée sur la zone de loisirs, la commune de Damgan souhaite réaliser un plan de gestion différenciée afin de généraliser la démarche pour l'ensemble des espaces verts communaux. La commune a donc sollicité les conseils du CAUE pour l'accompagner dans cette démarche. L'accompagnement proposé par le CAUE se déroule en 3 étapes :

### Étape 1 : Inventaire quantitatif permettant de connaître les surfaces à entretenir et la localisation des espaces verts

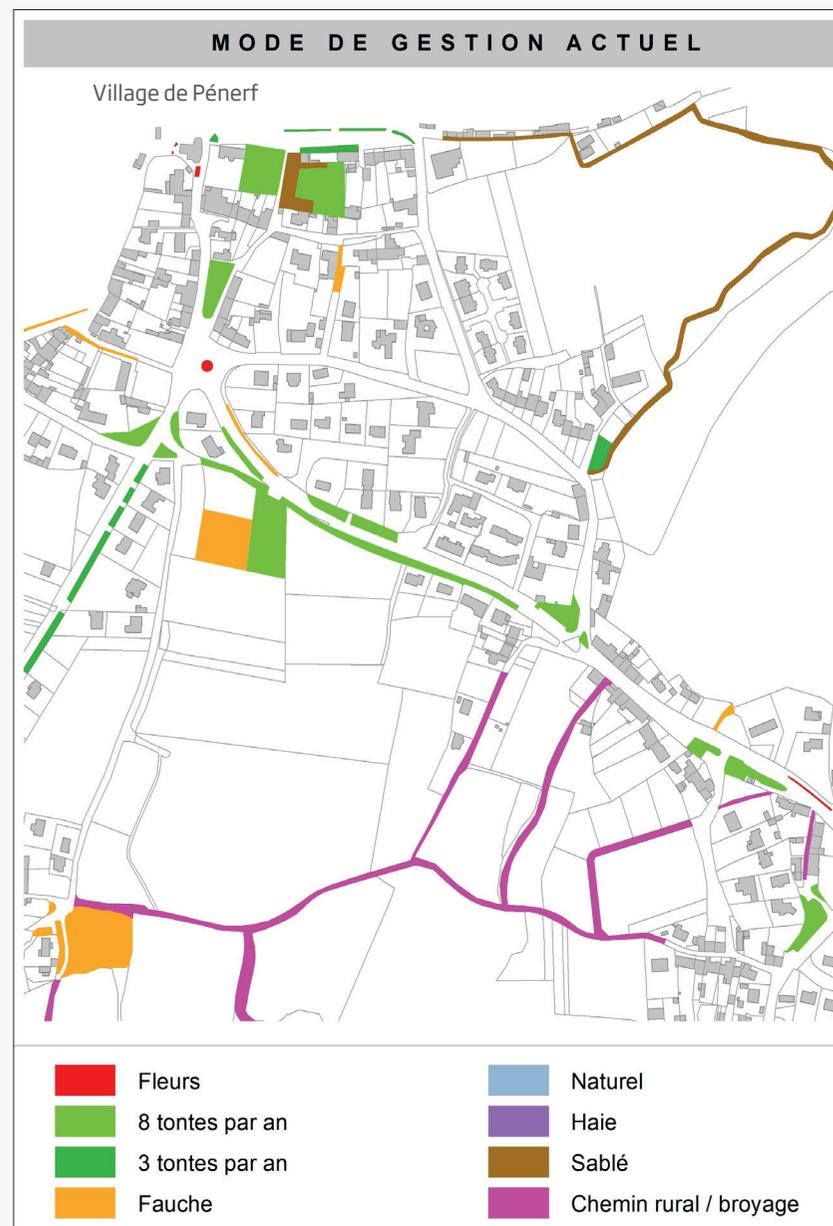
- cartographie des espaces verts à l'aide d'un logiciel SIG et création des bases de données,
- calcul des superficies,
- diversité biologique,
- tâches et charge d'entretien (tonte, désherbage, taille, élagage, arrosage, ramassage des débris...),
- fréquence et matériel d'entretien utilisé.

### Étape 2 : Analyse qualitative permettant de connaître les caractéristiques de chaque site

- description qualitative : qualité paysagère, valeur historique, culturelle, environnementale, fonctions du lieu et usages,
- fréquentation,
- problématiques qui y sont liées (accessibilité, sécurité...),
- objectifs de gestion : économiques, paysagers, environnementaux...

### Étape 3 : Classification des espaces verts selon un « code qualité »

- définition d'une codification simple et adaptée au contexte communal et aux moyens disponibles : mise en place d'un cahier des charges qui précise les itinéraires techniques types à appliquer,
- classement des différents espaces inventoriés selon le code qualité retenu.



# DAMGAN - Plan de gestion différenciée des espaces verts

## Quels enjeux pour la gestion différenciée ?

### Des enjeux écologiques

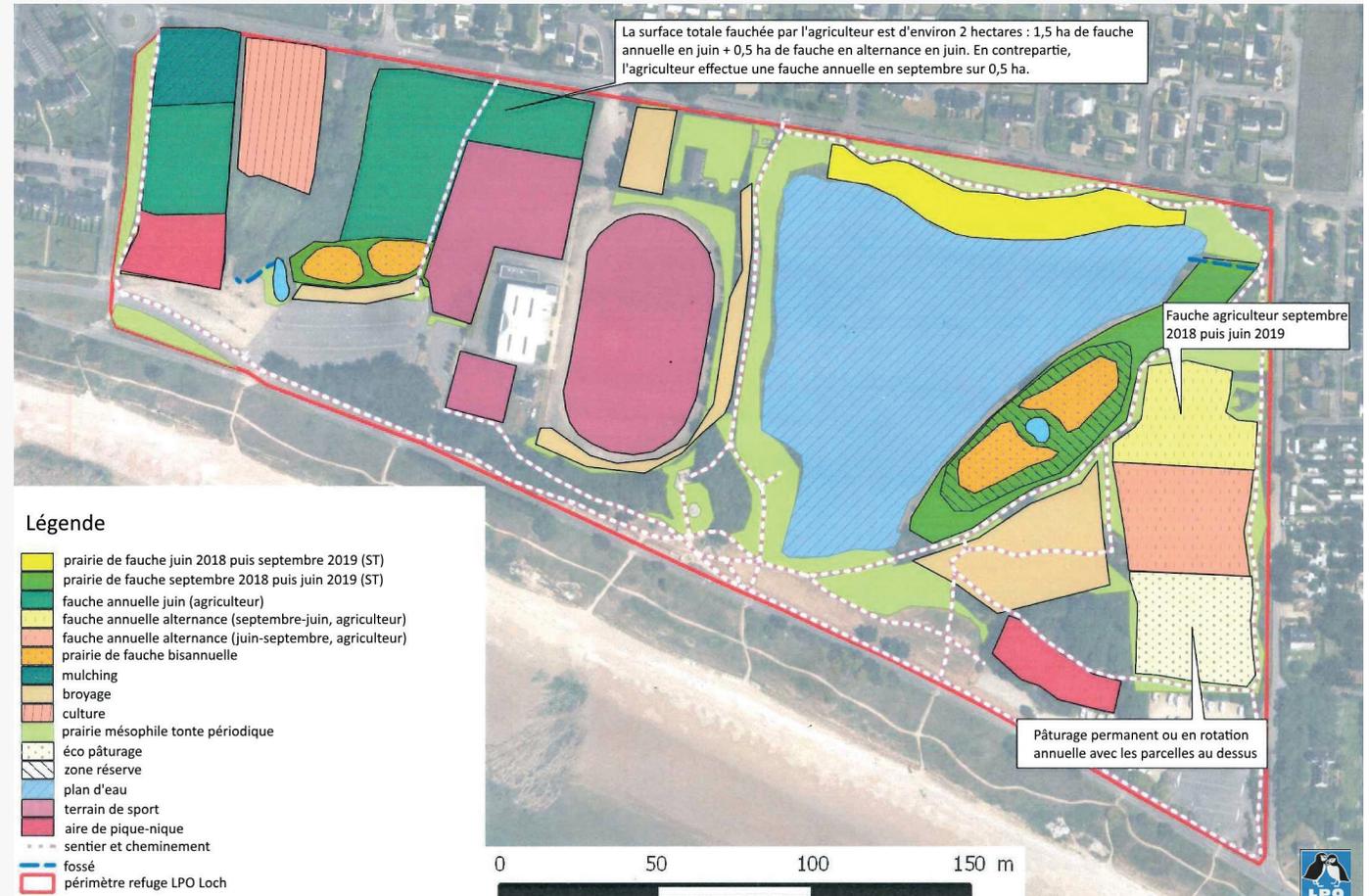
- Préserver et enrichir la biodiversité et les continuités écologiques,
- Limiter les pollutions (produits phytosanitaires ...),
- Gérer les ressources naturelles (économie d'eau, gestion des déchets verts).

### Des enjeux économiques

- Réduire les coûts par la diminution des interventions d'entretien,
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces.

### Des enjeux sociaux et culturels

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- Valoriser l'identité des paysages communaux et les sites patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire des jardiniers,
- Sensibiliser le grand public à l'environnement.



Proposition de gestion sur la zone du Loch  
Refuge LPO

Exemple d'intervention : conseils pour la gestion différenciée

## II.2.4 - ÉTUDES COMMENCÉES EN 2017 (14)

a) par nature

- 6 aides à la décision pour la réalisation d'équipements
- 6 conseils préalables à l'aménagement d'espaces publics
- 2 réflexions urbaines et paysagères

b) par commune

### Aides à la décision pour la réalisation d'équipements

Béganne	Conseil ponctuel sur l'aménagement de la rue du chemin creux.
Camors	Réflexion sur le haut de la salle de Lann Mareu.
Cléguer	Réflexion préalable à la construction d'une médiathèque et d'une maison de santé pluridisciplinaire, et au réaménagement de l'accueil périscolaire.
Larmor-Plage	Conseils préalables au réaménagement des locaux de la mairie.
Nostang	Projet de construction d'une nouvelle salle culturelle.
Saint-Pierre-Quiberon	Réhabilitation d'une école en locaux associatifs et logements.

### Conseils pour l'aménagement d'espaces publics

Baden - Compagnie des Ports	Réflexions sur l'aménagement et la réhabilitation des espaces portuaires de Port-Blanc.
Rohan	Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts.
Ploemeur	Réflexion pour l'aménagement du front de mer de la plage du Perello.
Plougoumelen	Conseils pour l'aménagement d'espaces publics dans le bourg.

Plouhinec	Etude pour l'installation de toilettes publiques accessibles aux handicapés et local vidéo surveillance sur le site du port du Magouër.
Séglien	Requalification des espaces publics et, rénovation - extension de la mairie.

### Réflexions urbaines et paysagères

Belz	Conseils pour les projets d'aménagement de la rue des 4 chemins (OAP).
Noyal-Muzillac	Cahier des charges. Etude pré-opérationnelle pour la revitalisation du centre-bourg et le devenir de l'appareil commercial.

## II.2.5 - SUIVI DE PROJETS ayant fait l'objet d'une intervention CAUE (8)

Férel	Réflexion sur l'école « Ruisseau Blanc ».
Grand-Champ	Construction d'une maison de l'enfance.
Guéhenno	Aménagement, revitalisation du centre-bourg.
Malguénac	Construction d'une salle polyvalente.
Mauron	Projet de revitalisation du centre. Participation aux réunions du groupe de pilotage et à une phase de concertation avec le public (forum citoyen).
Plouhinec	Lotissement Bellevue.
Quiberon	Conseils sur PC rue Kermorvan.
Sainte-Hélène	Création d'une école économie circulaire.

## II-3- PARTICIPATION DU CAUE À DES COMITÉS DE PILOTAGE, DES ATELIERS ET AUTRES RÉUNIONS

### Sur demande des collectivités (communes, EPCI, Département, Conseil régional)

Plougoumelen	Comité de pilotage de l'Atlas de Biodiversité Communale.
Plouhinec	Accompagnement PLU.
Quiberon	Accompagnement PLU.

### Sur demande des partenaires institutionnels

AQTA	Commission d'évaluation.
AQTA	4 comités de suivi Maison du Logement.
CD 56	Rencontre départementale de l'Environnement « Biodiversité et économie ».
CD 56	Contrats d'attractivité.
CD 56	Réunion groupe 56.
CD 56	Opération Embellissement du Morbihan.
Conseil régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Comité de pilotage du réseau rural de Bretagne</li> <li>Rencontre nationale des réseaux ruraux.</li> </ul>
Conseil régional	Elaboration du SRADDET.
Comité d'estuaire de la Vilaine et le CPIE Loire Océane	Journée d'échanges à Péaule sur « Des espaces publics sans phyto ».

Communes du Patrimoine Rural de Bretagne	Participation au comité technique de réévaluation du label : <ul style="list-style-type: none"> <li>Tréhourentec : journée de visite pour la réévaluation de la commune.</li> <li>Saint-Thélo : réunion bilan et avis du comité sur les réévaluations en cours.</li> </ul>
DDTM 56	Réunion d'information et d'échanges avec les bureaux d'études réalisant les PLU.
DDTM 56	Présentation aux instructeurs d'autorisation d'urbanisme de la notice éditée par le CAUE.
DDTM 56	Bilan sur les opérations de la rénovation énergétique.
DDTM 56	Schéma de Mise en Valeur de la Mer du Golfe du Morbihan.
DREAL	Colloque à Saint-Brieuc sur les initiatives locales et régionales.
ENSAB Guémené - sur - Scorff	Ateliers et jury.
EPF	Projet de charte sur partenariat EPF et CAUE.
EPF	Présentation du bilan de l'opération nationale sur la revitalisation des centres villes et bourgs.
Parc Naturel du Golfe du Morbihan	Parcours du paysage au parc du Fogo à Arzon.
Parc Naturel du Golfe du Morbihan et Observatoire des Sciences de Rennes	Journée d'informations et d'échanges « Trame Verte et Bleue ».
Pays de Pontivy	Labellisation Pays d'Art et d'Histoire.

## En développement de projets

CAUE Bretons	Assemblée constitutive, conseil d'administration, réunions des directeurs.
Conseil Régional	AMI 2 économie circulaire
DSDEN	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rédaction d'une convention de partenariat entre l'Education nationale et le CAUE 56.</li><li>• Dossier de demande de subvention DRAC sur Parcours d'Education Artistique et Culturelle.</li></ul>

## II-4- AUTRES ACTIONS CONDUITES AUPRÈS DES COLLECTIVITÉS ET STRUCTURES ADHÉRENTES MORBIHANNaises

### 1/ Convention avec le Conseil départemental

Pour accompagner les collectivités dans leurs projets spécifiques, d'une part, d'aménagement de parcs d'activités au titre de Morbihan Actiparc et, d'autre part, de contrats d'attractivité touristique, le CAUE s'engage, par la convention annuelle signée avec le Département, à mobiliser ses chargés de missions sur la base de 40 % d'un équivalent temps plein de travail soit 635 heures annualisées pour les missions suivantes :

- assistance à la rédaction des cahiers des charges,
- réalisation de diagnostics, propositions de scénarios d'aménagement, esquisses et préprogrammes,
- aides aux choix de prestataires (bureaux d'études), participation aux auditions,
- participation aux réunions techniques au sein des collectivités,
- organisation de visites et sessions d'informations liées aux deux thématiques (parcs d'activités et contrats d'attractivité touristique).

Dans ce cadre, le CAUE est intervenu en 2017 essentiellement sur les contrats d'attractivité touristique, un nouveau dispositif pour remédier **aux constats du schéma départemental de développement touristique** :

- des aménagements et espaces publics vieillissants dans les stations/villes touristiques,
- des infrastructures lourdes qui gèrent des flux importants (ports, canaux, centre urbains, etc.),
- la non prise en compte du tourisme dans l'urbanisme des stations (stationnement, circulations douces, entrée de villes, etc...),

### **et dynamiser les stations et villes touristiques.**

Les interventions commanditées par le Département et réalisées ont concernées :

Arzon	Etude de requalification des espaces publics sur Parc d'activités du Redo
Groix	Etude de requalification du site du GRIPP
Pontivy Communauté	Réflexion sur la restructuration/extension de l'électrothèque de Guerlédan à Saint Aignan
Sainte-Anne-d'Auray	Etude de requalification du centre bourg et création de liaisons douces (commencée en 2017)
La Trinité-sur-Mer	Conseils pour l'aménagement des quais

### 2/ Embellissement du Morbihan

Le CAUE a accompagné le Conseil départemental du Morbihan dans la mission d'embellissement des collectivités à travers le concours des villes et villages fleuris. Dans ce cadre, les collectivités peuvent demander l'organisation d'une visite-conseil afin de les aider dans l'aménagement et la gestion de leurs espaces verts. Ce travail permet notamment d'engager les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère de leur territoire en s'appuyant sur certains principes comme la gestion différenciée des espaces verts, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, la conception et l'entretien des aménagements paysagers sans produit phytosanitaire, le développement des liaisons douces...

Les Communes ayant fait l'objet d'une visite-conseil en 2017 sont :

- Locqueltas,
- Quiberon
- Rohan.

Le CAUE, membre du jury départemental du concours des villes et villages fleuris (CVVF) a également participé à différents évènements :

- la journée d'information des communes CVVF organisée à Pontivy (avril),
- la journée d'information des jurys CVVF organisée à Vannes (juin),
- le jury départemental CVVF (juillet),
- des comités de pilotage de la mission Embellissement.

### **3/ Convention avec Pontivy Communauté**

Le partenariat conclu en 2016 a été reconduit en 2017 avec la mise à disposition d'une architecte, deux demi-journées par mois pour aider le service du droit des sols à instruire les dossiers sensibles hors secteur ABF.

### **4/ Convention avec la Compagnie des Ports du Morbihan**

A la demande de la CPM, le CAUE a mené une réflexion concertée sur l'aménagement et la réhabilitation des espaces portuaires de Port-Blanc à Baden.

36 personnes, usagers et parties prenantes du site ont été rencontrés individuellement ou en groupe pour connaître plus précisément leur positionnement, leurs attentes, les difficultés rencontrées de leur point de vue. Les interviews ont permis de faire un inventaire et une analyse des besoins en vue de proposer plusieurs scénarii d'aménagement, qui ont été présentés en janvier 2018.



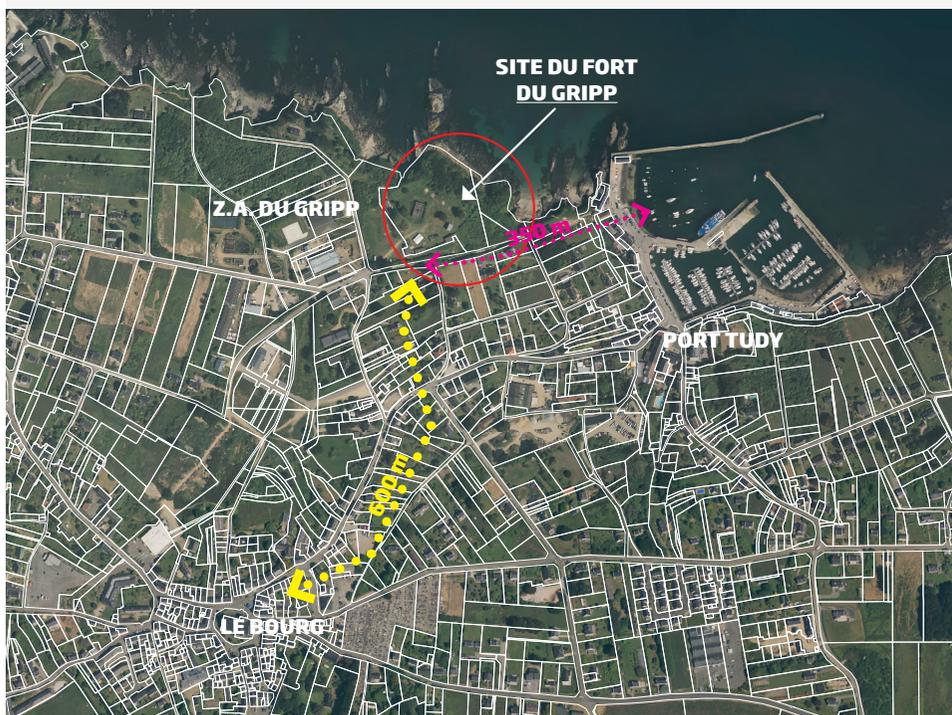
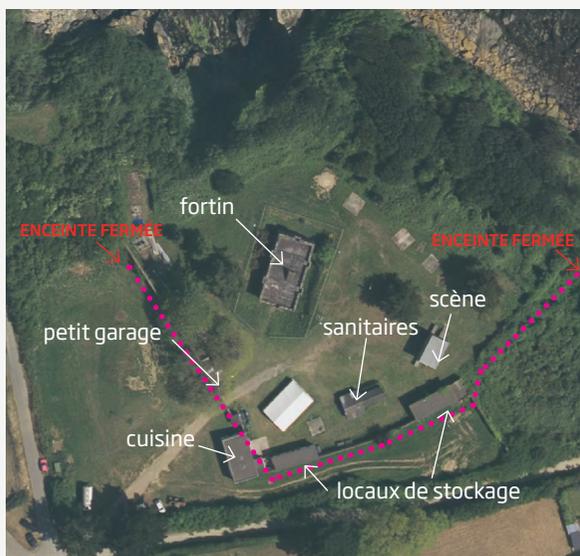
## GROIX - Requalification du site du Fort du Gripp

### Un fort potentiel d'attractivité touristique :

Implanté sur les hauteurs de Port-Tudy, le site du Fort du Gripp domine la mer en bénéficiant d'une situation exceptionnelle.

Clos de murs, comportant un fortin en son centre, de vastes espaces de plein air et une scène d'extérieur, le site est très fréquenté en saison. Il accueille des manifestations publiques comme privées, un cirque, et des expositions artistiques.

De fort enjeu touristique, ce site emblématique de l'île de Groix mérite d'être à la fois mieux connu et mieux protégé.



### Contrat d'attractivité



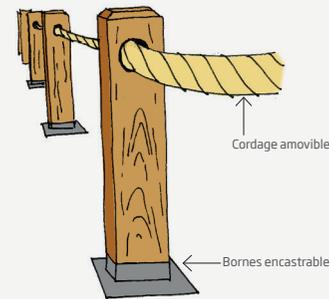
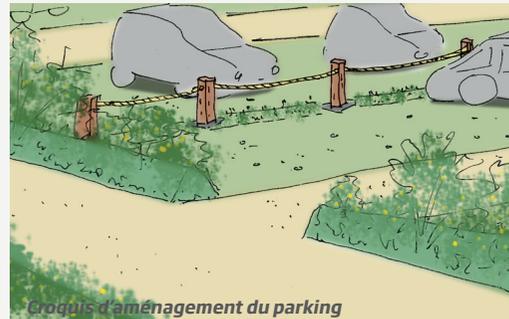
### Des équipements désuets, des aménagements pas à la hauteur de l'image du site :

L'enceinte du site est précédée d'un terrain naturel qui sert de parking. Il est encombré par les véhicules qui y stationnent de façon déstructurée. Les abords et accès sont bruts d'aménagement. Au niveau de l'entrée, un bâtiment extérieur adossé à l'enceinte présente un aspect très dégradé. A l'intérieur du site, l'ensemble des bâtiments est vétuste, d'état très précaire hormis ; le fortin traditionnel qui confère au site un cachet typique.

### Un enjeu stratégique mais une situation délicate :

Accueillant parfois jusqu'à 300 personnes, le site doit être requalifié et aménagé pour sa valorisation tout en tenant compte de sa situation très sensible en zone littorale, c'est-à-dire dans la bande des 100 m de la loi Littoral et en secteur naturel du Plan Local d'Urbanisme.

# GROIX - Requalification du site du Fort du Gripp



Principe de bornes amovibles

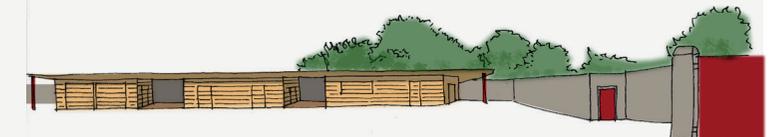
**Contrat d'attractivité**

**Des aménagements sobres et intégrés à l'environnement :**  
 La proposition du CAUE vise à aménager les abords du site et restructurer l'intérieur de la façon la plus naturelle et minimaliste possible, en respectant le cadre naturel maritime d'exception.

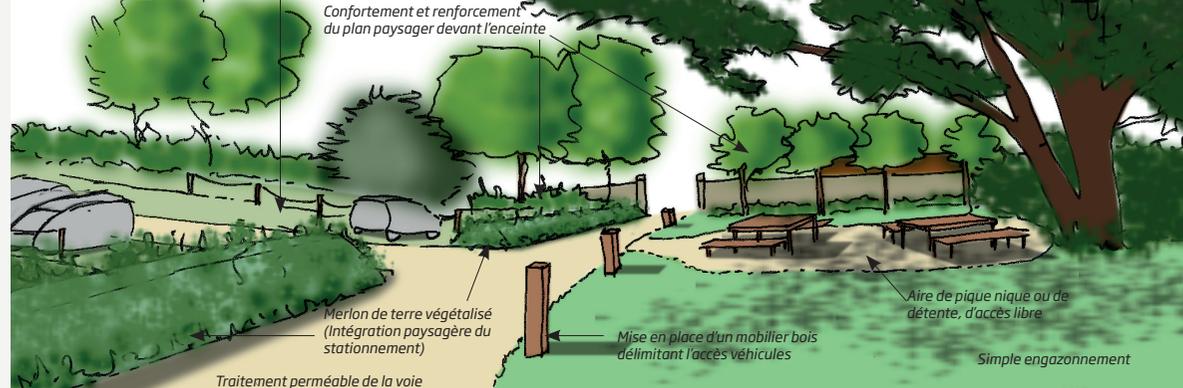
A l'extérieur, il s'agit de concilier les besoins de stationnement et la nécessité de valoriser l'approche du site touristique et festif :

- perméabilité du sol,
- circulation sur sol stabilisé, stationnement sur sol enherbé,
- mobilier bois amovible,
- intégration du stationnement par des plantations d'essences locales et sauvages,
- limitation de l'emprise du stationnement avec possibilité d'extension occasionnelle.

A l'intérieur du site, la mise aux normes des équipements (cuisine, sanitaires et locaux de stockage) se fera par la création de volumes bâtis les plus discrets possibles, privilégiant l'usage du bois, sans extension des surfaces existantes, dans une recherche de cohérence et de regroupement des constructions en partie sud à proximité des espaces d'entrée.



Stationnement non matérialisé, sur mélange terre-pierre ou autre revêtement naturel.  
 Mobilier minimaliste.



Vue de puis l'entrée du site, croquis d'ambiance

# LA TRINITÉ-SUR-MER- Réaménagement des espaces publics de l'interface Ville / Port, partie sud

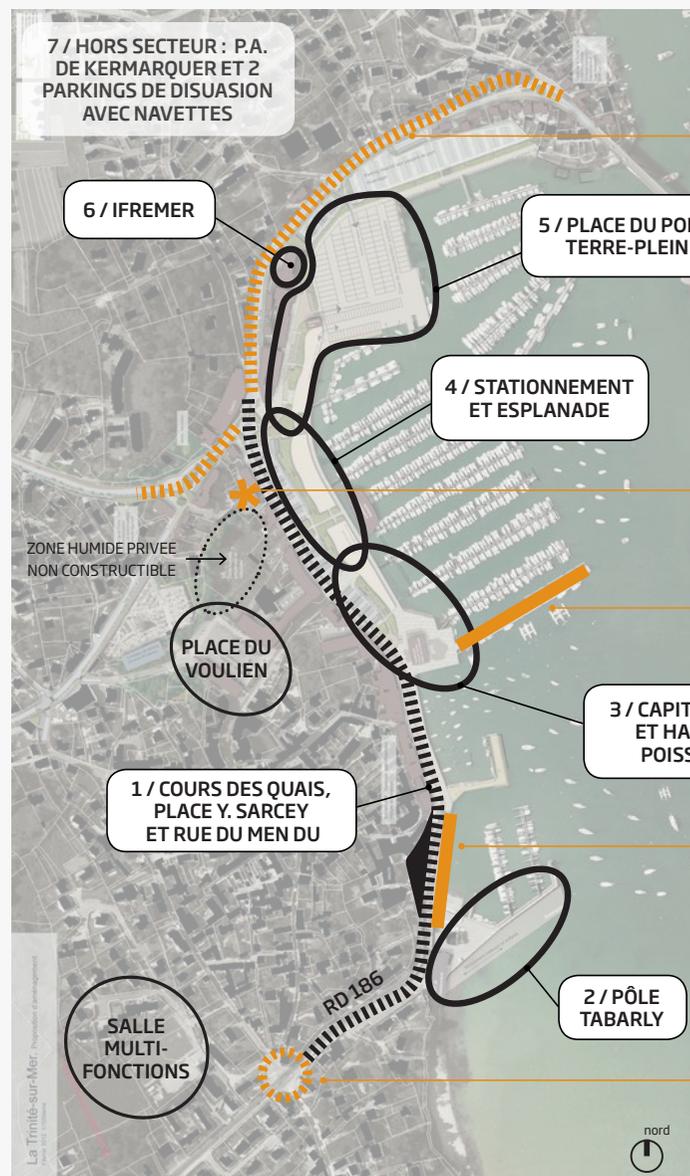
Contrat d'attractivité

La commune de La Trinité-sur-Mer a lancé en 2009 une importante réflexion sur la valorisation de l'interface Ville-Port en association avec la Compagnie des Ports du Morbihan (la SAGEMOR initialement). Parallèlement à ce travail approfondi sur le secteur du coeur de la cité portuaire, la commune a également finalisé son PLU, approuvé en 2013.

La Compagnie des Ports du Morbihan poursuit actuellement l'étude de programmation et de faisabilité pour la modernisation du Port avec trois axes principaux : le pôle Tabarly au Sud, la capitainerie et la Halle à poissons (convention avec la mairie) dans la partie centrale et la réalisation de nouvelles infrastructures et bâtiments au Nord (Place du Port, terre-plein technique).

La présente étude a pour objet tout d'abord de faire une synthèse des nombreux diagnostics et une mise à jour des études, et des projets en cours et besoins des différents acteurs (ville, CPM, associations).

Ce document présente également nos observations et remarques sur les contraintes et potentiels de cette interface Ville - Port par secteurs. Ce travail de synthèse et d'analyse a permis de donner des orientations et des éléments de cadrage pour la consultation des équipes de maîtrise d'oeuvre urbaine.



## REALISATIONS

REQUALIFICATION RUE DES RESISTANTS

RENOVATION OT

QUAI COURSE AU LARGE

ESTACADE

PROJET EN COURS ROND POINT DE KEROUFF



Vue du cours des quais, qui jusqu'en 1954 était un cul de sac et largement utilisé par les piétons. On peut remarquer le bâti caractéristique du front de mer avec une grande diversité de composition des façades des habitations et des commerces.



Vue du Port avec la glacière emblématique au début des années 1960 (percement de la route vers Carnac Plage et reconstruction du Pont de Kersiper en 1958)



«Club House», Yves Guillou, 1963- 1966. Ce bâtiment témoigne de la vision «moderne» et expérimentale de l'architecte Morbihanais : volume en porte à faux, intégration du «panorama» (vues, courbes), détournement de l'ardoise utilisée verticalement etc.



L'ancienne criée construite en partie sur pilotis sera remplacée dans les années 1920.

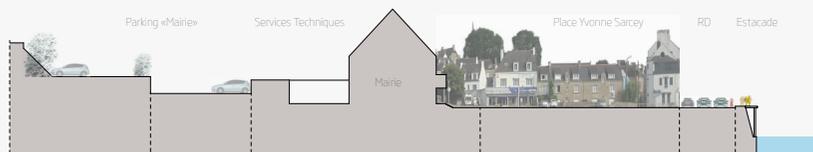
Document de travail d'après le Plan Guide de 2010 «Port Exemple»  
Etude REVERT / EOL

# LA TRINITÉ-SUR-MER- Réaménagement des espaces publics de l'interface Ville / Port, partie sud

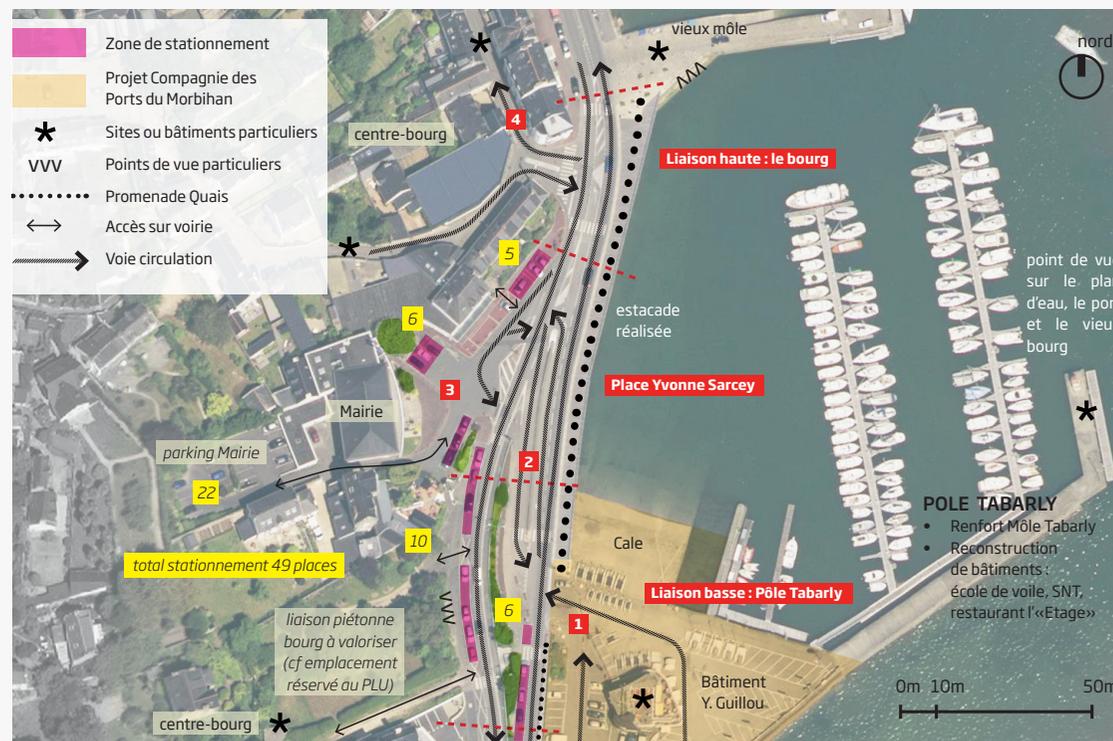
Contrat d'attractivité

L'enjeu principal est d'assurer une transition douce et cohérente entre la ville et le port, entre les futurs équipements portuaires et les nombreux espaces et équipements publics de ce secteur incluant la future agence postale de la mairie et un nouveau commerce Place Yvonne Sarcey :

- assurer la continuité de la promenade des quais au droit du Pôle Tabarly en retravaillant la largeur de voirie, les espaces paysagers,
- prendre en compte le programme développé par la CPM pour la restructuration de l'accès aux futurs aménagements : suppression du tourne à gauche,
- recréer des passages sécurisés entre la promenade des quais et la ville (traversée piétonne de la RD),
- créer une véritable place publique autour de la mairie et des commerces, terrasses (limitation du stationnement sur rue, optimisation avec le parking de la mairie).



Coupe de principe



Le port (secteur Sud et secteur Nord) s'étend sur plus d'un kilomètre et chaque séquence de ce parcours comporte une histoire, des ambiances, des vues et des liens avec un contexte urbain spécifique et à valoriser.

Les espaces publics doivent en premier lieu répondre aux usages attendus : se déplacer, se promener, regarder, travailler... Mais ils peuvent aussi révéler, et relier les fragments d'une petite cité portuaire qui a connu un développement important et une modernisation radicale depuis les années 1960.

Il faut cependant accorder et relier ces différents espaces ou étapes, et prendre en compte les changements à venir (climatiques, démographiques, avis des citoyens) mais aussi les programmes d'équipements de la Compagnie des Ports du Morbihan qui auront un impact important sur le fonctionnement et la perception urbaine.

Entrées du site, liaisons bourg ancien



Interprétation du thème de l'eau dans les aménagements (Malmö)

Placette «détente»



Placette articulant les différents parcours : piéton/voiture, côte / port, urbain / naturel.

Signalétique, design urbain



Les éléments constitutifs des espaces publics : comme la signalétique ou le mobilier doivent être adaptés à l'histoire, à l'échelle et à l'usage des lieux

Place multi-usages



Stockholm, Thorbjørn Anderson with Sweco Architecture



Marseille - Foster  
Les flux sont repensés à l'échelle de la place et les parcours piétons sont confortés dans l'espace public.

Aménagements particuliers des quais, références parcours / fil directeur



Bernay - Urbicus Paysagiste



Marseille - Ricciotti

## II.5 - ACTIONS DE SENSIBILISATION, D'INFORMATION ET DE FORMATION

«... Le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation ou au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction...»

Loi du 3 janvier 1977, article 7, alinéa 1 et 2

### II.5.1 - COLLOQUE A GRAND-CHAMP SUR LES DEMARCHES PARTICIPATIVES

De l'intérêt porté par les élus morbihannais à cette thématique lors de l'assemblée générale 2016, le CAUE du Morbihan a organisé cette journée avec la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MICQP) et le concours financier de la Région Bretagne pour approfondir la démarche stratégique et tactique de programmation d'opérations d'aménagement urbain.

Outre la présentation de Jean VIARD, sociologue sur l'évolution de notre société, trois communes Tréveneuc (22), Plouay (56) et Cesson-Sévigné(35) ont témoigné de leur expérience vécue avec le cabinet ou le CAUE qui les a accompagnés dans leur démarche.

L'après-midi, Patrick CHOTTEAU de la MICQP et Jodelle ZETLAOUI-LEGER, docteur en urbanisme et aménagement présentaient leur ouvrage « Maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement urbain, démarche stratégique de programmation urbaine », téléchargeable sur internet.

Rappelons que les contraintes budgétaires des collectivités impliquent des choix à fixer dans les priorités et des changements dans les modes de faire auxquels il est nécessaire de se préparer pour conforter le rôle et les pratiques des décideurs (élus et techniciens). Les démarches participatives sont essentielles notamment pour :

- permettre une gouvernance démocratique de qualité,
- élaborer et proposer des programmes de manière efficace et efficiente,
- construire la confiance du public dans les décisions prises,
- contribuer à une meilleure compréhension des questions, préoccupations, priorités et solutions des politiques publiques,

- accroître l'apprentissage mutuel grâce au partage des informations, des données et des expériences,
- s'assurer que les décisions prises intègrent des connaissances, des pratiques, usages et des compétences qui risqueraient d'être sinon négligées,
- identifier rapidement les éventuels aspects controversés d'une question et contribuer à réunir différents points de vue pour parvenir à un consensus dans le cadre d'une collaboration.

180 participants de la région Bretagne, se sont rassemblés pour cet évènement.



## II.5.2 - FORMATIONS

### • Formation sur procédures des marchés publics pour élus et techniciens



Le lendemain du colloque de Grand-Champ, une quarantaine d'élus et de techniciens morbihannais se sont retrouvés en formation dans les locaux du SDEM pour approfondir les différentes procédures de marchés publics, formation co-organisée par la MIQCP et le CAUE 56 et animée par Patrick CHOTTEAU, architecte et secrétaire adjoint de la MIQCP.

### • Sensibilisation à l'architecture contemporaine en milieu scolaire

En 2017, dans le cadre de sa mission de sensibilisation à la culture architecturale, le CAUE 56 a développé des actions de formation auprès du public adulte : enseignants, médiateurs en activité et en formation.

La sensibilisation des élèves du primaire à la terminale intègre également une nouvelle approche : une pratique artistique au collège pour aborder l'architecture « Danse, corps, architecture ». De manière générale, le CAUE a renforcé la coopération avec les acteurs de la sensibilisation à l'architecture au niveau départemental, régional et national. La convention avec la DSDEN dans le cadre de l'**Education Artistique et culturelle** a été préparée en 2017 et signée en janvier 2018.

### FORMATION DES ENSEIGNANTS DU 1<sup>ER</sup> DEGRÉ

« Comment aborder le thème de l'architecture à l'école et comment construire un projet à partir de l'architecture de son école »?

- 48 enseignants. 1<sup>er</sup> degré (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Formation continue circonscription de Ploërmel) : architecture à l'école. A la demande des conseillers pédagogiques, 3 journées de formation se sont déroulées en septembre 2017 dans les écoles de Taupont, Campénéac et Guer.



- 21 enseignants. 1<sup>er</sup> degré (DSDEN/ Cité de la voile. Formation continue circonscription de Lorient-Hennebont-Ploemeur) : Construction modulaire. Deux demi-journées de formation dans le cadre du projet « utopie-urbaine se sont déroulées à la Cité de la voile à Lorient : (VPAH, CANOPE, SELLOR) fin 2017.



### INTERVENTIONS EN CLASSE : PRIMAIRE, COLLÈGE ET LYCÉE

Les actions de sensibilisation à la culture architecturale font partie du parcours éducation artistique et culturelle (PEAC) dans un cadre plus large.

- **Aborder l'architecture par les arts**, par la culture architecturale est la clef de voute de nos actions. Chaque année de nouvelles expériences viennent enrichir notre approche. Le projet « Danse, corps, architecture » se déploie dans deux collèges avec 2 classes de 4<sup>ème</sup> et 1 classe de 3<sup>ème</sup> durant l'année scolaire 2017-2018. Dès avril 2017, le CAUE a proposé le projet dans deux établissements avec la collaboration de 7 professeurs et une chorégraphe.

Emission Archi à l'Ouest  
<https://vimeo.com/257459507>



- **Aborder l'architecture de son établissement scolaire** : Poursuite du projet « Architecture de l'école » : 2 classes CM1 et CM2/ 4 matinées à l'Ecole primaire Brizeux à Vannes et 2 classes de maternelle MS et GS / 1 matinée à Ecole maternelle Brizeux dans le cadre des Journées Nationales de l'architecture. Journée pédagogique du Vendredi 13 Octobre 2017 (84 élèves).



- **Aborder les fondamentaux de l'histoire de l'architecture du XX<sup>ème</sup>** : 9 classes (5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>) /15 Séances HDA et 2 EPI. Collège Jules Simon à Vannes ; 4 classes (3<sup>ème</sup>) 2 séances Classes de 3<sup>ème</sup> Collège St Hillaire à Allaire ; et un groupe de 15 élèves en option histoire de l'art au Lycée St François Xavier à Vannes sur l'invitation de Monsieur Julien Danielo, professeur d'histoire de l'art (395 élèves).

- **Accueil d'un stagiaire** : en février 2017, un élève de 3<sup>ème</sup> a effectué son stage d'observation pendant une semaine (Artus Peltais).

- **Médiation de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle**  
**Valorisation des ressources documentaires et pédagogiques**

- L'AFPA d'Auray assure des formations pour les métiers de tourisme et a sollicité le CAUE en vue de donner les clefs de réussite pour l'organisation et l'animation d'une visite à forte valeur ajoutée sur des bâtiments d'intérêt patrimonial contemporain, de conforter les stagiaires sur l'architecture contemporaine, thématique à fort enjeu et de permettre aux stagiaires de construire des visites sur le patrimoine bâti contemporain.  
Le CAUE a fait expérimenter et réaliser aux stagiaires une médiation culturelle à partir de l'exemple de la chapelle de Kervahl à Brec'h, construite en 1963 et certifiée label Patrimoine XX<sup>ème</sup> siècle en 2016.

Le CAUE a organisé une formation de deux demi-journées début 2017 pour 14 guides accompagnateurs en formation.



- Une collaboration ressources documentaires avec l'**Office de tourisme de la ville d'Auray** et de Pontivy Communauté a été entamée pour :
  - la valorisation de la chapelle de Kervahl à Brec'h,
  - le potentiel du patrimoine XX de la Ville de Pontivy,
  - le barrage de Guerlédan « premier barrage béton XX<sup>ème</sup> siècle ».
- Partenariat avec le service **Musée-patrimoine de la ville de Vannes** autour de l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle :
  - samedi 14 octobre 2017 : organisation d'une visite de 3 opérations exemplaires des années 80 du quartier de Cliscouët dans le cadre des **Journées Nationales de l'architecture 2017**. En présence de l'architecte Bernard Guillouët et de 30 participants. En collaboration avec Vannes Golfe Habitat,
  - contribution au groupe de travail (XX<sup>ème</sup>) en vue de la création d'un centre d'interprétation permanent de l'architecture dans l'hôtel de Limur.



# LES ATELIERS ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE EN COLLÈGE

## Des modules de sensibilisation sur l'architecture et l'urbanisme

Le CAUE du Morbihan poursuit ses actions de sensibilisation à destination des collèges dans le cadre du dispositif départemental d'Éducation au Développement Durable 2016-2017.

Dans ce cadre le CAUE a proposé 4 modules de sensibilisation sur l'architecture et l'urbanisme. Ces ateliers sont développés en co-construction avec les enseignants et les architectes intervenants sur l'atelier choisi.

L'objectif est de donner aux élèves l'envie et les moyens de changer leur regard sur leur environnement bâti et paysager à travers la lecture et l'analyse des lieux, les évolutions historiques, la création architecturale :

- lire et comprendre la morphologie d'un quartier, d'une architecture à travers des outils d'analyse spatiale, apprendre à se repérer,
- intéresser les élèves à leur cadre de vie et aux spécificités des composantes du tissu urbain,
- faire prendre conscience que leur environnement se transforme, évolue,
- utiliser un vocabulaire architectural approprié,
- développer le sens de l'observation,
- aborder les principes constructifs d'un bâtiment.

Sur la période scolaire 2016-2017, 10 séances ont été réalisées en collège, ce qui a permis de sensibiliser 110 élèves à l'architecture et l'urbanisme.



### MON COLLÈGE EN CHANTIER

Lieu : au collège

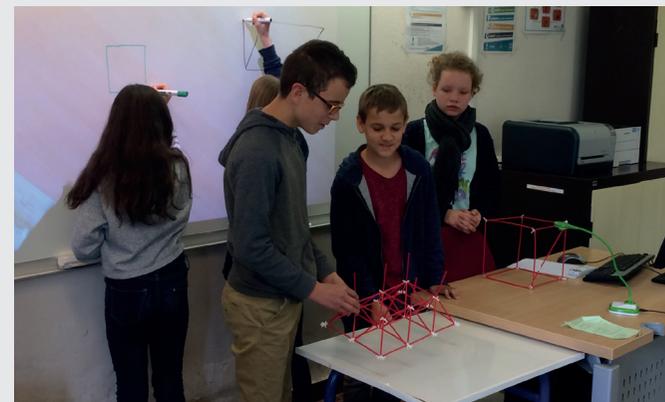
Durée : 2 séances de 2 heures

1 classe

Intervenant : un architecte missionné par le CAUE 56, formé à la pédagogie



Exemples de travaux réalisés - Atelier mon collège en chantier - Collège Brizeux



## II.5.3 - VISITE ORGANISÉES OU COORGANISÉES

- Visite de QUISTINIC : Aménagement paysager et gestion écologique des espaces communaux

Souvent citée en exemple pour sa démarche d'embellissement et de gestion durable des espaces communaux, la commune de Quistinic a reçu en 2016 le premier prix du concours des villes et villages fleuris dans le Morbihan. Le CAUE a réuni 39 élus et techniciens pour une visite de la commune en juin.

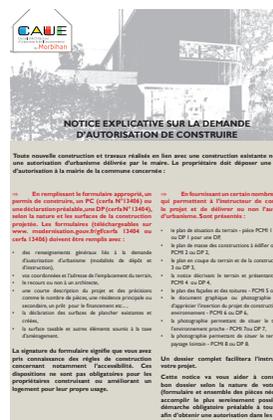


- Pour la commune de SAINT-DOLAY : dans le cadre de son projet de réhabilitation des salles de sport et la création d'un dojo, visite des salles de sport de Sulniac et de Muzillac - Mars 2017 - (Consultation de maîtrise d'oeuvre en avril 2017).
- Pour la commune de GRAND-CHAMP : dans le cadre de l'étude d'aménagement du futur quartier Perrine Samson, visite d'opérations en Loire-Atlantique avec les élus de Grand-Champ en mars 2017.

Programme : Quartier Vireloup à Treillières, Vallon des Garettes à Orvault, Les jardins de Gaïa à Bouaye.



## II.5.4 - DIFFUSION D'UNE NOTICE DE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME



Conçue et rédigée fin 2016, cette notice explicative de demande d'autorisation d'urbanisme, après validation des services de la DDTM a fait l'objet d'une souscription auprès de toutes les communes et intercommunalités pour leur permettre d'acheter celle-ci au prix coutant des travaux d'impression.

Une première impression en 9 100 exemplaires a été effectuée en avril pour répondre à la demande de 58 communes et 4 intercommunalités.

Une seconde impression en 4 150 exemplaires a été réalisée en septembre pour 24 communes, une intercommunalité et la CAPEB.

Ainsi, les communes morbihannaises, pour plus d'un tiers, se sont dotées en 2017 de cet outil, avec 13 200 exemplaires en version papier.

La notice est aujourd'hui consultable et téléchargeable sur notre site [www.caeu56.fr](http://www.caeu56.fr).

## II.5.5 - 3<sup>ÈME</sup> EDITION DU PRIX DES MAISONS DU MORBIHAN AVEC REMISE DES PRIX

Suite à un appel à candidature lancé en février auprès de tous les maîtres d'œuvre de Bretagne et Loire-Atlantique et plusieurs relances, 19 dossiers ont été reçus.

Pour ce 3<sup>ème</sup> prix et sur proposition de la commission technique du CAUE, 3 catégories ont tout d'abord été validées par les 14 membres du jury, réunis le 21 septembre. En effet la catégorie « Maisons groupées » ne comptait qu'un seul dossier.

Maisons neuves : 10 dossiers  
Extensions-réhabilitation : 6 dossiers  
Maisons de moins 170 000 € : 2 dossiers



6 lauréats ont été nommés par le plus grand nombre attribué de votes.

**COUP DE COEUR DU JURY** décerné à « Earth Wind and Fire » à Ploemeur  
maître d'œuvre : BERTIN BICHET Architectes à Lorient

#### Maisons neuves :

- 1<sup>er</sup> prix : « Entre Rue et Jardin » à Vannes  
maître d'œuvre : LE NEILLON-REGENT Architectes Associés à Auray
- Mention bio / climatique: « Maison Bio / Climatique » à Auray  
maître d'œuvre : Florence DEVERNAY à Inzinzac-Lochrist

#### Extensions Réhabilitations d'une habitation :

- 1<sup>er</sup> prix : « Autour du Patio » à Lorient  
maître d'œuvre : ENTRE-SOLS d'Architecture à Lorient
- 2<sup>ème</sup> prix : « Maison de Famille » à Vannes  
maître d'œuvre : Claire GALLAIS Architectures à Rennes

#### Maisons de moins de 170 000 € et d'au moins 80 m<sup>2</sup> :

- 1<sup>er</sup> prix : « Maison JJ&S.M » à Nivillac  
maître d'œuvre : Atelier MIMA à Nantes

Pour cette 3<sup>ème</sup> édition, la remise des trophées s'est déroulée au Conseil départemental, le 21 octobre.



La présentation des lauréats fait l'objet d'une exposition itinérante depuis février 2018.

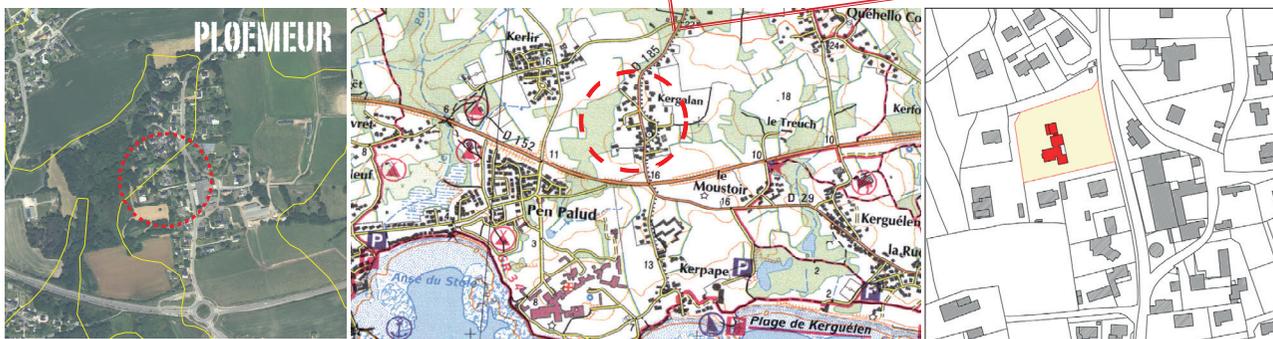
#### • EXPOSITION



# EXTENSIONS ET RÉHABILITATIONS D'UNE HABITATION

PRIX COUP DE COEUR  
DU JURY  
TOUTES CATÉGORIES

# EARTH GLASS AND FIRE



Achèvement des travaux : ..... mars 2015  
Maître d'ouvrage : ..... confidentiel  
Maître d'œuvre : ..... BERTIN BICHET Architectes  
Anne-Laure BERTIN - LORIENT  
Surface du terrain : ..... 3 400 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 210 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre



avant côté jardin



## EARTH GLASS AND FIRE

*Restructuration d'une maison 70's*

Cette maison de plain-pied conçue dans les années 70 par René Delayre, grand architecte de la reconstruction lorientaise, est restée en bon état mais les espaces intérieurs très cloisonnés ne correspondent plus à la vie d'aujourd'hui. Enceinte d'un grand terrain planté et bénéficiant de toutes les orientations, les espaces intérieurs sont conçus pour cadrer de belles vues sur le jardin et bénéficier de l'ensoleillement naturel tout au long de la journée.

L'aspect extérieur de la maison est daté ; il s'agit de la remettre au goût du jour. Les belles façades, bien dessinées et rythmées par de grandes ouvertures verticales sont conservées à l'identique. La coloration et l'aspect de surface des murs sont revus : un enduit taloché blanc vient recouvrir l'ancien gros crépit et le bandeau gris foncé redonnent l'éclat perdu à la maison. Le carport actuel est fermé et bardé de douglas et transformé en habitation.

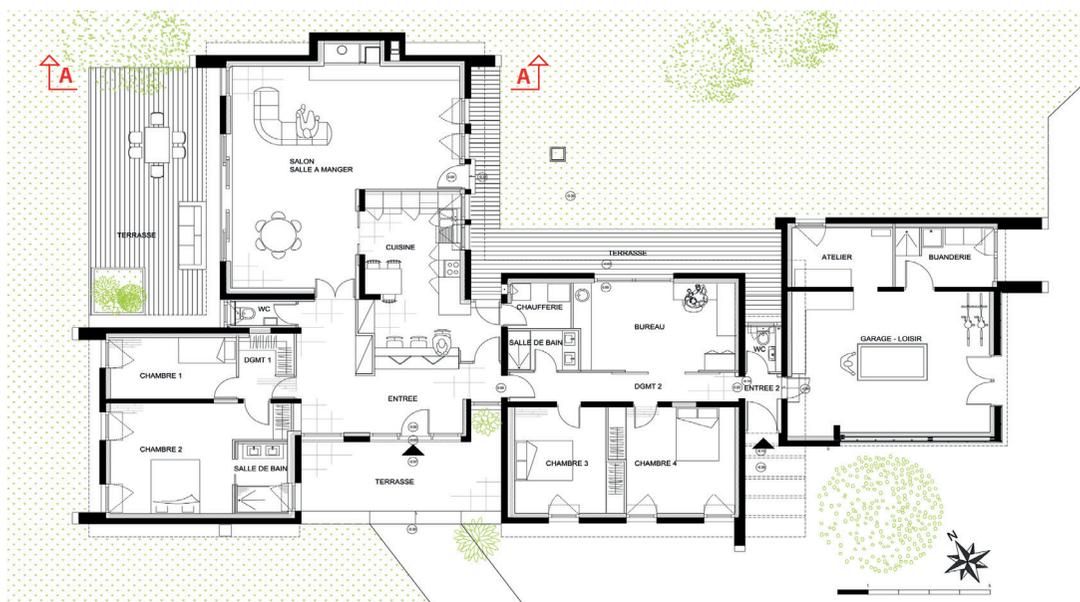




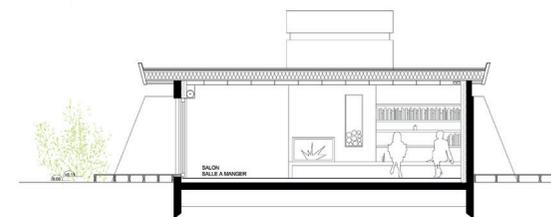
D'un point de vue intérieur, l'architecture s'adapte à la vie de ses nouveaux propriétaires : le fonctionnement est entièrement revu. les matériaux choisis sont retenus pour leur simplicité : bois, pierre, métal...

D'un point de vue énergétique aussi, la maison est entièrement repensée et optimisée. Très faiblement isolée à l'origine, on démolit les doublages et la chape sur tout le RDC afin d'isoler sol et murs parfaitement. La toiture-terrasse est réisolée. L'étanchéité de la toiture est complètement refaite.

Un système de récupération des eaux de pluie permet d'arroser le jardin à l'année. Une pompe à chaleur permet de chauffer les 210 m<sup>2</sup> de cette grande maison totalement contemporaine pour une très faible dépense énergétique !



RDC



COUPE

**PRIX 2017**  
**DES MAISONS DU MORBIHAN**

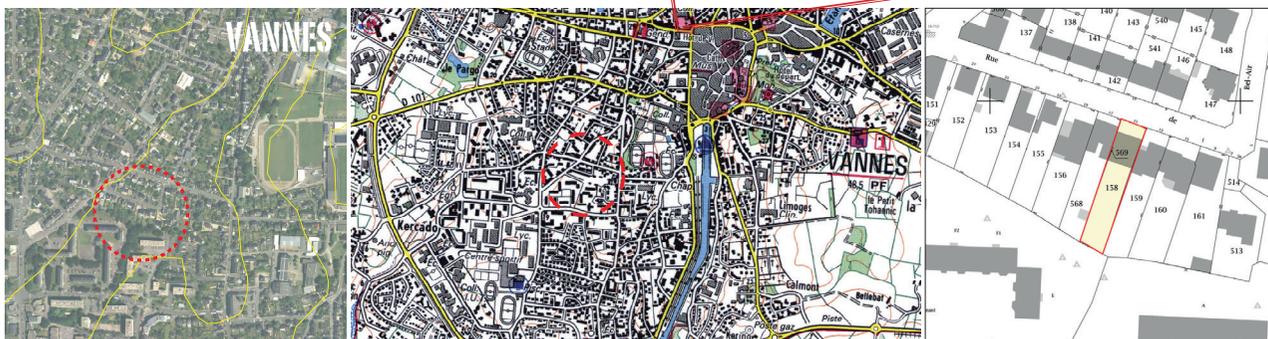
**FAITES NOUS DÉCOUVRIR VOS RÉALISATIONS**

**ORGANISÉ PAR LE CAUE**  
Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement du Morbihan

# MAISONS NEUVES

LAURÉAT  
1<sup>ER</sup> PRIX

# ENTRE RUE ET JARDIN



Achèvement des travaux : ..... septembre 2016  
Maître d'ouvrage : ..... Marie et Aurélien RÉGENT  
Maître d'œuvre : ..... LE NEILLON - RÉGENT  
Architectes associés - Auray  
Surface du terrain : ..... 515 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 110 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre



## ENTRE RUE ET JARDIN

Au détour d'une promenade, nous découvrons une friche sur laquelle repose les gravats d'une maison en décomposition. Nous sommes touchés par le vide que représente ce terrain dans cette rue aux constructions hétérogènes. La vue se prolonge dans un alignement de vieux chênes qui limite deux résidences au fond de la propriété.

Très vite naît l'idée d'une transparence entre la rue et le jardin pour que le regard se prolonge à jamais sur l'horizon. Nous prenons le parti de conserver une bande de 3 m sur un terrain de 10 m de large pour créer un passage entre rue et jardin. Sur les 7 m restants, le PLU nous permet de construire sur une hauteur de 20 % supplémentaires si la maison atteint une performance énergétique supérieure à la RT2012 : la maison sera sur 4 niveaux. 1 niveau de sous-sol pour la technique, un rez-de-chaussée pour les espaces de vie et deux autres pour les chambres. Le rez-de-chaussée est organisé autour d'un cube : l'entrée est en communication avec la cuisine et le salon ; la cuisine ouverte sur la rue, se prolonge sur le séjour largement ouvert sur le jardin. Nous sommes en permanence entre rue et jardin.

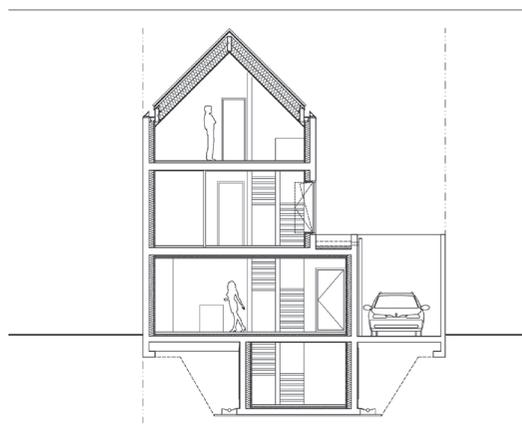




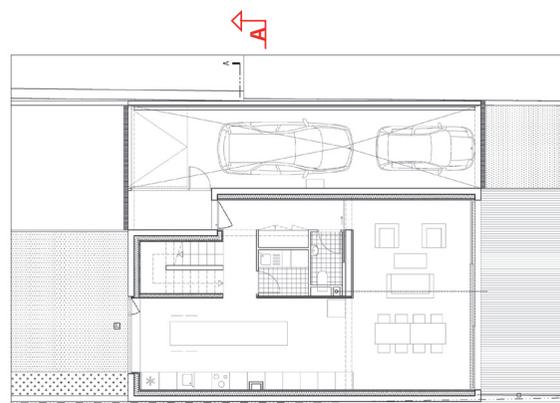
En prenant de la hauteur par l'escalier, constitué de plateaux suspendus dans le vide, le regard se poursuit dans une série de fenêtres aux dimensions variées, comme des tableaux accrochés dans une galerie. Là-haut, la chambre parentale bénéficie d'un important volume et d'une incroyable vue sur la cathédrale de Vannes.

Dans cette maison, tout est affaire de détail : les menuiseries sont tantôt posées au nu extérieur, tantôt

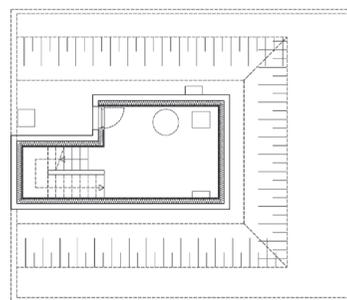
encastrées, la toiture en zinc et son chéneau sont soigneusement étudiés pour que la bande de rives soit la plus fine possible, les acrotères ne sont pas recouverts de couvertines mais d'une étanchéité sous enduit... Tous ces détails participent au caractère contemporain de cette maison qui voulait s'intégrer de manière discrète et élégante au quartier.



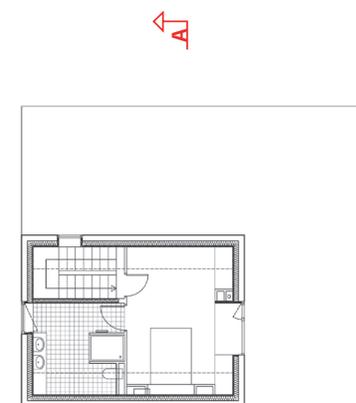
COUPE



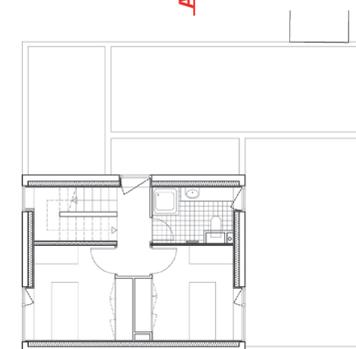
RDC



SOUS-SOL



COMBLES



ETAGE



**PRIX 2017**  
**DES MAISONS DU MORBIHAN**

**FAITES NOUS**  
**DÉCOUVRIR VOS**  
**RÉALISATIONS**

ORGANISÉ PAR LE  
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du **Morbihan**



Achèvement des travaux : ..... juillet 2016  
Maître d'ouvrage : ..... **confidentiel**  
Maître d'œuvre : ..... **Florence DEVERNAY**  
Architecte DPLG - Inzinac-Lochrist  
Surface du terrain : ..... 885 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 118,85 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre



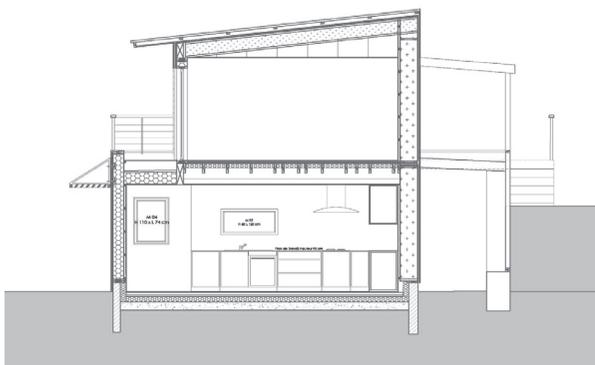
## LA MAISON BIO / CLIMATIQUE

Les propriétaires, habitant déjà la commune, ont souhaité y construire leur logement. Le choix de réaliser une maison bioclimatique passive, respectant leur sensibilité aux questions environnementales, a semblé évident.

Le site permet son intégration car il offre une orientation plein sud, idéale pour l'implantation d'une maison passive et une proximité du centre bourg permettant de privilégier les déplacements à pied. De même au niveau des matériaux, l'objectif est d'utiliser au maximum des matériaux écologiques d'origine végétale (bois, terre, paille).

Afin d'optimiser au mieux le terrain et les apports énergétiques du projet, le bâtiment est implanté au nord-ouest de la parcelle, directement accessible depuis la rue. L'accroche sur le talus arboré permet de fondre le projet dans la masse végétale. Un corps principal en rez-de-chaussée s'ouvre au sud afin d'offrir des espaces ouverts sur le jardin et de répondre aux exigences du passif. Sa couverture est en bac acier. La toiture du garage est également en bac acier et les parties en rez-de-chaussée sont en toiture-terrasse végétalisée.

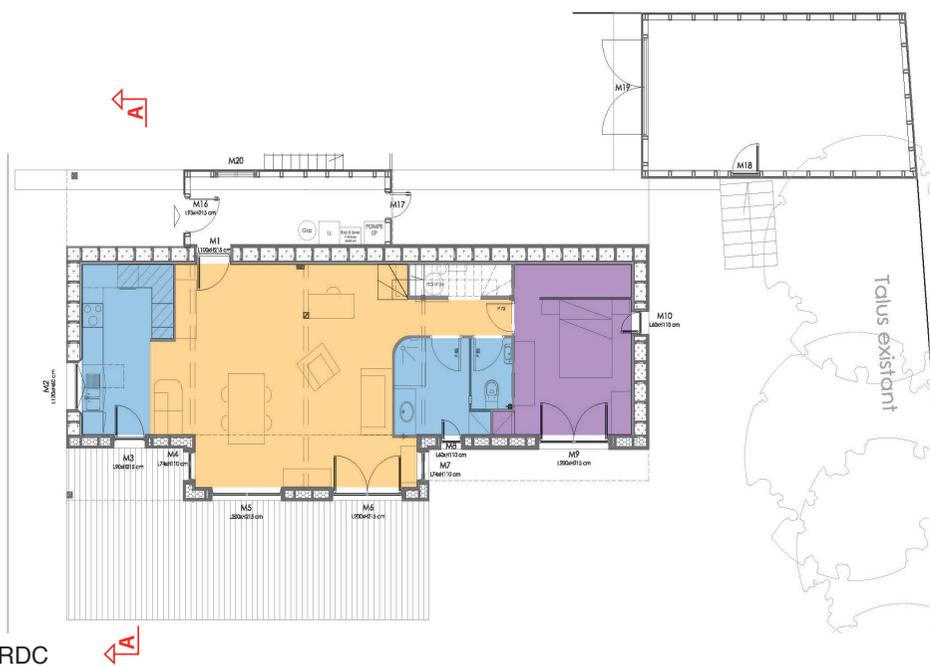




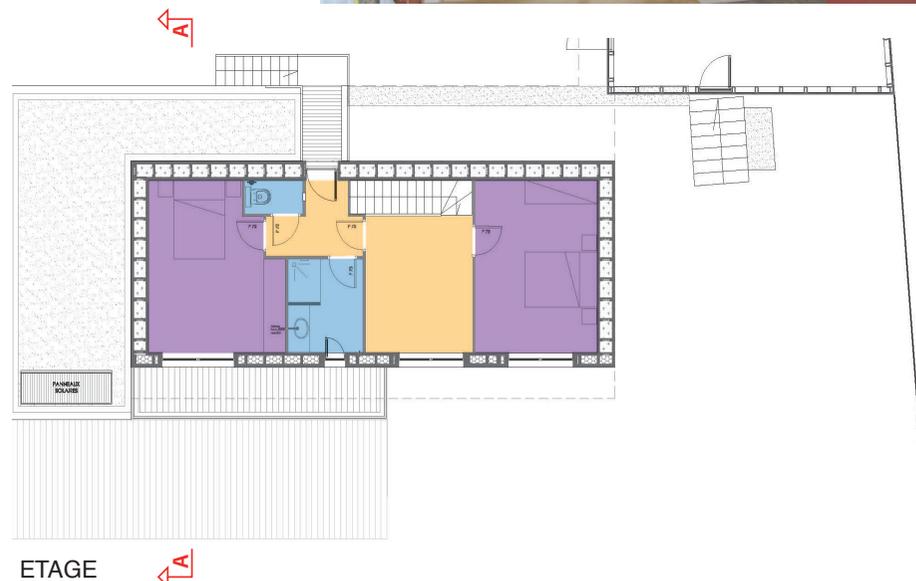
COUPE (échelle x1,5)

La façade sud est la façade la plus ouverte sur l'extérieur, permettant ainsi un éclairage naturel intérieur optimal, en captant la chaleur solaire l'hiver et en s'en protégeant l'été. Le débord de toiture à l'étage permet d'éviter les surchauffes éventuelles. Deux panneaux solaires thermiques sont installés sur la toiture végétalisée, orientés au sud. A l'inverse, la façade nord comporte peu d'ouvertures. L'usage du verre, de l'enduit et du bois (bardage en douglas brut non traité, ni peint, ni vernis, menuiseries bois) révèlent la chaleur du logement mais aussi l'objectif écologique de l'habitation.

En effet ce projet répond à des objectifs de haute qualité environnementale, que ce soit par son implantation et son orientation, ses matériaux de construction, son fonctionnement énergétique ou l'utilisation des sols et de l'eau.



RDC



ETAGE



PRIX 2017  
DES MAISONS DU MORBIHAN

FAITES NOUS  
DÉCOUVRIR VOS  
RÉALISATIONS

ORGANISÉ PAR LE  
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du Morbihan

# EXTENSIONS ET RÉHABILITATIONS D'UNE HABITATION

LAURÉAT  
1<sup>ER</sup> PRIX

## AUTOUR DU PATIO



Achèvement des travaux : .....janvier 2017  
Maître d'ouvrage : .....confidentiel  
Maître d'œuvre : .....ENTRE-SOLS Atelier d'Architecture  
Gaëlle LE PORT - LORIENT  
Surface du terrain : ..... 239 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 172 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre



avant côté rue

### AUTOUR DU PATIO

Ce projet d'extension d'une maison d'habitation se situe à Lorient. La parcelle comportait une habitation des années 30 avec une surface habitable au RDC trop petite pour cette famille. Leurs souhaits étaient d'avoir un salon et une cuisine en relation avec le jardin sans le sacrifier mais également garder une intimité par rapport à la rue qui borde trois côtés de la parcelle.

Notre volonté première a été de limiter les contacts entre l'extension et la maison. Ceci pour conserver, d'une part une bonne luminosité dans la maison existante et d'autre part, pour respecter son caractère architectural. Nous avons pris le parti de construire les limites de la parcelle et de travailler ce volume par des vides fédérateurs.

Ceinturant la petite maison existante, la nouvelle extension s'organise ainsi autour d'un patio et du jardin, travaillant une intimité chaleureuse et paysagée, en contraste avec l'aspect refermé que la maison présente depuis la rue. La nouvelle chambre parentale d'une part, et l'extension du salon / cuisine d'autre part, bordent le patio. Les nombreux vitrages génèrent des transparences transversales incluant l'extérieur, les patios plantés et l'intérieur.





L'extension est en ossature bois et présente un bardage en red-cedar en continuité avec la clôture du jardin. Le soubassement en continuité du muret de la clôture est en béton préfabriqué laissé brut.

Des transparences visuelles choisies permettent de percevoir la vie de la maison depuis la rue via le bardage ajouré sur le patio et le jardin, ou encore par le caillebotis métallique du portail d'entrée et du patio.

La couverture entièrement végétalisée augmente l'inertie de la construction et permet de réguler efficacement le débit de rejet des eaux de pluie dans le réseau communal.

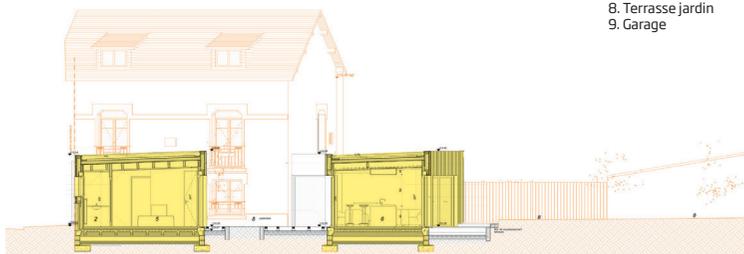
Le maître d'ouvrage est très satisfait du projet, il profite d'une nouvelle intimité avec des transparences et de la luminosité.



1. Entrée
2. Chambre parentale
3. Salle d'eau parentale
4. Salle à manger
5. Salon
6. Cuisine
7. Patio
8. Terrasse-jardin
9. Garage

RDC

— Projet  
— Existant



COUPE TRANSVERSALE



avant

PERSPECTIVE DE L'EXISTANT



après

PERSPECTIVE DU PROJET

PERSPECTIVES AERIENNES



**PRIX 2017**  
**DES MAISONS DU MORBIHAN**

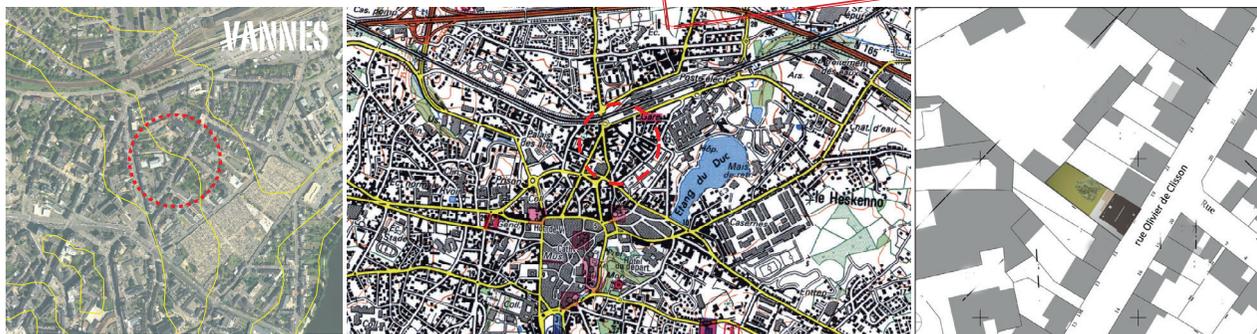
**FAITES NOUS**  
**DÉCOUVRIR VOS**  
**RÉALISATIONS**

ORGANISÉ PAR LE  
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du **Morbihan**

# EXTENSIONS ET RÉHABILITATIONS D'UNE HABITATION

LAURÉAT  
2<sup>ÈME</sup> PRIX

# MAISON DE FAMILLE



Achèvement des travaux : ..... juillet 2015  
Maître d'ouvrage : ..... confidentiel  
Maître d'œuvre : ..... Claire GALLAIS Architectures  
Rennes  
Surface du terrain : ..... 300 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 281 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'œuvre



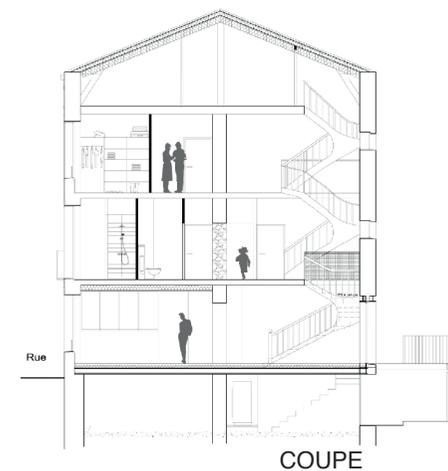
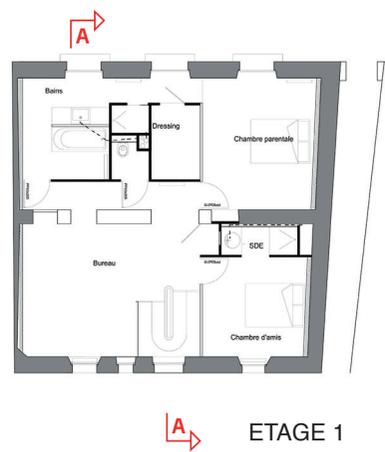
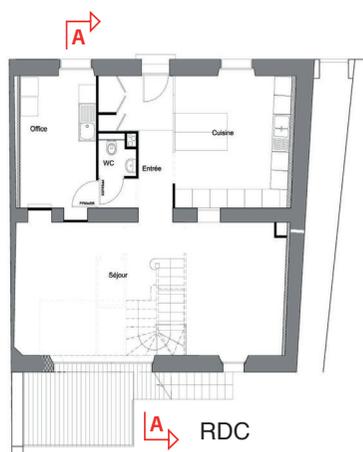
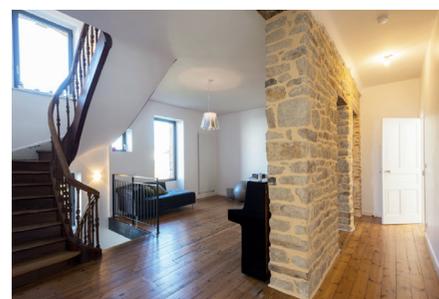
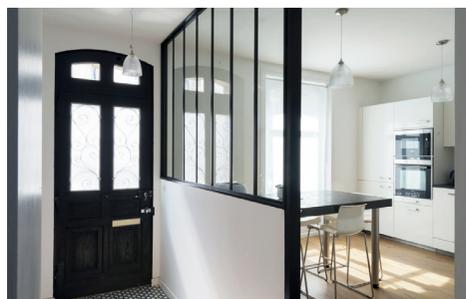
## MAISON DE FAMILLE

La famille F est tombée sous le charme de cet ancien immeuble début 20<sup>ème</sup> dans le centre de Vannes : de beaux volumes, une histoire, un lieu, un jardin...mais aussi de la méréule, de l'humidité, de la vétusté. La volonté était de faire apparaître les volumes existants, la trace du lieu.

Nous avons préservé l'escalier qui desservait les appartements comme colonne vertébrale de la maison. Il devient presque sculptural. Les pièces s'enchaînent. Des espaces généreux modulables articulent les pièces. Nous avons travaillé sur la manière de faire rentrer la lumière : les fenêtres ne sont plus attribuées automatiquement à un usage de pièce, mais apportent chaleur, lumière, rythme, ambiance. La façade Est accueille les chambres, la cuisine, la lingerie. La façade Ouest ouvre les pièces de vie familiale sur le jardin. Une ouverture a été agrandie en RDC de manière à ouvrir plus généreusement la maison sur le jardin. Le séjour se prolonge par une terrasse qui s'accroche à l'ancien escalier de pierres. Il s'agit d'une intervention humble mais qui a su respecter l'existant en l'adaptant au mode de vie actuel. Les anciennes fenêtres bois ont été remplacées par des menuiseries aluminium. Les volets bois ont été préservés. Un enduit à la chaux permet d'étancher les murs tout en les laissant respirer. Un apport d'isolation thermique a été réalisé dans les combles et sur certains murs. Les planchers en parquet ont été préservés sauf en RDC sur lequel a été posé un plancher chauffant, isolant la maison de la cave.

« Nous aimons cette générosité d'espaces, et l'accueil qu'elle procure ; tout est fluide »  
madame F.





**PRIX 2017**  
**DES MAISONS DU MORBIHAN**

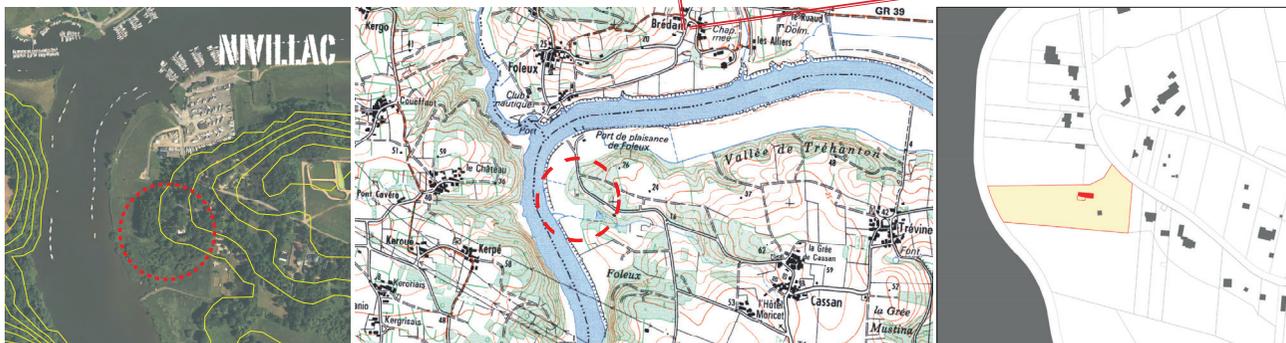
**FAITES NOUS**  
**DÉCOUVRIR VOS**  
**RÉALISATIONS**

ORGANISÉ PAR LE  
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du **Morbihan**

**MAISONS NEUVES DE  
MOINS DE 170 000 €  
ET D'AU MOINS 80 M<sup>2</sup>**

**Lauréat  
1<sup>er</sup> Prix**

**MAISON JJ&S.M**



Achèvement des travaux : ..... 2015  
Maître d'ouvrage : ..... confidentiel  
Maître d'œuvre : ..... **Atelier MIMA**  
**Sébastien MAGREZ - Nantes**  
Surface du terrain : ..... 7 526 m<sup>2</sup>  
Surface utile de la maison : ..... 90 m<sup>2</sup>

Textes, données et documents fournis par le Maître d'Oeuvre



### MAISON JJ&S.M

*Une maison dans le paysage de vallée de la Vilaine pour se reposer de la vie citadine.*

Face à la qualité d'un tel environnement, nous choisissons d'user de simplicité.

De l'extérieur, c'est un rapport au paysage franc et discret, une masse de bois se confondant avec les tonalités alentours.

De l'intérieur, c'est une préciosité d'assemblages, de plans, de cadrages et de matières nobles décomposant l'espace pour créer un prisme du rapport à l'environnement multiple et surprenant.

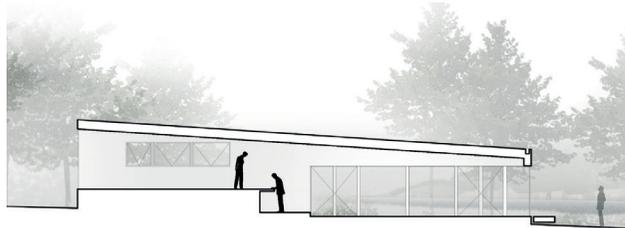
La maison vient se poser à la rupture de pente, en articulation du paysage comme belvédère habité.

Le plan propose différentes possibilités d'agencement, autour d'un niveau haut intime et d'un espace de vie bas lié à une grande terrasse en balcon.





Deux chambres, dédiées à 2 couples, sont liées à une salle d'eau centrale par de larges portes à galandage. Celle-ci peut être assimilée à l'une ou l'autre des chambres lorsque les deux couples ne sont pas présents en même temps.



Le sol du niveau haut se prolonge en plan de travail de la cuisine. Une troisième porte à galandage est placée ici pour permettre, en journée, d'ouvrir la perspective sur toute la profondeur de la maison, mettant en scène l'enfilade des espaces.

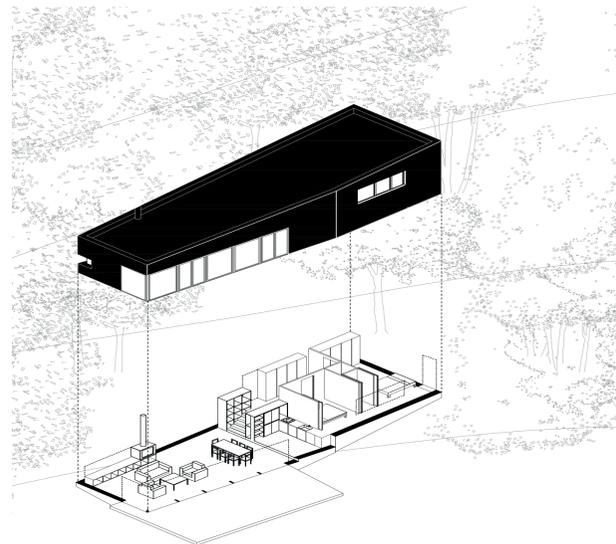
Un meuble bibliothèque / escalier / cuisine articule les 2 niveaux, et permet l'optimisation du volume en intégrant ces différentes fonctions en un seul endroit.



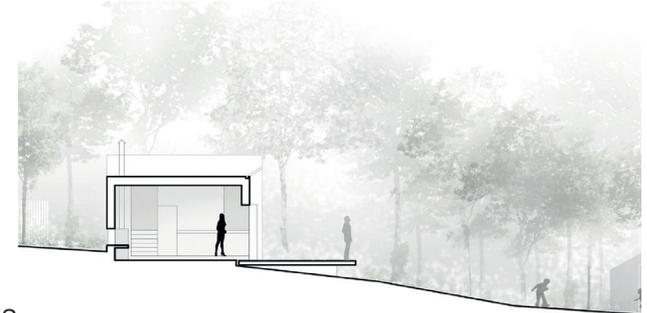
Un long et fin séjour se développe jusqu'au pignon Ouest, déconstruit en ses angles pour observer, d'un même regard, la Vilaine qui s'enroule autour du terrain : au Sud à travers une longue baie de 10 m, et au Nord à travers un percement panoramique posé sur un banc de bois et béton, à la fois rangement et support de poêle à bois.



RDC



COUPES



PRIX 2017  
DES MAISONS DU MORBIHAN

FAITES NOUS  
DÉCOUVRIR VOS  
RÉALISATIONS

ORGANISÉ PAR LE  
**CAUE**  
Conseil d'Architecture  
d'Urbanisme & de l'Environnement  
du Morbihan

## II-6 LES CAUE BRETONS

L'assemblée générale constitutive de l'association les CAUE Bretons, s'est tenue le 24 janvier 2017 avec les trois Présidents et directeurs des CAUE des Côtes-d'Armor, du Finistère et du Morbihan.

Son siège social est fixé à la mairie de Méllionnec dans les Côtes-d'Armor à équidistance des bureaux des trois CAUE.

L'association les CAUE Bretons a pour objet :

- de coordonner et promouvoir l'action des CAUE dans leurs relations et demandes auprès des instances régionales,
- de faciliter les liaisons avec les instances nationales (Ministère, Fédération Nationale, etc...),
- de mutualiser, coordonner et promouvoir des actions et des outils d'intérêt régional (formation, diffusion culturelle, NTIC, etc.),
- de favoriser les échanges de pratiques entre les 3 CAUE.

L'association est administrée par un conseil d'administration qui comprend 21 membres dont :

- deux administrateurs de chaque CAUE désignés par le conseil d'administration dont le/la Président.e,
- les directeurs des CAUE membres,
- le Président du Conseil régional ou son représentant désigné,
- personnalités issues des services de l'État, des organismes partenaires du cadre de vie, et représentants de la société civile sur proposition des conseils d'administrations de CAUE,
- 3 représentants du personnel à titre consultatif.

Chaque membre est renouvelé en fonction de la durée du mandat au titre duquel il siège dans le conseil d'administration pour une durée de 3 ans renouvelable.

Le CAUE 56 est représenté par R. LOAS, Président et D. BERTHOLOM, désignés par le conseil d'administration du CAUE 56 pour siéger au CAUE Bretons et le directeur en tant qu'administrateur.

En 2017, les huit personnalités **représentants des Services d'Etat et partenaires du cadre de vie et de la société civile** siégeant au conseil d'administration, désignées par leur institution, sont les suivantes :

- Mme MULLER Sarah, Co-présidente de l'association BRUDED
- M. BARBIER Pierre, membre du CESER, Conseiller économique, social et environnemental
- M. DIEUDONNÉ Patrick, Directeur de l'Institut de Géoarchitecture de Brest
- M. GANDON Jean-Théophile, représentant la DREAL de Bretagne
- M. LAHELLEC Denis-Marie, représentant la DRAC de Bretagne, conseiller en architecture
- M. RAMARD Dominique, Président de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne
- M. COIGNARD Ronan, Communes du Patrimoine Rural de Bretagne, Maire de Concoret/8-è
- M. ROULLIN Jean-François, Directeur de l'ENSAB

Le conseil d'administration, réuni dans son entier, s'est tenu le 6 septembre et a élu à l'unanimité chacun des membres suivant au bureau :

Présidente	Mme HURUGUEN Armelle, Présidente du CAUE 29
Vice-Président	M. DESBOIS Michel, Président du CAUE 22,
Vice-Président	M. LOAS Ronan, Président du CAUE 56,
Secrétaire	M. RAMARD Dominique, Pdt Etablissement Public Foncier de Bretagne,
Trésorier	M. BAUGÉ Sébastien, Administrateur du CAUE 29.

L'association a été déclarée en préfecture le 5 décembre 2017.



De gauche à droite, premier plan : BAUGÉ Sébastien, MAU GILLOURY-NANCEL, DIEUDONNÉ Patrick, Laurence FORTIN, Ronan LOAS, Armelle HURUGUEN, Michel DESBOIS, Dominique RAMARD,

De gauche à droite, second plan : Denis-Marie LAHELLEC, Didier PIDOUX, Pierre BARBIER, Jean-Théophile GANDON, Marie GARNIER, Corine GANIER, Christophe GAUFFENY, Isabelle NICOLAS, Nicolas DUVERGER,

Les émissions ARCHI A L'OUEST coproduites par les CAUE Bretons et TEBEO ont porté en 2017 sur les thèmes suivants :

• **Emission du 21 janvier 2017**

Dans ce numéro de janvier, **comment faire du neuf avec du vieux?** Avec l'exemple de la maison de famille de Régine et Bertrand à Plouguerneau, nous verrons comment l'intervention d'un architecte, Guillaume Appriou, permet de donner une nouvelle vie à une ferme du 19<sup>ème</sup> siècle. A retrouver aussi la chronique de Nicolas Duverger, directeur du CAUE du Finistère sur les éléments d'une rénovation réussie. <https://vimeo.com/242032526>

• **Emission du 23 février 2017**

Ce mois-ci on s'intéresse au **logement collectif** : de sa création à la fin du 19<sup>ème</sup> pour loger les ouvriers d'entreprises, à l'explosion des « immeubles » jusqu'à leur réhabilitation d'aujourd'hui. <https://vimeo.com/242034705>

• **Emission du 23 mars 2017**

Direction les Côtes d'Armor pour une émission spéciale : Archi et Agri. **Comment réutiliser un site agricole abandonné?** Les étudiants en architecture tentent de trouver une nouvelle vocation à l'exploitation de la Ville Gate à Caulnes. Egalement dans ce numéro, la découverte du bâtiment de Samuel et Bastien à Plougrescant. Les deux amis installent leur exploitation bio dans cette commune littorale et leur bâtiment a été dessiné par Blandine Houssais, architecte à la Roche. <https://vimeo.com/242036181>

• **Emission du 28 avril 2017**

Ce mois-ci, le CAUE du Morbihan met en avant le lauréat 2014 **du prix des maisons du Morbihan** concernant la catégorie **Réhabilitation et rénovation** sur la commune de Guémené sur Scorff et annonce la 3<sup>ème</sup> édition du prix pour l'année 2017. <https://vimeo.com/242050016>

• **Emission du 25 mai 2017**

Dans ce numéro de Archi à l'ouest, coup d'œil sur des réalisations audacieuses dans un environnement plein de contraintes. **Une extension toute en hauteur et en finesse à Tréboul Douarnenez.** Egalement à découvrir, le chantier de la nouvelle médiathèque de Sizun où une maison ancienne devient un bâtiment ouvert au public et résolument contemporain. <https://vimeo.com/242053537>

• **Emission du 29 juin 2017**

Ce mois-ci, on s'intéresse à la réflexion sur le **réaménagement du centre-bourg de la commune de Tréveneuc.** <https://vimeo.com/242055045>

• **Emission du 28 septembre 2017**

Sur **la plage du Vallais, une centaine de cabanons** - 106 pour être exact - domine la baie de Saint-Brieuc. Colorées, ces cabanes faites de bric et de broc et un temps menacées de destruction, reprennent vie chaque année à l'arrivée de l'été... <https://vimeo.com/242056962>

• **Emission du 26 octobre 2017**

Dans ce numéro d'Archi à l'ouest, découverte de la maison d'Aurélien Régent, à Vannes, **lauréat du concours 2017 du Prix des maisons du Morbihan**; entre classicisme et modernité, ce jeune architecte a su insérer son projet dans un environnement aux architectures multiples. Visite d'une maison pas comme les autres. <https://vimeo.com/242058190>

• **Emission du 23 novembre 2017**

Archi à l'ouest est au **Clôître Saint-Thegonnec pour le réaménagement de la place de l'église.** La commune a fait appel au collectif Atelier Bivouac, de jeunes architectes paysagistes qui se sont installés plusieurs semaines dans l'ancien bar de la commune pour imaginer, avec les habitants, le futur aménagement. Rencontre avec ces architectes itinérants et le maire de la commune Véronique Pereira. <https://vimeo.com/244607314>

• **Emission du 21 décembre 2017**

Découverte de deux réalisations primées par le CAUE56 : à Vannes, la **réhabilitation en maison d'un immeuble de 1 900** puis sur les bords de la Vilaine, **une maison contemporaine intégrée au paysage.** <https://vimeo.com/249629859>



## II-7 COMMUNICATION ET INFORMATION

### II.7.1 - SITE INTERNET ET PRÉSENCE DU CAUE EN LIGNE

#### • Site Internet

Le site du CAUE voit sa fréquentation diminuée avec 8 033 utilisateurs en 2017 contre 10 341 en 2016. Soulignons cependant que 7 875 visiteurs sont venus pour la première fois, ce qui contribue à faire connaître notre institution et que 158 sont revenus sur notre site.

29 585 pages ont été vues en 2017 contre 35 212 pages vues en 2016 et de plus en plus via les téléphones mobiles avec 1 590 sessions en 2017 contre 1 123 en 2016.

La durée moyenne des sessions en 2017 est de 2 minutes 26 contre 1 minute 55 en 2016 et le taux de rebond (personne ayant lu qu'une seule page et est repartie) est de 57 % contre 63 % en 2016, soulignant ainsi un plus grand intérêt porté par ces utilisateurs à notre site.

#### • Les documents les plus vus par ordre croissant :

- page d'accueil : 6 448 en 2017 contre 11 041 en 2016,
- page Conseil architecture gratuit particuliers-Morbihan (page « mode d'emploi pour une consultance ») : 4 107 en 2017 contre 3 121 en 2016
- page Prix 2012 maisons du Morbihan : 1 431 en 2017 contre 698 en 2016
- page Les Maisons référencées 2014 : 1 215 en 2017 contre 13 10 en 2016
- page de « l'équipe du CAUE » : 1 210 en 2017 contre 1 978 en 2016
- Emissions Archi à l'ouest : 1 055 en 2017 contre 14 en 2016
- page « qui sommes-nous ? » : 965 en 2017 contre 1 565 en 2016
- Maisons référencées 2017 : 655
- Conseil architecture collectivités Morbihan : 610 en 2017 contre 544 en 2016
- Actualités du CAUE 56 : 423 en 2017 contre 341 en 2016

#### • Les documents les plus téléchargés par ordre décroissant :

- l'aménagement durable en questions comment favoriser la mixité sociale et urbaine (581),
- plaquette « Les jardins collectifs - Un projet à cultiver pour un espace à partager » (562),
- archives Plaquette « Le bon arbre au bon endroit » (467),
- modernes d'architecture de Bretagne - Bulletin de liaison n°12 - juin 2014 (418),

- le plan de développement communal ou plan de référence (228),
- plaquette Les zones humides - Vers une meilleure intégration dans le projet urbain » (179),
- plaquette « La trame verte et bleue - Une opportunité pour les collectivités de parfaire leur projet de territoire (159),
- valise pédagogique à destination des écoles primaires cycle 3 - Sensibilisation à l'architecture (149),
- bibliographie thématique « architecture à l'école » (135),
- l'aménagement durable en questions - Comment protéger et valoriser le paysage et le patrimoine ? (128),
- INSEE \_ Recensement de la population (121),
- rapport annuel 2016 (112),
- plaquette « L'aménagement durable en questions » - Comment améliorer la qualité des espaces publics ? (72),
- rapport annuel 2014 (71),
- l'économie circulaire a impact positif dans le bâtiment »,
- Voyage apprenant aux Pays-Bas proposé aux décideurs des collectivités (techniciens et élus) et aux professionnels (71),
- guide « Réhabiliter et agrandir une maison (64),
- fiche repères n°11 - Un bâtiment tertiaire mutualisé et expérimental à Vannes (58),
- plaquette « L'aménagement durable en questions » - Comment maîtriser l'étalement urbain ? (54),
- Kercado - Aménagement d'un nouveau quartier (52),
- l'aménagement durable en questions - La concertation (48),
- plaquette « L'entretien différencié » (41),
- plaquette « L'aménagement durable en questions » - Comment gérer la mobilité et les déplacements ? (41),
- le Prix 2014 des maisons du Morbihan « Une néo-bretonne contemporaine » (37),
- plaquette « L'aménagement durable en questions » - Glossaire (36).

Concernant la tranche d'âge arrive en premier les 35-44 ans , ensuite 25-34 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, les 18-24 ans et pour finir les plus de 65 ans. Le site internet est fréquenté par plus de femmes 56 % que d'hommes 43 % .

Les sites référents sont google, facebook, fncaue, cndp, newsletter, Bretagne Environnement,

## • Facebook

Le Facebook « habiter le Morbihan, vivre en Bretagne » compte à ce jour 1 921 j'aime contre 1 897 en 2016.

On compte aujourd'hui environ 178 abonnés Morbihan contre 190 en 2016, 1 818 abonnés français contre 1 831 en 2016 et 43 abonnés d'autres pays contre 32 en 2016.

Le nombre de personnes partant de Facebook pour aller vers notre site internet en 2017 est de 457 contre 116 en 2016.

## • Statistiques 2017 des vidéos sur Vimeo

Pour l'année 2017, il y a eu 701 lectures dont 89 complètes, 4 143 téléchargements, 675 en France et 356 en Bretagne.

### Les plus vues par ordre décroissant :

- conférence - assemblée générale du CAUE du Morbihan, il y a eu 127 lectures,
- mairie d'Ambon : il y a eu 88 lectures,
- réaménagement de la place de l'église au Cloître Saint-Thegonnec / 77 lectures et 2 téléchargements,
- la médiathèque de Gestel, il y a eu 54 lectures,
- lauréat du concours 2017 du Prix des maisons du Morbihan du CAUE 56, il y a eu 26 lectures et 3 téléchargements,
- l'aménagement du centre-bourg de Noyal-Muzillac, il y a eu 26 lectures,
- la marie de Lauzach, 24 lectures et 1 téléchargement,
- le plan de développement de Saint-Jean 2020, il y a eu 22 lectures,
- itinéraires pédagogique en Pays nazairien 1, il y a eu 20 lectures,
- itinéraires pédagogique en Pays nazairien 2, il y a eu 20 lectures,
- itinéraires pédagogique en Pays nazairien 4, il y a eu 19 lectures,
- itinéraires pédagogique en Pays nazairien 3, il y a eu 16 lectures.

## • Newsletter

A ce jour, nous comptons 2 985 abonnés.

## II.7.2 - PRESSE 2017

### • Magazine

Les cahiers du fleurissement - Avril 2017

Questions à...

### Mickaël Bouloux, maire de Le Rheu, quatre fleurs

**Qu'est-ce qui fait la richesse du cadre de vie de Le Rheu ?**  
Mickaël Bouloux : la Ville de Le Rheu est située dans une métropole dynamique et bénéficie d'un cadre de vie varié entre la ville, la campagne et les étangs situés au bord de la Vilaine. Les habitants profitent d'une vie économique locale développée et d'un environnement préservé. Depuis l'intervention de l'urbaniste Gaston Bardet dans les années 60, les concepts de 'cité-jardin' sont déclinés tout en s'adaptant aux besoins actuels des habitants : hiérarchisation des axes de circulation, placettes facilitant les échanges, implantation d'équipements collectifs dans chaque quartier, place prépondérante des espaces verts... En 2014, la Ville a reçu le prix national de la trame verte distinguant ainsi la préservation de la trame bocagère via 35 km de cheminements doux.

**Comment les habitants prennent-ils part à la valorisation du cadre de vie de la commune ?**  
Chaque année, les habitants sont invités à prendre part au 'Printemps des Jardins et des Energies' durant lequel les agents des Espaces Verts les conseillent et confectionnent leurs jardinières. Cette transmission de savoirs encourage le fleurissement chez les particuliers et donc leur participation au concours des maisons et balcons fleuris. Les trottoirs sont progressivement engazonnés et les Rheusois fleurissent le bas des murs. Des préconisations sur l'implantation de haies variées autour des habitations sont également adoptées par les habitants. Les jeunes sont impliqués, via les écoles et la filière Aménagement Paysager du lycée, grâce à des partenariats avec la Ville (mouvement 'Incroyables comestibles', jardins pédagogiques et jardins éphémères).

**Quelles sont vos ambitions et vos pistes de projet pour améliorer la qualité du cadre de vie de vos administrés ?**  
Depuis 5 ans, nous avons implanté l'éco-pâturage au cœur des habitations, ce qui permet d'entretenir des zones difficiles d'accès mais aussi de réintroduire les animaux dans le quotidien des gens, créant ainsi du lien social. Nous étendons cette initiative aux prochains quartiers, traduisant ainsi une volonté d'urbanisation raisonnée. Nous préservons des zones humides favorables à la biodiversité et nous intégrons systématiquement des aires de jeux, ce qui favorise les rencontres. Au-delà de l'esthétique, le végétal devient ainsi un vecteur de convivialité et de bien vivre ensemble.



### Mau Gilloury-Nancel, Directrice du CAUE du Morbihan

**Comment les villes et villages du Morbihan mettent-ils en valeur leur paysage ?**  
Mau Gilloury-Nancel : le Morbihan, labellisé 'Département fleurie' en 2013, s'illustre par la pluralité de ses paysages entre l'Armor (territoire littoral) et l'Argoat (territoire intérieur). Les collectivités sont engagées dans une démarche d'embellissement répondant aux différents défis tant au niveau de la préservation de la biodiversité, de la gestion de l'eau et des ressources naturelles, de la préservation et l'occupation des sols, de la qualité des espaces publics qu'en termes de lien social et de qualité de vie. Cette démarche volontaire et éco-responsable pour vivre au quotidien dans un cadre sans cesse amélioré et respectueux de l'environnement participe à l'activité touristique dont le Département fait une priorité pour assurer son développement économique.

**Quels sont les principaux atouts des villes et villages du Morbihan ?**  
Côté terre ou côté mer, le Morbihan est riche d'une diversité de lieux incontournables présentant un patrimoine paysager et architectural reconnu. Les communes du Golfe du Morbihan, la côte sauvage de Quiberon, Carnac et ses alignements de mégalithes ou bien encore la ville de Vannes... sont autant de territoires valorisés concernant une forte effluence touristique. De l'autre côté, la campagne morbihannaise et ses villages pittoresques comme Josselin, La Gacilly ou la Vraie-Croix, les territoires traversés par le canal de Nantes à Brest ou bien encore le territoire de la forêt de Brocéliande restent des lieux d'escapades très prisés pour la qualité de leurs paysages. Enfin, n'oublions pas les paysages insulaires comme Belle-Ile-en-Mer, Groix...

**Quels sont les enjeux paysagers du département auxquels vous êtes particulièrement attentif ?**  
A l'échelle du département, un Atlas des paysages a été réalisé et la maîtrise d'ouvrage confiée au CAUE du Morbihan. L'équipe pluridisciplinaire du CAUE accompagne les collectivités dans leur projet d'aménagement et les sensibilise aux enjeux de l'aménagement durable du territoire alliant qualité du cadre de vie, protection de l'environnement et préservation de l'identité paysagère du territoire. Enfin, le CAUE accompagne le Comité départemental du tourisme et le Conseil départemental dans la mission d'embellissement des collectivités à travers le concours des villes et villages fleuris. Ce travail permet d'engager les collectivités dans une démarche de valorisation paysagère de leur territoire, de gestion différenciée de leurs espaces verts, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources naturelles...



les cahiers du fleurissement | Avril 2017 7



PARTAGER HABITER PROTÉGER VALORISER

# Les CAUE fêtent leurs 40 ans

LUC BARRÉ, POUR LE GRAC (GROUPE DE RÉFLEXION SUR ARCHITECTURE CONTEMPORAINE)

**D**es rencontres, des expos, des visites, un *Prix du paysage*, des ateliers, des *Journées du patrimoine*, des *Petites leçons de villes*, des formations, des voyages d'études ou de sensibilisation des élus, des *Journées de la nature en ville*, un *Guide du bon usage de l'éclairage public*, une journée *Cabanes pastorales* et une autre *Jardins extraordinaires*, une *Folle journée de l'architecture* et des dizaines d'autres animations: le foisonnement des événements organisés par les CAUE pour fêter leur anniversaire dit assez l'importance et la qualité de leur action au service de notre cadre de vie. Il ne vous reste plus qu'à trouver près de chez vous ceux qui vont vous passionner!

### IRREMPLAÇABLES

La loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, déclare que « la création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public » et que « l'architecture est une expression de la culture ».

Cette loi est à l'origine des CAUE, les Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement. Une structure unique, dont la mission est de promouvoir la qualité de l'architecture et de son environnement auprès de tous les publics, élus, maîtres d'ouvrage, professionnels, techniciens. Dans chaque département, l'équipe du CAUE informe, visite, conseille, oriente, aide à saisir les enjeux architecturaux et paysagers des sites urbains et ruraux et développe la sensibilité, l'esprit de participation de tous les publics à la qualité de leur cadre de vie.

### L'AVIS DE MPF SUR LES INTERVENTIONS CONTEMPORAINES

En 2012, lorsque Maisons Paysannes de France, par son Groupe de Réflexion sur l'Architecture Contemporaine (le GRAC), se pose la question de donner « l'avis de MPF » sur les interventions contemporaines sur le bâti et le paysage, il est évident que cet avis ne peut être qu'un de plus, à côté de celui de spécialistes. Ses membres décident donc de récolter via internet tous les avis sur ces sujets, de les classer par catégorie et par intérêt. Ces avis proviennent d'instances de protection, ABF, PNR... et à 80 % des CAUE de France! Preuve s'il en est du rôle essentiel des CAUE, irremplaçables dans l'évolution de notre environnement. (Remis à jour en 2014 ce document est toujours disponible sur le site de MPF).



*«Le paysage est souvent considéré comme un patrimoine ancré dans le passé. Le fait qu'il puisse évoluer est vécu comme une banalisation, une perte d'identité. Il est parfois difficile de faire passer l'idée que le projet de paysage consiste plus à accompagner une évolution qu'il ne procède d'une conservation.»*

Un directeur de CAUE

### CHAPEAU, LES CAUE!

MPF rend hommage aujourd'hui à l'énorme travail pédagogique et d'accompagnement réalisé depuis 40 ans par les CAUE, notamment auprès des enfants, des élus et du grand public. Merci de mener avec enthousiasme ces missions difficiles et indispensables, sur lesquelles nous nous rejoignons: **conseiller, former, informer, sensibiliser.**

FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE:  
www.fncaue.fr

## Bretagne Les CAUE unissent leurs forces

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Morbihan, des Côtes-d'Armor et du Finistère ont créé une union régionale. Baptisée « Les CAUE bretons », elle est présidée par Armelle Huruguen, présidente du CAUE du Finistère. Michel Desbois et Ronan Loas, respectivement présidents des CAUE des Côtes-d'Armor et du Morbihan, en seront les vice-présidents. Ces structures s'adressant majoritairement aux petites et moyennes communes, le siège des CAUE bretons est symboliquement basé à Mellionec, un village des Côtes-d'Armor à la lisière du Morbihan.

## Curious Paper # 9 - 10 octobre 2017



A l'aube de l'été était lancée la troisième édition du prix des maisons du Morbihan, par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme & de l'Environnement (CAUE), structure départementale visant à démocratiser l'architecture auprès du public.

L'appel à concours a cette année encore été lancé auprès de tout architecte ayant réalisé une construction dans le Morbihan. Extensions, réhabilitations (changement d'usage d'un lieu), maisons neuves, maisons groupées: chaque catégorie connaîtra un lauréat, dont le travail aura été jugé sur divers critères. Une attention particulière est portée par le jury aux constructions économes, et vertueuse dans le choix des matériaux utilisés, l'originalité du dessin et la mise en œuvre de celui-ci, la qualité d'usage du projet, l'optimisation des coûts, mais aussi la recherche d'insertion du bâti dans son contexte urbain et paysager. Une remise des prix sera donnée le vendredi 20 octobre prochain, et les résultats donnés sur le site internet du CAUE. Que le meilleur gagne!

Peu connu, le CAUE propose par ailleurs de vous conseiller dans vos choix en matière de construction locale.  
8 avenue Edgar-Degas, à Vannes  
02.97.54.17.35  
www.caue56.fr

• Quotidiens

**BRETAGNE - MORBIHAN**

Lundi 16 janvier 2017- **Le Télégramme**

**Aménagement urbain. Un colloque sur les démarches participatives**

Dans la continuité du colloque régional à Saint-Brieuc en juin dernier sur la revitalisation des centres bourgs, le CAUE du Morbihan (\*) propose une journée sur le thème : « Démarches participatives : risques ou valeur ajoutée ? ».

« Aujourd'hui, tout le monde parle de participation. La loi NOTRe prévoit la création obligatoire de conseils de développement, émanations de la société civile, pour toutes les intercommunalités de plus de 20.000 habitants », rappelle Mau Gilloury-Nancel, directrice du CAUE 56. « Le monde de demain est à mettre en marche. Dans le contexte actuel, la participation est une source de renouveau. Mais pour que ça fonctionne, il faut modifier le mode d'élaboration des projets ».



Jean Viard, économiste, sociologue et directeur de recherche à Sciences Po, interviendra le 2 février.

**Le programme**

Le CAUE du Morbihan qui, comme ses structures sœurs de Bretagne, travaille auprès des collectivités sur les documents d'urbanisme, les projets d'aménagement urbains et d'équipements publics, propose donc une journée de formation sur ce thème. « Ce colloque s'adresse aussi bien aux élus qu'aux architectes, aux techniciens qu'aux membres de conseils de développe-

ment, à l'ensemble des acteurs de l'habitat et de l'urbanisme ».

La journée-phare, jeudi 2 février, verra intervenir Jean Viard. Economiste, sociologue, directeur de recherche à Sciences Po, il est un grand spécialiste de l'aménagement du territoire, des « temps sociaux » et de la mobilité. Sa parole sera complétée par trois exemples bretons : la revitalisation du

centre-bourg de Trévenoux (22), l'élaboration du PLU de Plouay et le nouveau quartier ViaSilva de Cesson-Sévigné (35). Patrick Chotteau, secrétaire général adjoint de la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, et Jodelle Zetiaoui-Léger, urbaniste, professeur à l'école d'architecture de Paris La Villette, entreront ensuite dans la « démarche stratégique et tactique » des opérations d'aménagement. Le lendemain, Patrick Chotteau interviendra sur les différentes procédures de marchés publics selon les cas concrets qui lui seront posés.



Ronan Loas et Mauricette Gilloury-Nancel, président et directrice du CAUE, qui organise la troisième édition de son prix des maisons du Morbihan.

Trois ans après sa dernière édition, le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) renouvelle le concours qui vise à mettre en valeur les plus belles réalisations architecturales du Morbihan. Il concerne des maisons construites depuis 2013 et distingue quatre types de projets : les maisons neuves, les maisons neuves de moins de 170.000 € d'au moins 80 m<sup>2</sup>, l'extension et la réhabilitation d'une habitation et enfin, les maisons groupées.

« Cette édition est ouverte à tous les maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, privés ou publics, ayant produit ou fait produire des logements dans le Morbihan entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 30 avril 2017 », explique Mauricette Gilloury-Nancel, directrice du CAUE.

En revanche, le concours n'est pas ouvert aux professionnels qui ont déjà candidaté lors des deux premières éditions. « Ce concours vise aussi à insuffler une culture architecturale auprès du grand public et

plus particulièrement, auprès des Morbihannais qui ont un projet de construction », ajoute Ronan Loas, président du CAUE. Il n'y a pas que la qualité architecturale des constructions qui sera prise en compte. Le jury, composé d'élus, de personnes qualifiées et de professionnels, s'attachera également au rapport qualité-prix, à la prise en compte des enjeux environnementaux ou encore à l'importance accordée au cadre de vie. Les inscriptions se font à partir du site du CAUE ([www.caue56.fr](http://www.caue56.fr)). La fiche de renseignement doit être retournée avant le 30 avril, accompagnée d'un CD gravé comprenant six photographies minimum. Le jury se réunira en septembre pour désigner deux lauréats par catégorie. Ces réalisations primées seront présentées dans l'émission Archi à l'ouest, diffusée sur TébéSud.

Mercredi 15 mars 2017- **Le Télégramme**

**BRETAGNE**

**Architecture. Le troisième concours des maisons du Morbihan est ouvert.**

**VANNES**

Vendredi 22 septembre 2017 - **Le Télégramme**

**Prix des Maisons du Morbihan. Les projets vannetais**



La maison "Entre rue et jardin"



La maison "Cabane urbaine"



La maison "In-Out"



La maison "Maison de famille"

Hier à la troisième édition du Prix des Maisons du Morbihan, Vannes était bien représentée avec quatre dossiers. L'un rafle le premier prix des maisons neuves, un autre le deuxième prix des extensions-réhabilitations.

1. « Entre rue et jardin »

Ce projet de Le Neillon-Regent Architectes Associés d'Auray a rassemblé l'unanimité du jury pour le prix « Maison Neuve » par sa sobriété. Si elle se fond dans le paysage par sa couleur et les pentes de son toit, elle a aussi un cachet très contemporain. Née d'une idée de « transparence entre la rue et le jardin », cette maison de 110 m<sup>2</sup> tire parti des contraintes de la RT 2012 (réglementation thermique). En augmentant ses performances énergétiques grâce à l'isolation et l'utilisation d'un poêle à pellets, elle obtient la possibilité d'augmenter sa hauteur globale. Les espaces de vie s'organisent du coup par niveau : technique en sous-sol, pièces de vie au rez-de-jardin, chambres des enfants à l'étage, chambre parentale sous les combles.

2. « Maison de famille »

Distingué par le deuxième prix de la catégorie « Extensions et réhabilitations », ce projet a été mené par Claire Gallais Architectures de Rennes. Cette bâtisse du XX<sup>e</sup> siècle, humide, vétuste, touchée par la mэрule, était un immeuble. Le projet le transforme en maison d'habitation de 281 m<sup>2</sup> sur trois niveaux, en redessinant entièrement les espaces intérieurs autour de l'escalier d'origine et en utilisant de manière originale les fenêtres existantes.

3. « Cabane urbaine »

Sur une friche de 280 m<sup>2</sup>, très enclavée entre des murs et des bâtiments hétéroclites, Marion Le Quer du cabinet Arcrau de Vannes a conçu cette petite maison compacte de 52 m<sup>2</sup>, en béton banché et parure zinc. La pièce de vie, entièrement vitrée, se veut flottant au-dessus du jardin.

4. « In-Out »

Cette petite extension conçue par Corinne Lunven de Lunven Architecture Aménagement de Vannes s'inscrit dans une réorganisation de cette maison des années 1930, déjà remaniée précédemment. L'espace de vie s'y organisait et s'y organise toujours à l'étage. L'extension et la création d'une terrasse permettent d'apporter de la lumière, d'ouvrir la maison de 174 m<sup>2</sup> sur l'extérieur et d'offrir une circulation plus rationnelle entre les différents niveaux.

Catherine Lozac'h

Maison du Morbihan. L'esprit cabane familiale.



La maison JJ&S.M est l'une des premières réalisations du cabinet Mima de Nantes. Elle est lauréate du prix des maisons de moins de 170.000 € et plus de 80 m<sup>2</sup>.

Catherine Lozac'h

Nous consacrons cette semaine une série aux lauréats du 3<sup>e</sup> prix des Maisons du Morbihan du CAUE (\*). Premier volet : un projet accessible où le savoir-faire des architectes s'exprime.

À la hauteur du port de Folleux, la Vilaine fait un méandre. Sur la rive gauche, cachée dans les arbres, se niche la maison JJ&S.M, ainsi baptisée par ses concepteurs. Invisible de la rivière, elle offre pourtant à ses habitants une vue à 180° sur le fleuve depuis son salon. Déjà sélectionnée pour plusieurs distinctions, cette maison de 90 m<sup>2</sup> en ossature bois remporte son premier prix grâce au CAUE du Morbihan. « Ça nous tient d'autant plus à cœur que c'est un prix local. Notre souhait est de travailler dans la région », explique le jeune architecte nantais Sébastien Magrez, associé au sein de l'atelier Mima à Antoine Michaud, lui aussi diplômé de l'école d'architecture de Nantes.

Cette maison est un projet enraciné dans l'histoire de l'architecte. « Ce terrain appartenait à mon

grand-père. Là où est aujourd'hui la maison, il y avait une cabane en bois que nous avons déplacée... » Beaucoup de souvenirs peuplent cette parcelle maintenant divisée sans clôture entre les deux frères, qui ont tous les deux choisi de construire avec le même jeune architecte.

Surprenante et sympathique

« Cette réalisation est notre carte de visite », résume Sébastien Magrez. S'il a eu carte blanche, il avait une contrainte forte pour cette résidence secondaire : le budget. « Il n'y a pas de formule magique : soit on a un budget, soit on fait une partie en auto-construction ». Soit on rogne sur la qualité des matériaux, mais ce n'était pas une option. Une partie des travaux a donc été réalisée en famille et leur montant global n'a pas dépassé les 144.000 €.

L'idée de Sébastien Magrez a été de garder l'esprit de la cabane. En jouant avec la pente naturelle du terrain, il a séparé les espaces vie et nuit de la maison. Mais, par des portes coulissantes, dont l'une ouvre sur le plan de travail de la cuisine, il a ménagé une vue qui traverse complètement l'habitation d'une fenêtre à une autre.

« C'était un risque, mais ça fonctionne », a-t-il pu expérimenter. « Cette maison a une sérénité particulière. Elle est surprenante, mais

la vie y est très pratique et sympathique », résume Jean-Jacques Magrez, le propriétaire. La différence de niveau permet également une ventilation naturelle de la maison, isolée en ouate de cellulose et chauffée uniquement avec un poêle à bois.

Eclectisme

En extérieur, les architectes ont opté pour des matières brutes qui répondent aux arbres : du pin Douglas local pour le bardage et de l'aluminium anodisé pour les huisseries. La maison est ainsi discrète, tout en s'affirmant dans le paysage par ses ouvertures, son belvédère et sa silhouette étirée. « Notre envie est de réaliser des projets très différents. D'être à la recherche du pragmatisme, tout en tenant compte de l'esthétique », conclut Sébastien Magrez. Leur deuxième carte de visite montre cet éclectisme puisqu'il s'agit d'une architecture acier, la Brasserie du Bouffay, lauréat des Trophées Eiffel. On y retrouve un goût pour le jeu des cadrages, des lumières et un rythme particulier dans les ouvertures.

(\* Association départementale de Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement.

sur tetelegramme.fr Voir le diaporama

Maison du Morbihan. Une philosophie de vie.



Conçue par Aurélien Régent, la maison, qu'il a baptisée « Entre rue et jardin », est lauréate dans la catégorie « maisons neuves » de la 3<sup>e</sup> édition du prix des Maisons du Morbihan du CAUE.

Catherine Lozac'h

Le deuxième volet de notre série sur les lauréats du prix des Maisons du Morbihan nous amène à Vannes. La discrète maison « Entre rue et jardin » affirme la philosophie de ses propriétaires.

À Vannes, entre Kercado et le port, la rue Bel-Air est rythmée par les hautes silhouettes de maisons des années 1930. Il y a un an, presque jour pour jour, est venue se glisser entre elles une maison contemporaine qui leur ressemble, tout en affirmant par le traitement de sa toiture en zinc ou la variété de ses ouvertures qu'elle est bien dans son époque. L'année passée a d'ailleurs été particulièrement dense pour ses propriétaires, Marie et Aurélien Régent. D'abord, ils sont devenus parents. Ensuite, Aurélien a repris, avec son accompagnement, Georges Le Neillon. « Nous nous sommes rencontrés à la Kervenn Alré », raconte Aurélien Régent. De

quoi lui donner raison sur l'importance qu'il accorde à la culture et à l'histoire.

Prendre de la hauteur

Après avoir travaillé plusieurs années à Paris, le couple était revenu s'installer en Bretagne, il y a trois ans. Il cherchait un appartement quand ce terrain en friche à deux pas du centre-ville, avec vue sur des chênes, l'a séduit. Ils ont alors fait un choix radical qui imprime sa marque à la maison : ne pas construire sur toute la largeur du terrain malgré sa relative étroitesse. Ils voulaient un vrai passage entre rue et jardin.

Ne restaient plus que sept mètres pour la maison. « Aujourd'hui quand on construit, il est primordial de penser à la qualité thermique du bâtiment », estime Aurélien Régent. Il a poussé la réflexion encore plus loin. « Si nous dépassions les exigences de la RT 2012 (\*), le plan local d'urbanisme nous autorisait à augmenter de 20 % la hauteur de la maison ».

En briques, très ouverte sur le sud, ventilée par une VMC double flux, elle est finalement presque une maison passive. Et l'architecte a ainsi pu gagner un niveau sous les toits, un beau volume pour la chambre parentale, grâce aussi à une charpente sans entrain ni poinçon.

« Pour arriver à des choses simples, nous avons poussé loin la tech-

nique et posé des défis à beaucoup d'artisans », souligne le jeune architecte. La charpente, donc, mais aussi l'escalier, sans contremarche, qui se fonde dans les murs et a été pensée comme un lieu de vie et un apport de lumière.

S'inscrire dans la vie locale

« On a grandi à la campagne. On voulait recréer cette ambiance de maison ouverte aux autres ». La cuisine donne ainsi sur la rue par une grande fenêtre, dont les huisseries, posées en limite des murs, ménagent même un grand rebord où s'asseoir. De l'extérieur, le regard peut traverser la maison, jusqu'au jardin. « Elle est très agréable à vivre. Elle est dans la vie du quartier », souligne le jeune couple.

La reconnaissance de sa maison vient encourager le jeune architecte dans sa manière d'aborder les projets. « Mon souhait est de travailler sur des choses très diverses, du marché public aux particuliers, en construction ou en rénovation, mais dans un rayon de 30 km autour d'Auray, pour assurer un vrai suivi de chantier et être dans la proximité ».

(\* Réglementation thermique en vigueur.

sur tetelegramme.fr Voir le diaporama



## Maison du Morbihan. S'ouvrir au jardin.

Catherine Lozac'h

Dans son prix des Maisons du Morbihan, le CAUE (\*) distingue des constructions neuves mais aussi des extensions. Le projet « Autour du patio », à Lorient, a permis une nouvelle vie dans la même maison.



Photo Gaëlle Le Port, Entre-sols

L'extension de 60 m<sup>2</sup> a été scindée en deux modules : l'un pour la chambre, l'autre pour la pièce de vie.

« Il y a sept ans, les premiers chantiers de l'agence ont été des réhabilitations », explique Gaëlle Le Port, d'Entre-Sols Atelier d'Architecture à Lorient. Depuis, l'activité de l'agence s'est équilibrée entre l'habitat individuel et les marchés publics, sans délaisser la rénovation.

Lors de l'édition 2014 des Maisons du Morbihan, l'agence avait d'ailleurs décroché un deuxième prix pour sa manière de revisiter l'ancien. Cette fois, son projet à la fois fonctionnel, discret et de belle qualité environnementale est lauréat dans cette catégorie.

« Le projet des propriétaires a mûri doucement », explique Gaëlle Le Port. « Ils trouvaient leur famille à l'étroit dans leur maison et cherchaient à acheter plus grand dans le même quartier ».

#### Pression créative des contraintes

De visite en visite, à force d'entendre qu'avoir une chambre en rez-de-chaussée était un atout et de ne rien trouver à leur goût, ils ont choisi d'agrandir leur maison des années 1930. Située sur un petit terrain de 240 m<sup>2</sup> à l'angle d'une rue, elle a un certain cachet. L'objectif du chan-

tier : créer une pièce de vie et une chambre.

« Lorient a la particularité d'être construite sur des sols imperméables. Le plan local d'urbanisme encadre donc le volume d'eaux pluviales apporté par chaque bâtiment », explique l'architecte. Le PLU limite également la hauteur des extensions à trois mètres. « Les contraintes obligent à se creuser la tête. Il faut parfois être innovant. Et, du coup, chaque choix est justifié ». Le premier choix de Gaëlle Le Port a été de scinder l'extension de 60 m<sup>2</sup> en deux modules : l'un pour la chambre, l'autre pour la pièce de vie. « J'ai voulu m'écarter de la maison pour ne pas la dénaturer ». Cette distance a permis la création d'une nouvelle entrée et d'un patio qui mettent la maison en relation avec le jardin et amènent partout de la lumière naturelle.

#### Toit végétalisé

Le choix d'une ossature bois sur un soubassement en « prémur » s'est imposé pour sa mise en œuvre rapide : la maison était occupée...

Les extensions sont venues s'installer en limite de propriété. Une clôture en bois sur le muret d'origine

les rend invisible dans le paysage, tout en offrant plus d'intimité dans le jardin.

« Parfois, ce qui est mieux pour le collectif l'est aussi individuellement », explique Gaëlle Le Port. Pour se plier à la contrainte sur les eaux pluviales, l'architecte a proposé la solution de la toiture végétalisée. « C'est un coût supplémentaire, mais c'était aussi intéressant d'un point de vue thermique et visuel ». De l'étage de la maison, si le jardin n'est plus visible, ce toit vivant change de couleurs au fil des saisons.

« Un bon projet naît d'un bon échange pour qu'il corresponde à la manière de vivre de ses habitants », estime Gaëlle Le Port. « Auparavant, nous avions une maison, assez fermée, avec un jardin dont nous ne profitions pas beaucoup. Aujourd'hui, elle est beaucoup plus lumineuse et on a l'impression de vivre dans ce jardin », apprécie la propriétaire.

(\*) Association départementale de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'environnement.

sur [letelegramme.fr](http://letelegramme.fr)  
Voir le diaporama

## Maison du Morbihan.

## L'énergie de deux projets.

Catherine Lozac'h

Qualité architecturale ne rime pas avec uniformité. Dans son palmarès 2017, le CAUE (\*) a distingué deux maisons radicalement différentes, chacune ancrée dans une époque. Dernier volet de notre série.



Photos François Dutoit et Xavier Poirier, copyright Spectrum

À Auray (en haut) c'est une maison neuve bioclimatique qui a été distinguée tandis qu'à Ploemeur cette maison des années 1970 a été rénovée en intégrant un souci d'économie d'énergie.

L'une s'est vue décerner un « coup de cœur » pour la qualité de sa rénovation. L'autre a été distinguée pour sa démarche bioclimatique. Conçues à plus de 40 ans d'intervalle, elles montrent combien les modes de vie et les valeurs de l'habitat ont changé.

#### Lieu de vie

En centre-ville d'Auray, le projet de construction des Dallet a pu se concrétiser grâce à une division de parcelle. Rester en ville était pour eux une évidence afin de limiter les déplacements en voiture. « Nous voulions aussi construire avec les matériaux le plus écologique possible et laisser une empreinte carbone la plus basse possible », précise Jacky Dallet. Une fois le terrain trouvé, ayant déjà un toit, ils ont mûri leur projet et choisi une architecte spécialisée dans les projets de constructions passives.

Florence Devernay, installée à Inzinzac-Lochrist, est également architecte du patrimoine. Pour elle, ses deux casquettes sont liées. « En restauration du patrimoine aussi, on utilise des matériaux naturels. Au XX<sup>e</sup> siècle, on a juste oublié ce qu'on savait en architecture... » Construite en ossature bois et cais-

s de paille, la maison bioclimatique s'inscrit dans le paysage avec un parement bois marié à de l'enduit. « L'architecture ne doit pas être qu'une belle image dans une revue mais d'abord un lieu de vie, créé en concertation », souligne l'architecte.

« La maison est agréable. Depuis février, nous fonctionnons sans chauffage... », savourent les Dallet. « Nous trouvons dommage que des constructions d'un certain standing donnent rarement l'exemple sur les choix de matériaux ».

#### Une signature contemporaine

De l'autre côté du département, à Ploemeur, le chantier mené par Anne-Laure Bertin du cabinet Bertin-Bichet de Lorient a aussi l'environnement au cœur de ses réflexions mais d'une manière très différente. « Nous avons été séduits par cette maison à forte personnalité et les arbres de son jardin », expliquent les propriétaires. Signée dans les années 1970, avant le choc pétrolier, par René Delayre, grand nom de la reconstruction lorientaise, elle s'organise de plain-pied autour de quatre modules de vie. Anne-Laure Bertin s'est documentée sur les réalisations de son prédé-

cesseur, à la fois pour comprendre comment il pensait ses bâtiments mais aussi comment il les mettait en œuvre techniquement. L'objectif de la rénovation était, en effet, de décloisonner la maison, tout en respectant le dessin de ses façades, pour mettre en valeur ses ouvertures multiples sur le jardin.

#### Énergie

Les propriétaires souhaitaient aussi faire basculer la maison dans le souci d'économie d'énergie du XXI<sup>e</sup> siècle. « Elle a été entièrement isolée par l'intérieur », précise l'architecte. Et est ainsi passée de G sur l'échelle de consommation d'énergie au B, frôlant le A. « On y est très bien. Elle offre aujourd'hui de beaux espaces, est lumineuse et fonctionnelle », résumant les propriétaires. « Bien sûr quand on est architecte, on aime créer mais c'était un chantier intéressant humainement et je réponds aussi avec conviction à ces projets de réhabilitation. Il y a d'ailleurs beaucoup à faire sur les logements collectifs de ces années-là », conclut Anne-Laure Bertin.

\* Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement.

**Maisons du Morbihan. Nouvelle vie en ville**

À travers le prix des Maisons du Morbihan, le CAUE (\*) cherche à montrer qu'une nouvelle vie peut s'imaginer pour les bâtiments anciens. L'exemple d'une maison de famille à Vannes est emblématique de cette renaissance.

À Vannes comme dans d'autres communes du Morbihan, certains bâtiments du début XXe sont vides. « Souvent les gens ont peur de ces bâtiments. Ils ont du mal à s'y projeter », constate Claire Gallais. L'architecte rennais ne cache pas que la rénovation peut réserver des mauvaises surprises. « Je conseille toujours aux gens d'avoir une réserve, en cas de découvertes problématiques... ou pour se faire plaisir si tout se passe bien. »

À la tête de sa propre agence depuis six ans, elle travaille beaucoup sur la conception de bâtiments scolaires ou périscolaires et de logements pour des bailleurs sociaux. « Mais j'ai à coeur d'avoir aussi des particuliers car c'est une autre approche, plus basée sur l'échange », explique l'architecte.

**Un projet redessiné**

Cet échange est d'ailleurs au coeur du projet vannetais primé. « Cette famille vivait en appartement et voulait un endroit pour se poser », explique l'architecte. « Le couple a eu un coup de coeur pour cet immeuble, pourtant humide et attaqué par la mэрule. Ils voulaient mon avis, savoir s'il y avait un potentiel sur ces 280 m<sup>2</sup> morcelés en appartements ». Sur trois niveaux, avec en plus un sous-sol et des combles non aménagés, ce bâtiment du début du XXe siècle se prêtait à un chantier par phases. « Leur première idée était d'avoir une partie locative. Ce qui imposait de garder un escalier cloisonné. Mais le projet n'entraînait pas dans leur budget de 300.000 € ».

Finalement, Claire Gallais a eu carte blanche pour la rénovation, qui était éligible à des aides financières. « Cet escalier qui m'embêtait est devenu la base du projet ». Colonne vertébrale de la maison, il est aussi un lien avec son passé. Toujours visible, il s'affiche comme un élément de décoration dans des espaces complètement ouverts.

La vie dans la maison s'organise par niveau, avec une terrasse sur pilotis qui permet un accès direct entre la pièce de vie et l'extérieur.

Au deuxième étage, celui des parents et des amis, l'architecte a fait un choix ingénieux : au lieu de rattacher des fenêtres à des pièces, elle a créé une coursive le long des ouvertures pour qu'elles baignent l'ensemble des espaces.

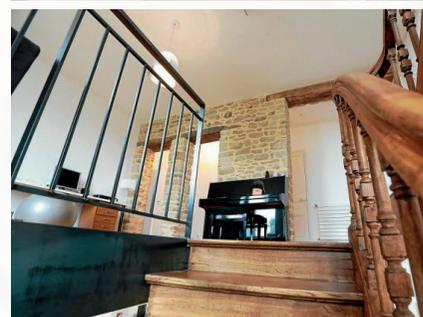
**Confort moderne**

« Heureusement que nous avons fait appel à un architecte. Un regard de professionnel, qui discute, s'adapte aux gens et aux lieux fait émerger des idées », souligne la propriétaire. L'objectif de la famille étant de trouver avec cette maison leur point d'ancrage, le chantier comporte un volet thermique. « Il fallait surtout laisser respirer les murs », souligne Claire Gallais, souvent confrontée à ces problèmes d'humidité. Aujourd'hui, la maison est isolée aux niveaux des combles, murs et fenêtres, ce qui lui apporte un confort moderne. « Elle est très agréable à vivre, très lumineuse ».

\* Association départementale Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement.

Catherine Lozac'h

Dans le centre-ville de Vannes, la transformation de cet ancien immeuble en maison a séduit le jury des Maisons du Morbihan du CAUE. Il obtient le 2e prix dans la catégorie extension-réhabilitation.



# III - RAPPORT FINANCIER 2017

## COMPTES ANNUELS 2017

Le réalisé 2017 présente un résultat positif de 40 247 K€.

Le total des charges 2017 représente 102 % des charges budgétisées et les produits 106 % des produits budgétisés validés en assemblée générale.

### Les charges réalisées en 2017

#### COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

##### 1/ MASSE SALARIALE

La masse salariale s'élève à 874 K€ en 2017. Elle représente 96 % du réalisé 2016 et 105 % du budget validé en assemblée générale. Ce poste se décompose de la manière suivante :

- **Rémunérations et charges sociales** : ce poste s'élève à 812.5 K€ et représente 100 % du budget validé et 88 % du réalisé 2016. Ce poste intègre les augmentations sociales annuelles ainsi que le passage à 100 % du taux contractuel de notre organisme de prévoyance / santé Humanis, taux négocié par la CCNCAUE.
- **Provisions pour congés payés et compte épargne temps** : ce poste s'élève à 20.5 K€ et représentent 171 % du budget validé. Ce poste tient compte de l'ouverture dans l'année d'un compte épargne temps pour un salarié supplémentaire non budgétisé ainsi que des aléas de prise de congés payés.
- **Charges exceptionnelles de masse salariale** : ce poste s'élève à 28 460 € et intègre :
  - 13 861 € versés suite au jugement du Conseil des prud'hommes, partiellement favorable à S.Caron et à la décision du conseil d'administration de ne pas faire appel. Ces 13 861 € sont à relier avec les 28 K€ provisionnés pour ce litige, et de fait repris en produit exceptionnel dans l'exercice.
  - 14 599 € de régularisation URSSAF suite au contrôle effectué en décembre 2017 sur l'année 2016. L'exonération plafonnée de CSG prévue par le droit du travail a été appliquée sur la totalité des indemnités

de licenciement à tort, un rappel de CSG a donc été rappelé sur la partie excédentaire des indemnités versées.

- **Les autres frais de personnels** s'élèvent à 12.5 K€ et représentent 98 % du budget validé. Ce poste comprend la médecine du travail, les chèques de table ainsi qu'une indemnité kilométrique vélo pour les salariés faisant l'effort de rouler à deux roues entre leur domicile et le CAUE56.

##### 2/ AUTRES CHARGES

- Le poste **Formation et colloques** s'élève à environ 26.5 K€ avec un versement obligatoire de 1.90 % des rémunérations brutes abondant le compte de branche et des formations effectuées sur l'année 2017, en grande partie prises en charge par le compte de branche et qui font, cette année, l'objet d'un remboursement à hauteur de 20 K€.
- **Les frais de déplacements, des véhicules de service et de réception** s'élèvent à 21 K€ contre 26 K€ budgétisés. Nous nous attendions en 2017, à avoir plus d'échanges entre les équipes et directeurs des CAUE bretons.
- Le poste **d'honoraires expert-comptable, commissaire aux comptes et avocats** s'élève à 24.1 K€ contre 17.5 K€ budgétisé. JM. BRANELLEC et M. PARFAIT ayant fait appel, ont été provisionnés 12 K€ de frais d'avocat pour 2018.
- Le poste **honoraire sur mission AUE** concerne les intervenants du colloque de février ainsi que le reversement des indemnités du Conseil départemental aux architectes qui interviennent en collèges (2 K€) dans le cadre du dispositif EDD.
- Le poste **travaux d'impression, communication** s'élève à 15 K€ soit 107 % du budget validé. Ce poste concerne l'édition du rapport annuel 2016, un tiers du coût des 8 émissions « Archi à l'Ouest » produites et diffusées sur Tébéo en 2017, l'impression en deux fois de 13 200 exemplaires de la notice sur les demandes d'autorisation d'urbanisme et les six trophées de l'édition 2017 du prix des Maisons du Morbihan. Les frais d'impression des notices ont été pris en charges par les communes, ces frais sont à relier aux produits des ventes de notices figurant dans les autres produits.

- Le poste **location, charges locatives et entretien des locaux** s'élève à 34 K€ soit 93 % du budget validé. Les charges locatives se sont avérées moins coûteuses que prévues.
- Le poste **photocopieur** s'élève à 3.2 K€ soit une diminution de 55 % du réalisé 2016 grâce au renouvellement du matériel fin 2016 et du coût copie renégocié à la baisse.
- La **maintenance informatique** s'élève à 15 K€ soit 79 % du budget validé mais une augmentation de 119 % par rapport au réalisé 2016. Cette augmentation est dûe :
  - à la mise à jour du logiciel de documentation Alexandria,
  - à l'audit du parc informatique suite au changement de prestataire informatique,
  - au renouvellement des pièces d'usure du serveur (onduleur, ram, rack et disque dur).
- Le poste **téléphone, internet et réseau informatique** s'élève à 15 K€ soit 104 % du budget validé. Cette augmentation est due au transfert des boites mail sur le serveur du nouveau prestataire informatique.
- Les **charges financières** diminuent de 34% par rapport au réalisé 2016. Ce poste correspond à l'impôt sur les intérêts de nos comptes à terme, en diminution du fait de la baisse de nos fonds de réserve.
- La **dotation aux amortissements** à hauteur de 22 359 € comprend :
  - 21 858 € de dotation sur l'ensemble des investissements réalisés antérieurement à cet exercice.
  - 501 € d'amortissements sur les investissements fin 2017 :
    - > 431 € d'amortissement sur la nouvelle C3 acquise fin octobre 2017 et amortie sur 5 ans,
    - > 70 € d'amortissement sur le renouvellement de 5 nouveaux mac au mois de décembre 2017 (valeur de 2200 €/unité, installation comprise) et amortis sur 3 ans.

## COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

La direction et les huit chargés de missions ont travaillé 8 970 heures directement

pour la conduite des missions statutaires en 2017 contre 8 541 heures en 2016. Ces 8 970 heures représentent 50 % du temps de la totalité des heures travaillées en 2017 pour l'ensemble des salariés.

Les charges directes des missions menées s'élèvent à 450 K€ et comprennent essentiellement des rémunérations, l'activité se caractérisant par une prestation intellectuelle.

Au regard des nouvelles modalités définies sur les contributions financières aux collectivités, en dehors des conventions de partenariat signées, les temps de déplacements liés au conseil aux collectivités ont tout d'abord été comptabilisés à part dans un souci d'équité envers toutes les communes quelle que soit leur situation géographique vis-à-vis de Vannes. Le coût correspondant de 21 K€ est ventilé au prorata des heures des missions de conseils aux collectivités. De la même manière, les temps SIG ont été ventilés au prorata des activités correspondantes.

Les frais généraux liés à l'activité d'un montant de 495.5 K€, qui constituent des charges indirectes sont ventilés sur les 8 970 heures.

**Le coût journée moyen sur mission s'élève à 786 € en 2017 contre 794 € en 2016.**

Quant aux charges non imputables qui s'élèvent à 82 676 €, elles correspondent pour 30 977 € à des charges de personnel et pour 51 699 à d'autres charges de structure.

- Les charges de personnels non imputables se détaillent ainsi : 13 861 € d'indemnité versée à madame Caron suite à la décision des prud'hommes ; 14 599 € liés au contrôle URSSAF et 2 517 € de charges de personnels remboursées.
- Les autres charges de structures non imputables se détaillent ainsi : 7 275 € d'honoraires d'avocat liés aux procédures prudhommales ; 12 000 € de provisions d'honoraires d'avocat pour 2018 ; 1 759 € d'impôt sur les intérêts des comptes à terme ; et 33 181 € de remboursement de charges (formations et produits divers).

## Les produits réalisés

- **Cotisations des membres** : 152 335 € en 2017 soit un réalisé prévisionnel de 98% du montant budgétisé avec le retrait de 15 communes et l'adhésion de 11 nouvelles communes et 3 nouvelles structures pour un montant de cotisations de 4 567€ (voir détail ci-dessous).

### Les nouvelles communes adhérentes

Allaire	Beignon	Groix
Guer	Langoëlan	Locmaria-Grand-Champ
Porcaro	Réminiac	Rochefort-en-Terre
Saint-Malo-de-Beignon	Théhillac	

### Les nouvelles structures adhérentes

AFPA	BSH	EHPAD Rochefort-en-Terre
------	-----	--------------------------

- **Les contributions financières des communes à la commande des études** (forfait de 500 € à la commande et 250 € par jour au-delà de 15 jours) génèrent 20 213 € pour 2017.
- **Le Conseil départemental a alloué par convention signée 835 K€ au titre de l'exercice 2017, sur la taxe d'aménagement.**
- **Deux subventions ont été accordées pour un montant de 5 000 € pour l'organisation du colloque.**
- **Des partenariats ont été signés pour un montant de 13.6 K€, notamment avec :**
  - la Compagnie des Ports (60% affectés en 2017, 40 % en 2018),
  - Pontivy Communauté pour son service ADS.
- **Les produits financiers s'élèvent à 18.5 K€ pour 2017, en baisse de 33 %**

par rapport à 2016 du fait de la diminution du fonds de réserve pour les besoins en trésorerie et de l'arrivée à échéance des comptes à terme.

- **Les remboursements formations par le compte de branche des CAUE s'élèvent à 20 K€ et représentent 79.5% du poste de charge, « formation, colloques », les 21.5 % restant correspondent aux remboursements des frais annexes.**
- **11 870 € pour les autres produits dont :**
  - 3 420 € de remboursement de repas pour le colloque et la formation,
  - 5 475 € de ventes de notices sur autorisations d'urbanisme,
  - 1 800 € de remboursement dans le cadre du dispositif EDD,
  - 766 € d'indemnisation de participation à des jurys,
  - 409 € de remboursement de charges diverses.
- **3 200 € de vente d'un véhicule C3, vieux de 7 ans.**

**CAUE DU MORBIHAN**  
**SITUATION COMPTABLE 2017**  
**COMPARATIF REALISE 2017 / BUDGET 2017**

CHARGES	REALISE 2017	BUDGET 2017 (Validé AG 06/07/2017)	ECART REALISE 2017 / BUDGET 2017	%
Rémunérations, charges sociales & taxe sur salaires	812 410	811 131	1 279	100%
Provisions pour CP, CET	20 536	12 000	8 536	171%
Charges exceptionnelles sur masse salariale	28 460	0	28 460	
Autres Frais de personnel (ticket restaurants, M du travail...)	12 418	12 622	-204	98%
<b>(a) SOUS TOTAL REMUNERATION</b>	<b>873 825</b>	<b>835 753</b>	<b>38 072</b>	<b>105%</b>
Formation continue des salariés, Colloques	26 432	24 279	2 153	109%
Frais de déplacements et de réception- voitures de service	20 932	26 044	-5 112	80%
Expert-comptable, CAC, avocat	24 093	17 500	6 593	138%
Honoraires sur missions AUE	3 186	4 952	-1 766	64%
Fournitures de bureau & informatique	4 190	4 200	-10	100%
Travaux d'impression - Communication	14 822	14 055	767	105%
Location bureaux , charges locatives et maintenance	33 940	36 507	-2 567	93%
Photocopieuse et maintenance photocopieuse	3 204	8 000	-4 796	40%
Sous-traitance informatique et autres maintenances	14 691	18 500	-3 809	79%
Assurances locaux	1 368	1 500	-132	91%
Documentation	1 988	2 200	-212	90%
Téléphone- Internet - Réseaux	15 151	14 500	651	104%
Frais postaux	2 731	3 700	-970	74%
Charges Financières	2 056	2 180	-124	94%
Cotisations structures	2 113	2 040	73	104%
Dotation aux amortissements	22 359	28 000	-5 641	80%
Divers et Union Régionale CAUE	157	950	-793	17%
<b>(b) SOUS TOTAL AUTRES CHARGES</b>	<b>193 413</b>	<b>209 107</b>	<b>-15 694</b>	<b>92%</b>
<b>TOTAL CHARGES (a) + (b)</b>	<b>1 067 238</b>	<b>1 044 860</b>	<b>22 378</b>	<b>102%</b>

POUR RAPPEL			
REALISE 2017	REALISE 2016	ECART	%
812 410	923 610	-111 200	88%
20 536	-29 307	49 843	-70%
28 460	0	28 460	
12 418	13 200	-782	94%
<b>873 825</b>	<b>907 503</b>	<b>-33 679</b>	<b>96%</b>
26 432	24 993	1 439	106%
20 932	23 323	-2 390	90%
24 093	25 998	-1 905	93%
3 186	2 935	251	109%
4 190	3 293	897	127%
14 822	5 916	8 907	251%
33 940	80 477	-46 537	42%
3 204	7 122	-3 918	45%
14 691	12 339	2 352	119%
1 368	2 012	-644	68%
1 988	1 939	50	103%
15 151	14 091	1 060	108%
2 731	3 322	-592	82%
2 056	3 103	-1 047	66%
2 113	2 180	-67	97%
22 359	29 698	-7 339	75%
157	10 644	-10 487	1%
<b>193 413</b>	<b>253 384</b>	<b>-59 971</b>	<b>76%</b>
<b>1 067 238</b>	<b>1 160 888</b>	<b>-93 650</b>	<b>92%</b>

PRODUITS	REALISE 2017	BUDGET 2017	ECART REALISE PREVISIONNEL 2017 / BUDGET 2017	%
COTISATIONS DES MEMBRES	152 335	155 000	-2 665	98%
TAXE D'AMENAGEMENT	835 000	835 000	0	100%
SUBVENTIONS RECUES	5 000	5 000	0	100%
CONTRIBUTIONS SUR MISSIONS COLLECTIVITES	20 213	7 500	12 713	270%
CONVENTION DE PARTENARIATS	11 217	15 000	-3 783	
AUTRES PRODUITS (remboursements, indemnités jury ...)	11 870	7 360	4 510	161%
AUTRES PRODUITS (produits de cessions ...)	3 200	0	3 200	
PRODUITS FINANCIERS	18 562	14 000	4 562	133%
INDEMNITES SS & PREVOYANCE	2 400	0	2 400	
REMBOURSEMENT FORMATION	19 688	6 000	13 688	328%
REPRISE DE PROVISION	28 000	0	28 000	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>1 107 485</b>	<b>1 044 860</b>	<b>62 625</b>	<b>106%</b>

REALISE 2017	REALISE 2016	ECART	%
152 335	157 235	-4 901	97%
835 000	800 000	35 000	104%
5 000	0	5 000	
20 213	2 500	17 713	809%
11 217	51 944	-40 727	22%
11 870	5 846	6 024	203%
3 200	8 937	-5 737	36%
18 562	27 743	-9 180	67%
2 400	3 383	-983	71%
19 688	22 056	-2 368	89%
28 000	0	28 000	
<b>1 107 485</b>	<b>1 079 644</b>	<b>27 841</b>	<b>103%</b>

Résultat et affectation sur Fonds de réserve	40 247	0	40 247	0%
--	--------	---	--------	----

40 247	-81 243
--------	---------

	2017	2017
FONDS de RESERVE au 31/12	222 771 €	182 524 €

2016
182 524 €



8, avenue Edgar Degas 56000 VANNES • Tél : 02 97 54 17 35 • Fax : 02 97 47 89 52  
[conseil@caue56.fr](mailto:conseil@caue56.fr)

 Habiter le Morbihan, vivre en Bretagne

[www.caue56.fr](http://www.caue56.fr)